



Enquête Nationale de Mortalité Hivernale des colonies d'Abeilles ENMHA 2023-2024

Résultats de la région
Bourgogne-Franche-Comté
Rapport



LA PLATEFORME
D'ÉPIDÉMIOLOGIE
EN SANTÉ ANIMALE

2024

Table des matières

I.	Contexte.....	3
A.	Historique de l'enquête.....	3
B.	Méthode de réalisation de l'enquête 2023-2024.....	4
1.	Flux de données.....	4
2.	Modalités d'invitation des apiculteurs à participer à l'enquête ENMHA.....	5
3.	Mode de recueil des données de l'enquête ENMHA.....	5
4.	Frise chronologique.....	5
C.	Objectifs de l'enquête.....	6
D.	Limites de l'enquête.....	6
E.	Définitions.....	7
1.	Mise en hivernage.....	7
2.	Sortie d'hivernage.....	7
3.	Cheptels déclarés et hivernés.....	7
4.	Des catégories de taille de cheptels.....	8
5.	Des indicateurs liés au déroulement de l'enquête.....	8
6.	De la mortalité hivernale et des pertes hivernales.....	9
II.	Résultats.....	10
A.	Indicateurs liés au déroulement de l'enquête.....	10
1.	Pourcentage de contactés.....	11
2.	Pourcentage de couverture brute.....	11
3.	Pourcentage de participation brute.....	13
4.	Pourcentage d'inclusion.....	15
5.	Pourcentage de couverture nette.....	15
6.	Pourcentage de participation nette.....	15
B.	Descriptif des populations.....	16
1.	Populations des apiculteurs déclarés et contactés.....	16
2.	Populations des apiculteurs répondants et inclus.....	16
3.	Comparaison des catégories de cheptel déclaré et hiverné des apiculteurs inclus.....	17
4.	Cheptels déclarés des apiculteurs inclus.....	22
5.	Caractéristiques des apiculteurs.....	27
C.	Caractéristiques de l'hivernage.....	36
1.	Durée de l'hivernage.....	36
2.	Emplacement de l'hivernage.....	38
3.	Caractéristiques des CEN hivernés.....	42

D.	Descriptif de la mortalité hivernale et des pertes hivernales	44
1.	Pourcentage de mortalité	44
2.	Pourcentage de pertes (CEN considérées comme morts, faibles, bourdonneux ou accidentés)	48
3.	Ressenti et analyse des apiculteurs concernant les pertes.....	57
E.	Mesures mises en place vis à vis de <i>Varroa destructor</i>	65
1.	Surveillance du niveau d'infestation de <i>Varroa</i>	65
2.	Moyens de lutte mis en place.....	69
III.	Bibliographie	84

Produit par Carole Forfait (carole.forfait@inrae.fr), épidémiologiste Plateforme ESA, INRAE-EPIA.

Co-auteurs (par ordre alphabétique) :

- Sophie Carles, épidémiologiste, Plateforme ESA, INRAE-EPIA.
- Céline Dupuy, épidémiologiste, Plateforme ESA, Anses laboratoire de Lyon.
- Marion Laurent, épidémiologiste, Plateforme ESA, Anses laboratoire de Sophia-Antipolis.

Contributeurs:

- Adeline Alexandre
- Quentin Bicego
- Julien Vallon

Relecteurs : le groupe de suivi ENMHA de la Plateforme ESA a relu le présent document.

Remerciements : Le groupe de travail remercie tous les apiculteurs qui ont pris le temps de répondre au questionnaire et aux organisations apicoles qui ont contribué à sensibiliser la filière à l'importance de la démarche.

Règles d'utilisation du présent document

Tout ou partie du présent document peut être ré-utilisé à condition de préciser comme source la Plateforme ESA comme suit : « Source : Plateforme ESA ».

Aucun chiffre ne doit faire l'objet de modification sans l'accord préalable des co-auteurs du présent rapport. Aucun usage des chiffres, représentations ou autre contenu de ce rapport ne peut être fait à des fins commerciales ou de promotion de produits.

Toute anomalie ou suggestion d'amélioration est à faire remonter via le formulaire contact du site internet de la Plateforme ESA.

I. Contexte

A. Historique de l'enquête

Suite aux informations transmises par des apiculteurs et des organisations apicoles faisant état, dans plusieurs régions, d'une augmentation du taux de mortalité des colonies d'abeilles durant l'hiver 2017-2018, le ministère en charge de l'agriculture a décidé de lancer, auprès des apiculteurs, une enquête à l'échelle nationale (France métropolitaine et DROM-COM) pour estimer au mieux ce taux de mortalité. La Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) a été sollicitée afin de construire cette enquête. L'été 2018, un groupe de travail intitulé « Enquête nationale de

mortalité hivernale des colonies d'abeilles » a été constitué. L'objectif principal de l'enquête ENMHA était d'estimer le taux de mortalité des colonies d'abeilles en sortie d'hivernage. D'autres informations ont par ailleurs été collectées, notamment l'avis des apiculteurs sur les causes potentielles de cette mortalité et sur l'évolution de cette mortalité par rapport à l'hiver précédent. Cette enquête a été reconduite successivement pour les périodes hivernales 2018-2019 et 2019-2020 pour donner suite aux demandes du comité d'experts apicole du Cnopsav (Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale) en accord avec les besoins pour préciser la situation épidémiologique. En 2020, il a été décidé de pérenniser les travaux du groupe ENMHA et la conduite de cette enquête.

Pour l'enquête 2020-2021, des organisations apicoles départementales et régionales (ADA AURA en Auvergne Rhône-Alpes, ADAGE en Grand-Est et GDSA de l'Aveyron) ont chacune décidé de mutualiser leurs enquêtes locales avec l'enquête ENMHA dans une démarche d'optimisation et de convergence des enquêtes existantes. Elles ont été rejointes par GDS France en 2022.

A partir de la période hivernale 2021-2022, l'enquête a ciblé les apiculteurs de France métropolitaine uniquement. Les apiculteurs des DROM-COM ne sont plus invités, le questionnaire n'étant pas adapté aux particularités saisonnières de ces territoires.

B. Méthode de réalisation de l'enquête 2023-2024

L'enquête ENMHA est conduite par le groupe de travail « ENMHA » de la Plateforme ESA. Ce groupe est animé par une experte technique de l'Anses. Il comprend des experts techniques de différents organismes : ADA, Anses, FNOSAD, FRGDS, GNTSA, INRAE, ITSAP, Ministère en charge de l'agriculture, SNGTV. Il assure un appui pour la réalisation des enquêtes, la valorisation des résultats et leur publication en lien avec l'équipe en appui transversal (équipe apportant un appui aux différents groupes de travail) de la Plateforme ESA.

1. Flux de données

Chaque année, les apiculteurs détenant au moins une colonie de production, essaims, ou nucléi d'abeilles ont l'obligation de se déclarer entre le 01/09 et le 31/12 de l'année en cours sur un site dédié de la DGAL (ministère en charge de l'agriculture) (<https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995/>) ou par courrier avec un formulaire Cerfa papier (cerfa_13995.declaration (service-public.fr)).

Les données collectées dans cette déclaration annuelle de détention et d'emplacement de ruches sont :

- le numéro d'identification de l'apiculteur pour une personne ayant déjà fait au moins une déclaration les années antérieures ;
- les informations sur le déclarant (dont coordonnées mail etc...) ;
- le nombre de colonies au sens de la somme des colonies de production, essaims, nucléi d'abeilles détenues le jour de la déclaration ;
- les communes sur lesquelles sont placées l'ensemble des colonies que ce soit des colonies de production, essaims ou nucléi ou sur lesquelles il est envisagé de les placer dans l'année suivant la déclaration.

Les données personnelles des déclarations de l'année 2023 servent uniquement pour la valorisation de cette enquête et sont analysées de manière anonyme.

Ces données sont transmises par la DGAL à l'animatrice du groupe ENMHA de la Plateforme ESA (Anses) et à l'équipe en appui transversal de la plateforme ESA (INRAE-Anses) qui se chargent du traitement des données dans le cadre de l'enquête (Figure 1).

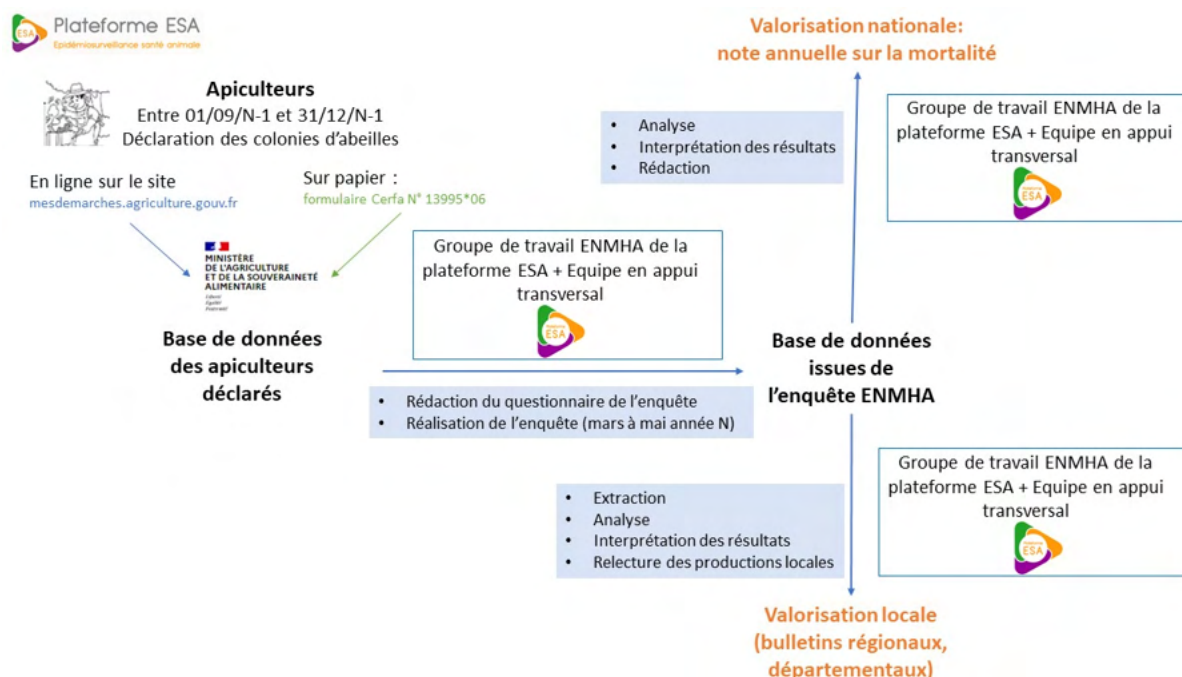


Figure 1: Flux des données liées à l'enquête ENMHA lors de l'hiver N-1; N.

2. Modalités d'invitation des apiculteurs à participer à l'enquête ENMHA

A partir de cette base de données des déclarations des ruches transmise, la liste des apiculteurs de France métropolitaine invités à participer à l'enquête par messagerie électronique sur la base des apiculteurs :

- qui ont fourni une adresse de messagerie électronique valide

3. Mode de recueil des données de l'enquête ENMHA

Les apiculteurs reçoivent, après leur invitation à participer à l'enquête, un message électronique dans lequel se trouve un lien personnalisé les invitant à remplir en ligne le questionnaire de l'enquête ENMHA pré-complété avec certaines informations issues de la déclaration. Ils sont invités à remplir ce questionnaire de mars à mai 2024. Après vérification de certains critères notamment de cohérence, les données des apiculteurs inclus dans l'enquête sont analysées. Ce procédé évite à l'apiculteur de resaisir des informations déjà renseignées dans sa déclaration et garantit l'absence de doublon car il ne peut y avoir qu'une réponse à l'enquête par déclaration/apiculteur.

4. Frise chronologique

Dans cette Figure 2, il est possible de voir que la déclaration officielle peut se faire avant ou après le début de la période d'hivernage. Le début et la fin de la période d'hivernage peuvent fluctuer d'un apiculteur à un autre, d'une région à une autre.

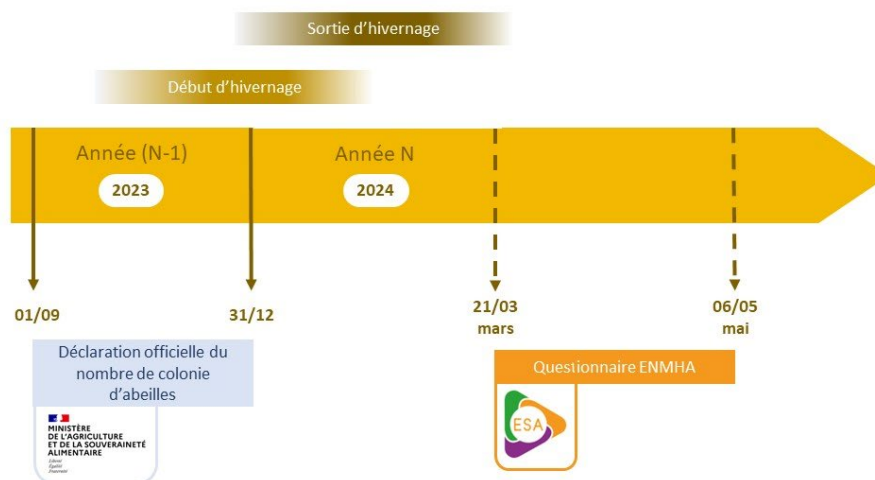


Figure 2: Frise chronologique permettant de positionner la déclaration officielle, l'hivernage et l'enquête ENMHA.

C. Objectifs de l'enquête

A partir d'un échantillon des apiculteurs déclarés en France métropolitaine, les objectifs initiaux (présents depuis la première enquête) et principaux de cette enquête sont de :

- décrire les taux de mortalité hivernale et les taux des pertes hivernales observées par les apiculteurs (en sortie d'hivernage) en ayant accès aux nombres de colonies de production/essaims/nucléi mis en hivernage et aux pertes observées en sortie d'hivernage.
- décrire la perception des apiculteurs sur l'évolution de cette mortalité/des pertes par rapport à l'année antérieure.
- décrire les facteurs que les apiculteurs pensent responsables de cette mortalité.

Cette enquête permet également de mieux connaître:

- les pratiques des apiculteurs (expérience, apiculture biologique...);
- l'hivernage des colonies (localisation, période, nourrissage...);
- la gestion du Varroa (évaluation de l'infestation, moyens de lutte...).

D. Limites de l'enquête

L'étude ENMHA est une enquête transversale. Elle invite les apiculteurs détenant au moins une colonie à une période donnée dans l'année à participer. Ils sont questionnés en même temps sur la mortalité et sur l'exposition à des facteurs/pratiques potentiellement associés à cette dernière. Une limite de ce type d'étude est la difficulté à établir la relation temporelle entre une exposition et l'état des colonies (l'exposition précède-t-elle ou non la survenue de la mortalité ?). Ce critère de temporalité entre exposition et état de santé étudié est un des critères permettant de conclure à un lien de causalité. Ainsi les objectifs de l'enquête sont purement descriptifs et non pas explicatifs (ils ne permettent pas d'établir un lien de causalité avéré entre une exposition et la mortalité). Cette enquête peut éventuellement permettre d'identifier des hypothèses concernant les causes possibles de ces mortalités et pertes qu'il conviendrait ensuite d'investiguer via des études complémentaires.

De plus, l'enquête permet de dresser un état des lieux de la mortalité et des pertes déclarées au niveau national et régional par les apiculteurs en fonction de leurs lieux de résidence, qui peut différer du lieu de présence des leurs colonies/essaims/nucléi. L'enquête, en l'état, ne permet pas de localiser l'ensemble des lieux d'hivernage et d'avoir la mortalité et les pertes associées à chacun de ces lieux. Cette enquête exclut, de par sa conception, les apiculteurs n'ayant pas fait de déclaration de ruche en 2023. Cette enquête est facultative, tout apiculteur pouvant ou non la remplir. Les facteurs influençant la participation peuvent être multiples entraînant des biais difficiles à estimer sur les résultats obtenus. Les résultats de l'enquête concernant la mortalité hivernale sont présentés au regard de la taille de l'exploitation apicole et du département considérant que ces deux facteurs pourraient avoir un impact sur la mortalité hivernale. Aucune méthode de redressement de l'échantillon n'est appliquée volontairement car cela pourrait introduire un autre biais qu'il conviendrait au préalable d'évaluer ce qui n'a pas encore pu être fait.

E. Définitions

1. Mise en hivernage

La mise en hivernage se caractérise par la dernière intervention automnale de l'apiculteur dans les ruches pour préparer les colonies de production/essaims/nucléi à l'hivernage (hors traitements et nourrissements complémentaires d'hiver).

2. Sortie d'hivernage

La sortie d'hivernage se caractérise par le moment où les mâles adultes apparaissent dans les colonies de production/essaims/nucléi.

3. Cheptels déclarés et hivernés

Le terme cheptel regroupe l'ensemble des colonies de production, des essaims et des nucléi de fécondation d'un apiculteur tels que définis dans l'enquête :

- Colonie de production : colonie d'abeilles suffisamment peuplée et possédant une reine en état de pondre (essaims ayant produit au cours de la saison et ruches partitionnées incluses).
- Essaim : colonie d'abeilles nouvellement ajoutée au rucher, qui n'a pas produit en 2023 mais destinée à produire en 2024. L'essaim peut être naturel ou artificiellement créé par l'apiculteur.
- Nucléi de fécondation : petite colonie destinée à l'hivernage de la reine.

L'unité de valeur du cheptel est appelée CEN (colonie de production/essaim/nucléi).

Dans cette enquête, nous disposons de deux informations différentes concernant le nombre de CEN des apiculteurs :

- l'information renseignée par l'apiculteur au moment de la déclaration qui n'a pu être réalisée que de septembre à décembre 2022.
- l'information concernant le nombre de CEN au moment de la mise en hivernage renseignée par l'apiculteur lorsqu'il remplit l'enquête ENMHA entre mars et mai 2023. Le nombre de CEN des apiculteurs permet de déterminer dans quelle catégorie de taille de cheptel ils se situent. Cela fait l'hypothèse que des apiculteurs de catégories identiques auraient des profils plus proches en matière de pratique apicole que des apiculteurs de catégories différentes.

Ainsi, dans ce rapport nous nous intéressons aux catégories de cheptels déclarés et aux catégories de cheptels hivernés en fonction des objectifs d'analyse.

Les caractéristiques des apiculteurs peuvent être analysées selon deux objectifs différents :

- le premier objectif est de comparer la population des apiculteurs déclarés et répondants afin de voir par exemple s'il y a une sous-représentation de certaines catégories de taille de cheptel déclarée chez les répondants. Ainsi, il sera possible de cibler les éventuelles campagnes d'information en faveur de la participation à l'enquête ENMHA. Les caractéristiques des répondants pourront être présentées en fonction de la taille de cheptel déclarés lors de la déclaration qui est la base officielle d'identification des apiculteurs. La taille de cheptel issue de la déclaration est aussi la seule caractéristique commune à ces deux sous-populations (répondants; non-répondants) permettant un comparatif. La taille de cheptel hiverné n'est en effet pas connue pour les non-répondants car elle n'est pas demandée dans la déclaration de ruche.
- le deuxième objectif est de connaître les caractéristiques des répondants inclus en fonction de la taille de cheptels mis en hivernage afin d'essayer de mieux appréhender la mortalité et les pertes hivernales en fonction de ces caractéristiques.

4. Des catégories de taille de cheptels

Les exploitants apicoles cotisent à la MSA (Mutualité sociale agricole) pour leur couverture sociale (maladie, accident, retraite...) en fonction du nombre de ruches qu'ils possèdent. De plus, les apiculteurs étaient soumis jusqu'en 2016 à une fiscalité sur le nombre de ruches possédées. Même si cette ancienne fiscalité n'est plus appliquée, on retrouve des informations contradictoires sur internet qui peuvent faire croire qu'elle est toujours d'actualité. Ainsi, nous utilisons ces éléments concernant l'ancienne catégorisation fiscale des exploitations et les règles de cotisation à la MSA pour créer quatre catégories en fonction de la taille de cheptel des apiculteurs :

- [1-10] CEN: apiculteur non soumis à l'ancienne fiscalité
- [11-49] CEN: apiculteur ne devant pas s'acquitter d'une cotisation MSA
- [50-199] CEN: apiculteur "cotisant solidaire" MSA
- [\geq 200] CEN: apiculteur assujetti en qualité d'exploitant agricole MSA

Les catégories [50-199] CEN et [\geq 200] CEN, qui correspondent aux apiculteurs considérés comme professionnels sont parfois regroupées en une seule catégorie \geq 50 CEN. La catégorie de \geq 200 CEN est en effet parfois peu représentée dans certaines régions ou départements.

5. Des indicateurs liés au déroulement de l'enquête

Plusieurs indicateurs sont utilisés pour évaluer le déroulement de l'enquête :

- Le pourcentage de contactés

En effet, tous les apiculteurs déclarés n'ont pas donné leur accord pour être contactés ou ont fourni une adresse de messagerie invalide. Ainsi, on a :

$$\text{Pourcentage de contactés} = \frac{\text{Nbre d'apiculteurs contactés}}{\text{Nbre d'apiculteurs déclarés}} \times 100$$

- Le pourcentage de couverture brute

Il s'agit du pourcentage d'apiculteurs ayant répondu à l'enquête par rapport aux apiculteurs déclarés. Ainsi on a :

$$\text{Pourcentage de couverture brute} = \frac{\text{Nbre d'apiculteurs répondants}}{\text{Nbre d'apiculteurs déclarés}} \times 100$$

- Le pourcentage de participation brute

Il s'agit du pourcentage d'apiculteurs ayant répondu à l'enquête par rapport aux apiculteurs contactés. Ainsi on a :

$$\text{Pourcentage de participation brute} = \frac{\text{Nbre d'apiculteurs répondants}}{\text{Nbre d'apiculteurs contactés}} \times 100$$

- Le pourcentage d'inclusion

Il s'agit du pourcentage d'apiculteurs ayant répondu à l'enquête avec des réponses valides et pouvant donc être inclus (les critères d'inclusion étant que les chiffres de sortie d'hivernage soient cohérents avec ceux déclarés pour le début d'hivernage) dans l'analyse finale par rapport aux apiculteurs ayant répondu à l'enquête. Ainsi on a :

$$\text{Pourcentage d'inclusion} = \frac{\text{Nbre d'apiculteurs répondants inclus}}{\text{Nbre d'apiculteurs répondants}} \times 100$$

- Le pourcentage de couverture nette

Il s'agit du pourcentage d'apiculteurs répondants inclus dans l'enquête par rapport aux apiculteurs déclarés. Ainsi on a :

$$\text{Pourcentage de couverture nette} = \frac{\text{Nbre d'apiculteurs répondants inclus}}{\text{Nbre d'apiculteurs déclarés}} \times 100$$

- Le pourcentage de participation nette

Il s'agit du pourcentage d'apiculteurs répondants inclus par rapport aux apiculteurs contactés. Ainsi on a :

$$\text{Pourcentage de participation nette} = \frac{\text{Nbre d'apiculteurs répondants inclus}}{\text{Nbre d'apiculteurs contactés}} \times 100$$

6. De la mortalité hivernale et des pertes hivernales

La mortalité hivernale correspond aux cas où une colonie de production/essaïm/nucléi, à la sortie de l'hivernage était dans l'une de ces deux situations :

- la ruche ne contenait que des abeilles mortes,
- la ruche était vide.

Les pertes hivernales englobent à la fois :

- la mortalité hivernale,
- les pertes accidentelles (pertes liées aux inondations, feux, sangliers, vols, étouffements dû à la neige etc...)
- les non-valeurs sont des colonies ou essaïms qui, en sortie d'hivernage, sont :
 - faibles c'est à dire pas capables de revenir en production au printemps sans l'intervention de l'apiculteur (moins de 2 000 abeilles). Les nucléi de fécondation ne sont pas considérés comme des non-valeurs du fait de leur taille.
 - orphelin(e)s ou bourdonneux(se) c'est à dire qui sont vivant(e)s mais avec des problèmes de reine (absence de reine et/ou présence de couvain de mâles uniquement et en grande quantité).

Le pourcentage de mortalité hivernale est calculé de la façon suivante :

$$\begin{aligned} &\text{Pourcentage de mortalité hivernale} \\ &= \frac{\text{Nbre de CEN mort chez les apiculteurs inclus}}{\text{Nbre de CEN mis en hivernage chez les apiculteurs inclus}} \times 100 \end{aligned}$$

Le pourcentage de pertes hivernales est calculé de la façon suivante :

$$\begin{aligned} &\text{Pourcentage de pertes hivernales} \\ &= \frac{\text{Nbre de CEN considérés comme pertes chez les apiculteurs inclus}}{\text{Nbre de CEN mis en hivernage chez les apiculteurs inclus}} \times 100 \end{aligned}$$

II. Résultats

A. Indicateurs liés au déroulement de l'enquête

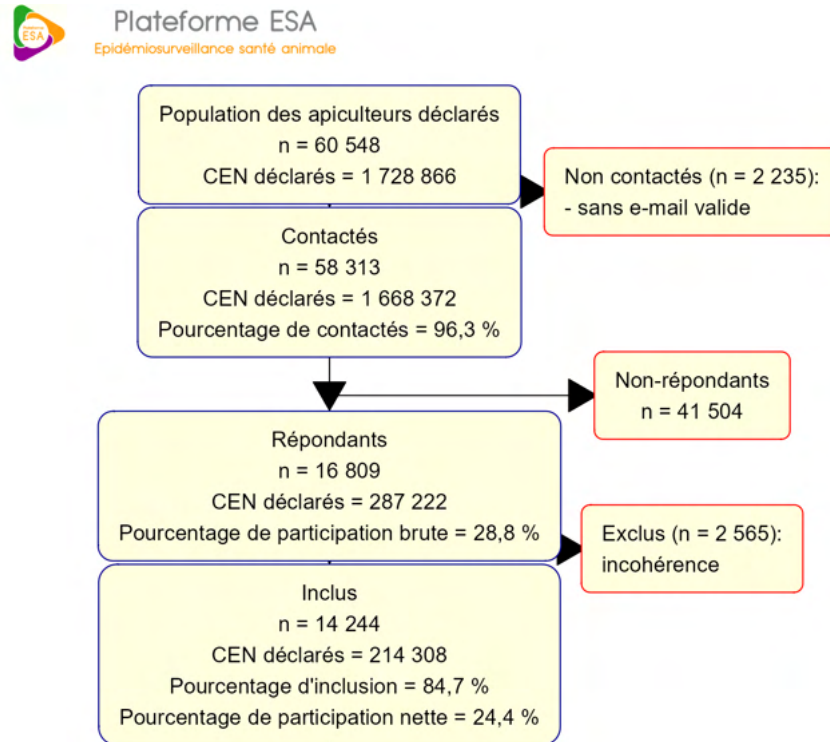


Figure 3: Logigramme reprenant les différentes populations au cours du processus menant de la population des apiculteurs déclarés à celle des apiculteurs inclus dans les résultats de l'enquête ENMHA au niveau national.

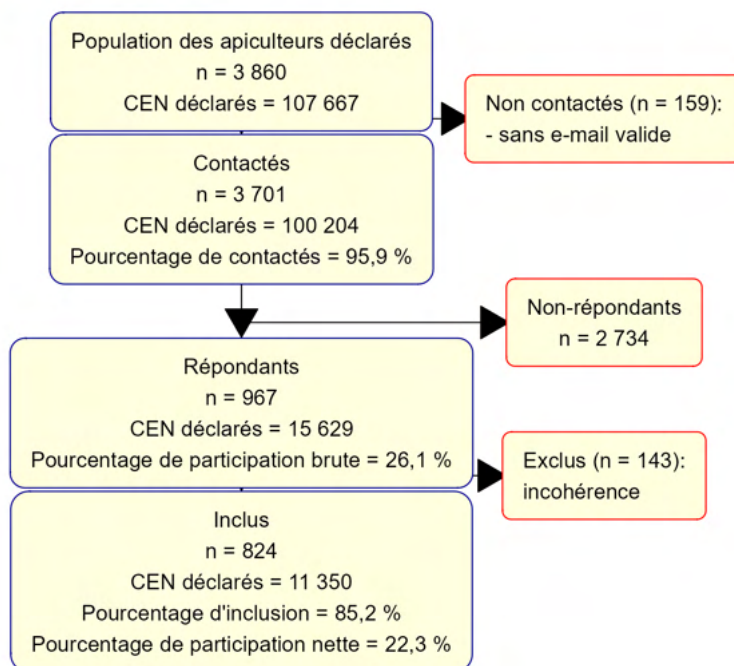


Figure 4: Logigramme reprenant les différentes populations au cours du processus menant de la population des apiculteurs déclarés à celle des apiculteurs inclus dans les résultats de l'enquête ENMHA au niveau régional.

1. Pourcentage de contactés

Parmi les 60 548 apiculteurs déclarés au niveau national 96,3 % ont pu être contactés et parmi les 3 860 apiculteurs déclarés dans la région Bourgogne-Franche-Comté, 95,9 % ont pu être contactés.

2. Pourcentage de couverture brute

Parmi les 60 548 apiculteurs déclarés, 27,8 % ont répondu à l'enquête au niveau national (16 809 apiculteurs) et parmi les 3 860 apiculteurs déclarés dans la région Bourgogne-Franche-Comté, 25,1 % ont répondu à l'enquête au niveau régional (967 apiculteurs).

En ce qui concerne le taux de couverture brute par département de la région Bourgogne-Franche-Comté, les résultats sont présentés dans la Figure 5 :

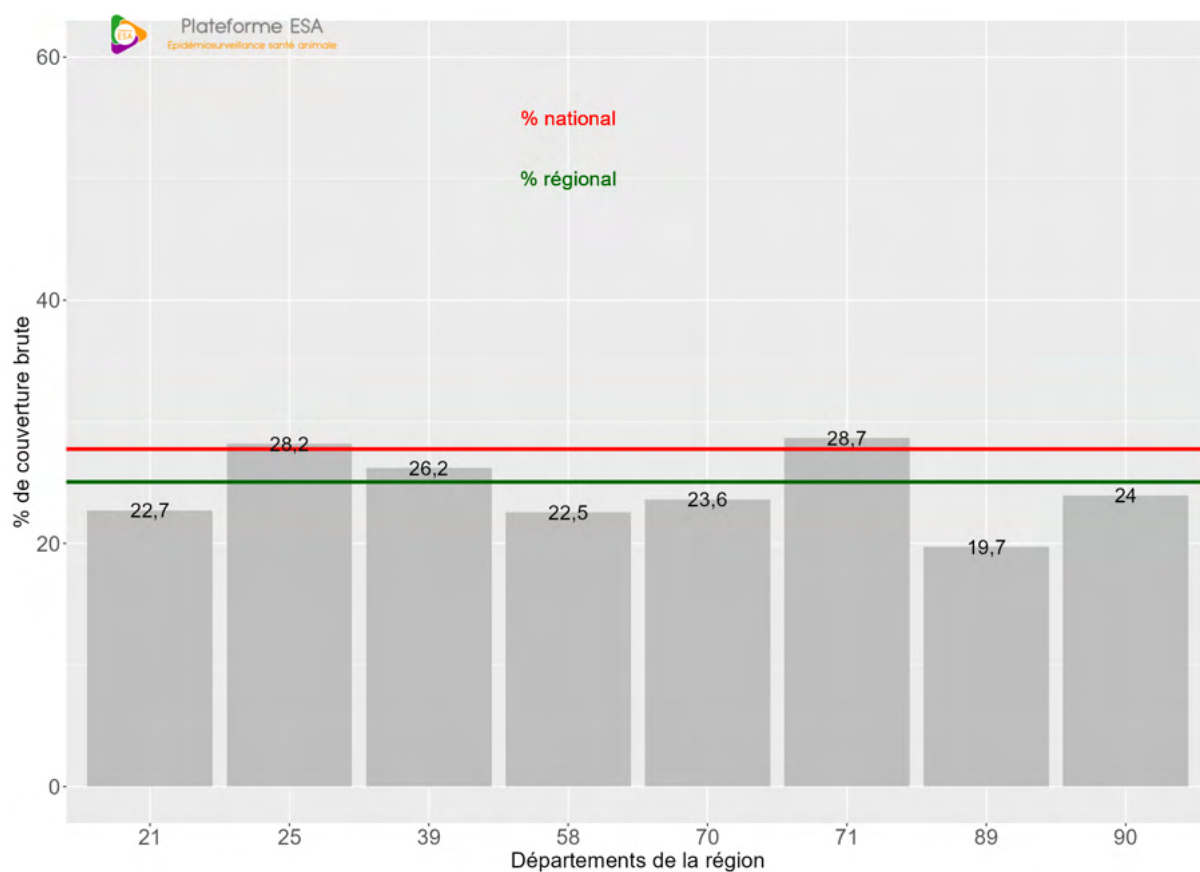


Figure 5: Pourcentages de couverture brute de l'enquête (pourcentages d'apiculteurs répondants par rapport aux apiculteurs déclarés) par département de la région. Les lignes rouge et verte correspondent respectivement aux pourcentages national et régional et permettent la comparaison avec les pourcentages départementaux.

Les résultats en fonction de la catégorie de cheptel déclaré et par département sont présentés dans la Figure 6 :

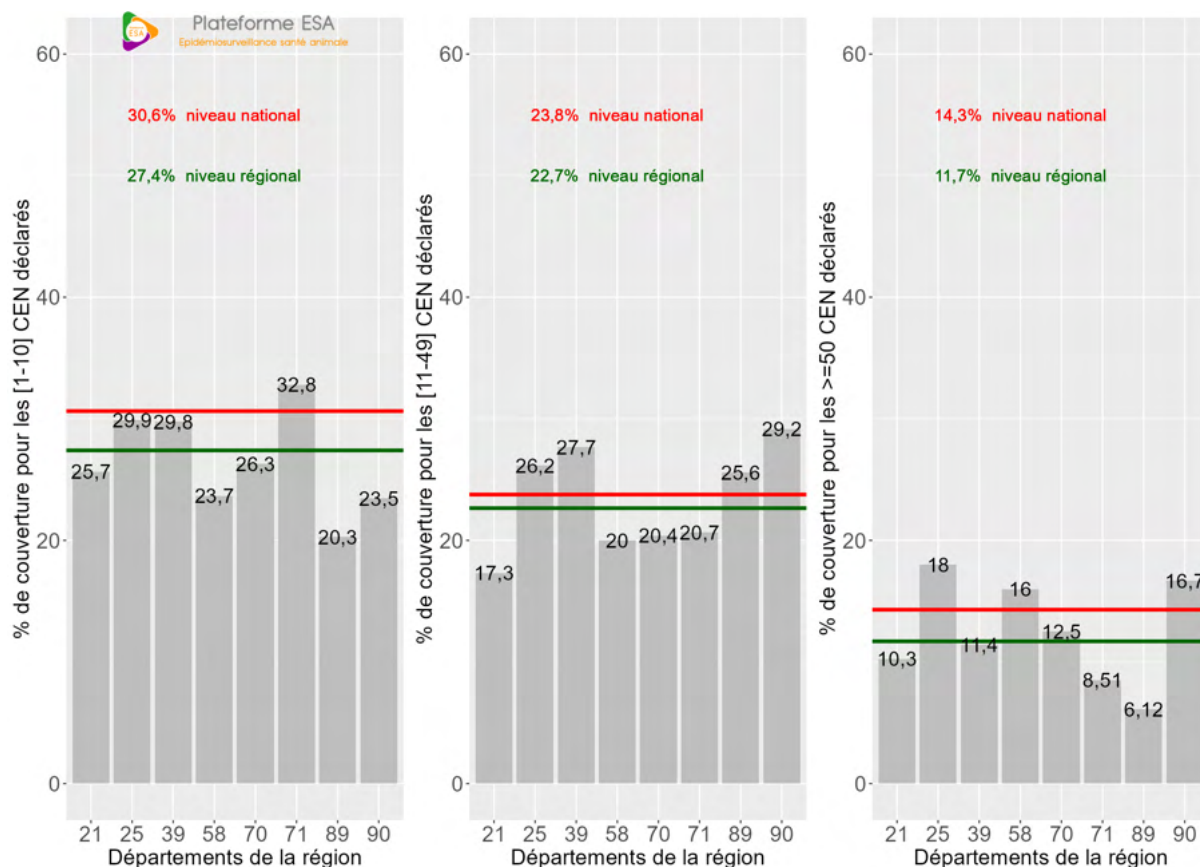


Figure 6: Pourcentages de couverture brute de l'enquête (pourcentage d'apiculteurs répondants par rapport aux apiculteurs déclarés) par département de la région pour les catégories de taille de cheptel déclaré [1-10], [11-49] et ≥ 50 CEN. Les lignes rouge et verte correspondent respectivement aux pourcentages national et régional et permettent la comparaison avec les pourcentages départementaux.

La figure ci-dessus permet d'identifier les types d'apiculteurs nécessitant une sensibilisation plus importante pour répondre à l'enquête.

3. Pourcentage de participation brute

Parmi les 58 313 apiculteurs contactés au niveau national, 28,8 % ont répondu à l'enquête ENMHA (16 809 apiculteurs) et parmi les 3 701 apiculteurs contactés dans la région Bourgogne-Franche-Comté, 26,1 % ont répondu à l'enquête (967 apiculteurs). De même, le pourcentage de participation brute par département est représenté par la Figure 7 :

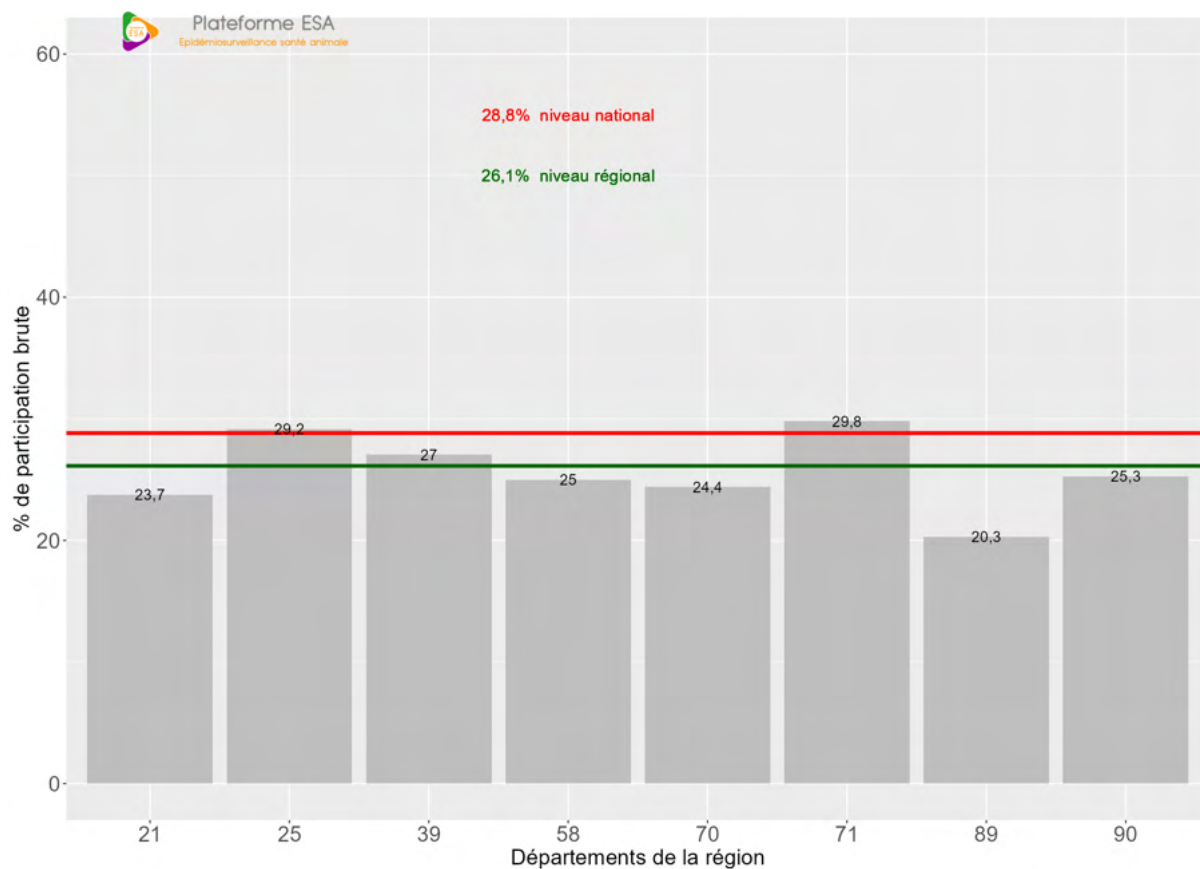


Figure 7: Participation brute par département de la région (pourcentages d’apiculteurs répondants par rapport aux apiculteurs contactés). Les lignes rouge et verte correspondent respectivement aux pourcentages national et régional et permettent la comparaison avec les pourcentages départementaux.

Le taux de participation brute par département de résidence de l’apiculteur en fonction de la taille de cheptel déclaré est présenté par la figure suivante.

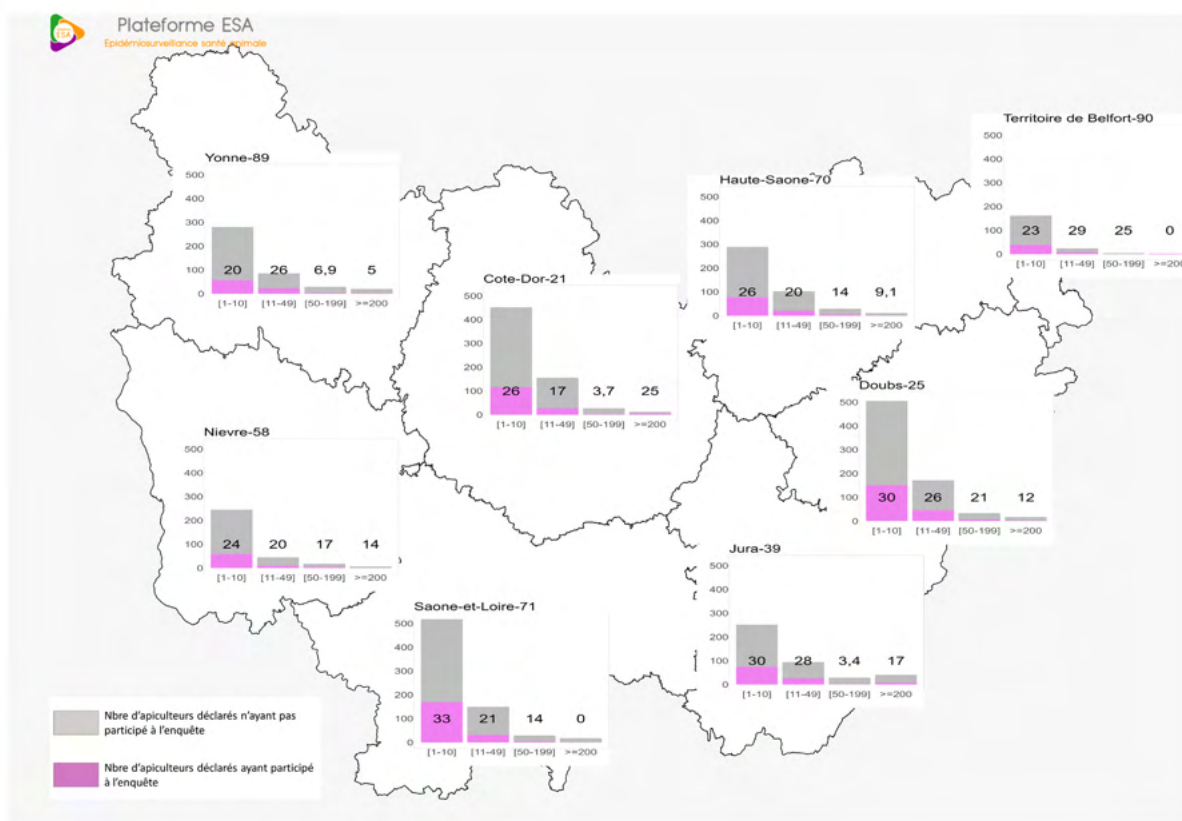


Figure 8: Représentation du nombre d'apiculteurs ayant fait une déclaration avec en gris ceux qui n'ont pas participé à l'enquête ENMHA, et en violet ceux qui y ont répondu par taille de cheptel déclaré et par département. Le pourcentage de participation brute est précisé pour chaque catégorie dans chaque département.

4. Pourcentage d'inclusion

Parmi les 16 809 apiculteurs qui ont répondu à l'enquête au niveau national, 84,7 % ont été inclus dans le jeu de données final après application des règles de nettoyage et validation de la cohérence des données (14 244 réponses). Parmi les 967 apiculteurs qui ont répondu à l'enquête dans la région Bourgogne-Franche-Comté, 85,2 % ont été inclus dans le jeu de données final (824 réponses).

5. Pourcentage de couverture nette

Ainsi, les 14 244 apiculteurs répondants avec des données qui satisfont les critères d'inclusion représentent 23,5 % des 60 548 déclarations faites au niveau national. Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, ce pourcentage est de 21,3 % (824 apiculteurs inclus / 3 860 apiculteurs déclarés dans la région).

6. Pourcentage de participation nette

Au niveau national, parmi les 58 313 apiculteurs contactés, 14 244 apiculteurs ont répondu et ont été inclus soit une participation nette de 24,4 %. Cette participation nette est pour la région Bourgogne-Franche-Comté de 22,3 % (824 apiculteurs inclus sur 3 701 contactés).

B. Descriptif des populations

Dans cette partie, les populations d'apiculteurs déclarés, contactés, répondants et inclus sont présentées en fonction de la catégorie de cheptel déclaré qui est connue pour toutes ces populations. Pour les populations des répondants et des inclus, il est également possible de les décrire en fonction de la taille de cheptel hiverné.

1. Populations des apiculteurs déclarés et contactés

Dans le tableau suivant, il est possible de voir quelles sont les catégories de cheptel déclaré des apiculteurs qui n'ont pas pu être contactés en comparant les effectifs des apiculteurs déclarés et contactés au niveau national puis au niveau régional. Il est également possible de comparer les pourcentages des apiculteurs des différentes catégories de cheptel déclaré au niveau régional par rapport au niveau national.

Tableau 1: Nombres et pourcentages d'apiculteurs déclarés et contactés en fonction de la taille du cheptel déclaré au niveau régional et national lors de l'enquête ENMHA 2023-2024. La catégorie des >=50 a été divisée en deux sous-catégories qui sont présentées en grisé.

Catégorie de taille de cheptel déclaré	Apiculteurs déclarés Nb (%)		Apiculteurs contactés Nb (%)		Apiculteurs non contactés Nb (%)	
	régional	national	régional	national	régional	national
[1-10]	2 704 (70,1 %)	42 528 (70,2 %)	2 596 (70,2 %)	40 933 (70,2 %)	108 (67,5 %)	1 595 (70,79 %)
[11-49]	830 (21,5 %)	12 688 (21 %)	791 (21,4 %)	12 185 (20,9 %)	39 (24,38 %)	503 (22,33 %)
>=50	326 (8,45 %)	5 332 (8,81 %)	313 (8,46 %)	5 177 (8,88 %)	13 (8,12 %)	155 (6,88 %)
[50-199]	198 (5,13 %)	3 106 (5,13 %)	191 (5,16 %)	3 026 (5,19 %)	7 (4,38 %)	80 (3,55 %)
>=200	128 (3,32 %)	2 226 (3,68 %)	122 (3,3 %)	2 151 (3,69 %)	6 (3,75 %)	75 (3,33 %)
Total	3 860 (100 %)	60 548 (100 %)	3 701 (100 %)	58 313 (100 %)	159 (100 %)	2 235 (100 %)

2. Populations des apiculteurs répondants et inclus

a) En ce qui concerne les catégories de cheptel déclaré

Dans le tableau suivant, sont représentées les catégories de cheptel déclaré des apiculteurs répondants et inclus au niveau régional et national. Il est ainsi possible de voir dans quelles catégories se situent les apiculteurs répondants qui n'ont pas été inclus.

Tableau 2: Nombres et pourcentages d'apiculteurs répondants et inclus en fonction de la catégorie de la taille du cheptel déclaré au niveau régional et national lors de l'enquête ENMHA 2023-2024. La catégorie des ≥ 50 a été divisée en deux sous-catégories qui sont présentées en grisé.

Catégorie de taille de cheptel déclaré	Apiculteurs répondants Nb (%)		Apiculteurs inclus Nb (%)	
	régional	national	régional	national
[1-10]	741 (76,6 %)	13 028 (77,5 %)	635 (77,1 %)	11 244 (78,9 %)
[11-49]	188 (19,4 %)	3 016 (17,9 %)	161 (19,5 %)	2 447 (17,2 %)
≥ 50	38 (3,93 %)	765 (4,55 %)	28 (3,4 %)	553 (3,88 %)
[50-199]	22 (2,28 %)	479 (2,85 %)	17 (2,06 %)	347 (2,44 %)
≥ 200	16 (1,65 %)	286 (1,7 %)	11 (1,33 %)	206 (1,45 %)
Total	967 (100 %)	16 809 (100 %)	824 (100 %)	14 244 (100 %)

b) En ce qui concerne les catégories de cheptel hiverné

De même dans le tableau suivant, il est possible de voir quelles sont les catégories de cheptel hiverné des apiculteurs répondants et inclus au niveau régional et national.

Tableau 3: Nombres et pourcentages d'apiculteurs répondants et inclus (réponses répondant aux critères de non exclusion) en fonction de la catégorie de la taille du cheptel hiverné au niveau régional et national lors de l'enquête ENMHA 2023-2024. La catégorie des ≥ 50 a été divisée en deux sous-catégories qui sont présentées en grisé.

Catégorie de taille de cheptel hiverné	Apiculteurs répondants Nb (%)		Apiculteurs inclus Nb (%)	
	régional	national	régional	national
[1-10]	618 (70,1 %)	10 840 (71,5 %)	575 (69,8 %)	10 191 (71,5 %)
[11-49]	234 (26,5 %)	3 576 (23,6 %)	220 (26,7 %)	3 361 (23,6 %)
≥ 50	30 (3,4 %)	739 (4,88 %)	29 (3,52 %)	692 (4,86 %)
[50-199]	20 (2,27 %)	506 (3,34 %)	19 (2,31 %)	471 (3,31 %)
≥ 200	10 (1,13 %)	233 (1,54 %)	10 (1,21 %)	221 (1,55 %)
Total	967 (100 %)	16 809 (100 %)	824 (100 %)	14 244 (100 %)

3. Comparaison des catégories de cheptel déclaré et hiverné des apiculteurs inclus

Afin de mieux comprendre à quoi correspondent les catégories de cheptel déclaré et hiverné, il est intéressant de voir quand ont été faites les déclarations, car les apiculteurs doivent renseigner la taille de leur cheptel au moment du remplissage de la déclaration, ce qui se fait donc à un moment plus ou moins éloigné du moment de la mise en hivernage.

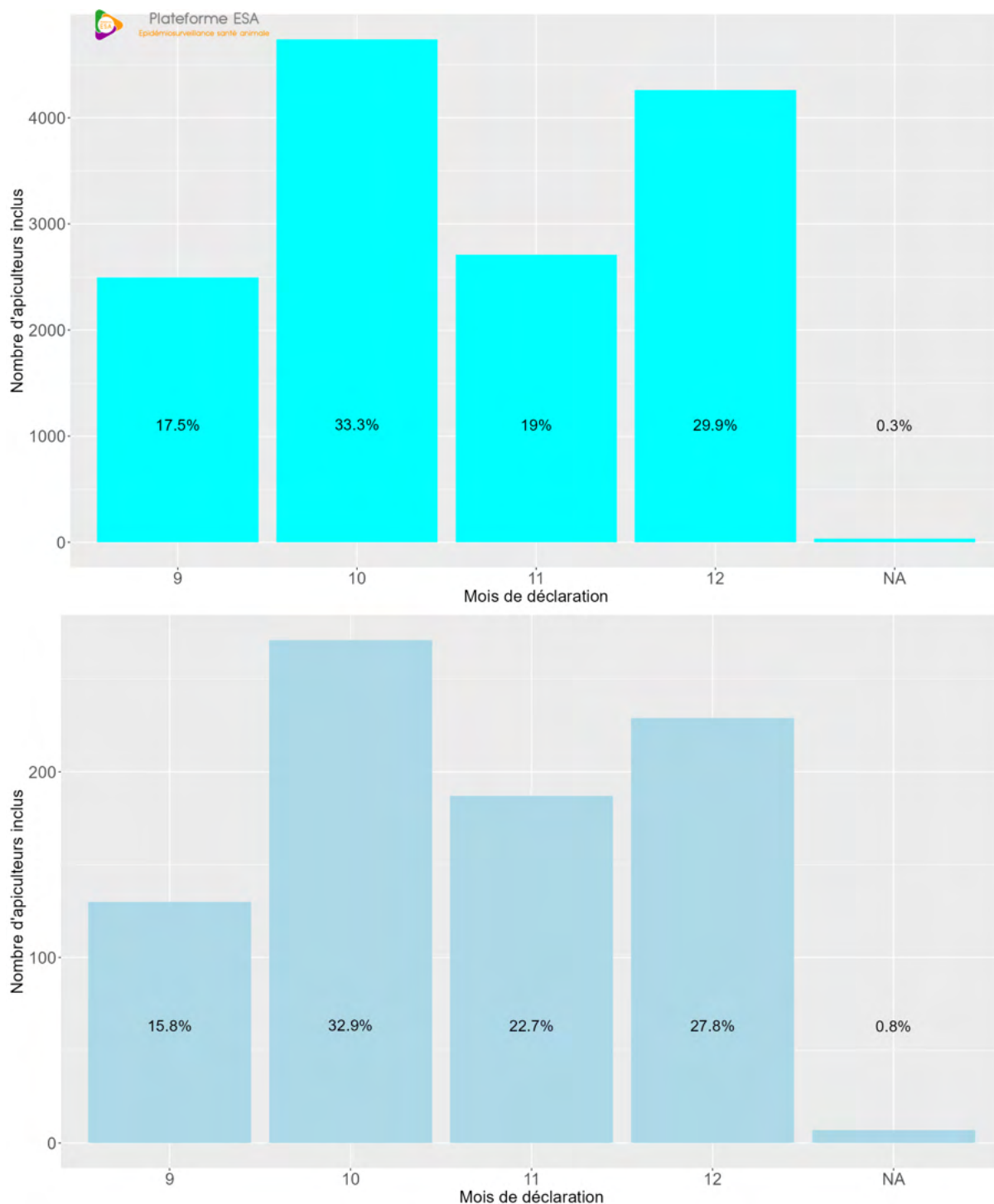


Figure 9: Nombre de déclarations des apiculteurs inclus lors de l'enquête ENMHA 2023-2024 par mois de déclaration en 2023 au niveau national (en haut) et régional (en bas). Les pourcentages sont précisés pour chaque mois en fonction de l'ensemble des apiculteurs inclus. Les valeurs NA correspondent aux déclarations réalisées en format papier. Pour celles-ci la date de déclaration n'est pas connue, elles sont enregistrées en masse a posteriori dans l'outil informatique.

Les 36 valeurs NA correspondent aux déclarations faites en format papier et saisies par la suite par la DGAL sur la plateforme de télédéclaration en janvier 2023 au niveau national (7 déclarations en format papier au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté). Par défaut, la date de déclaration

correspond à la date de saisie sur la plateforme de télédéclaration. Ainsi, les dates de réalisation des déclarations faites en format papier ne sont pas connues.

png
2

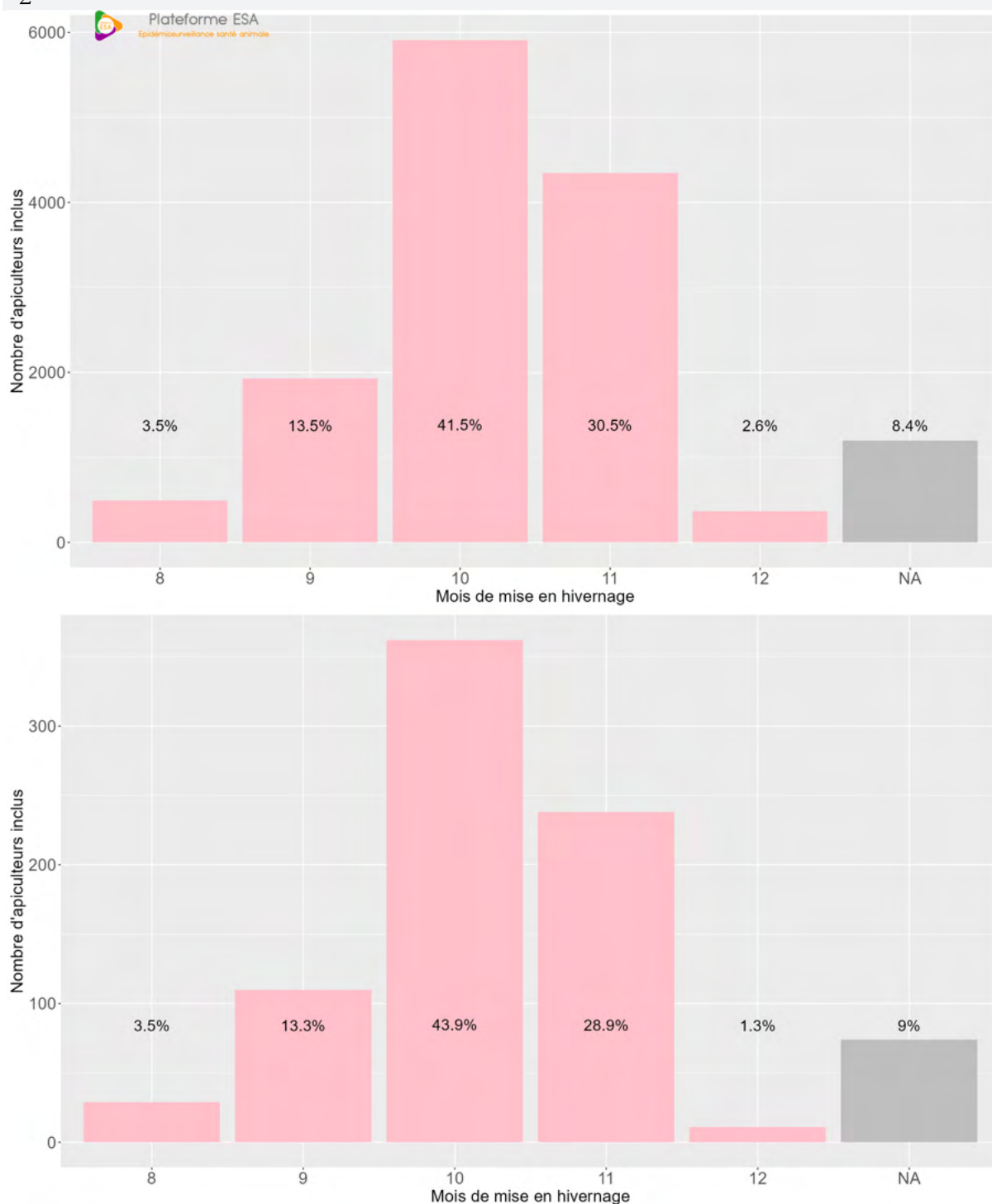


Figure 10: Nombre d'apiculteurs inclus en fonction du mois de mise en hivernage déclaré dans l'enquête ENMHA 2023-2024 au niveau national (en haut) et régional (en bas). Les pourcentages sont précisés pour chaque mois en fonction de l'ensemble des apiculteurs inclus NA : Valeur non attribuée dans le questionnaire.

Dans la figure présentant une approximation du délai entre le mois de déclaration et le mois d'hivernage, les déclarations saisies manuellement en janvier par la DGAI ne sont pas prises en compte. En ce qui concerne l'hivernage, seul le mois de mise en hivernage est connu, le délai entre la déclaration et l'hivernage reste donc approximatif.

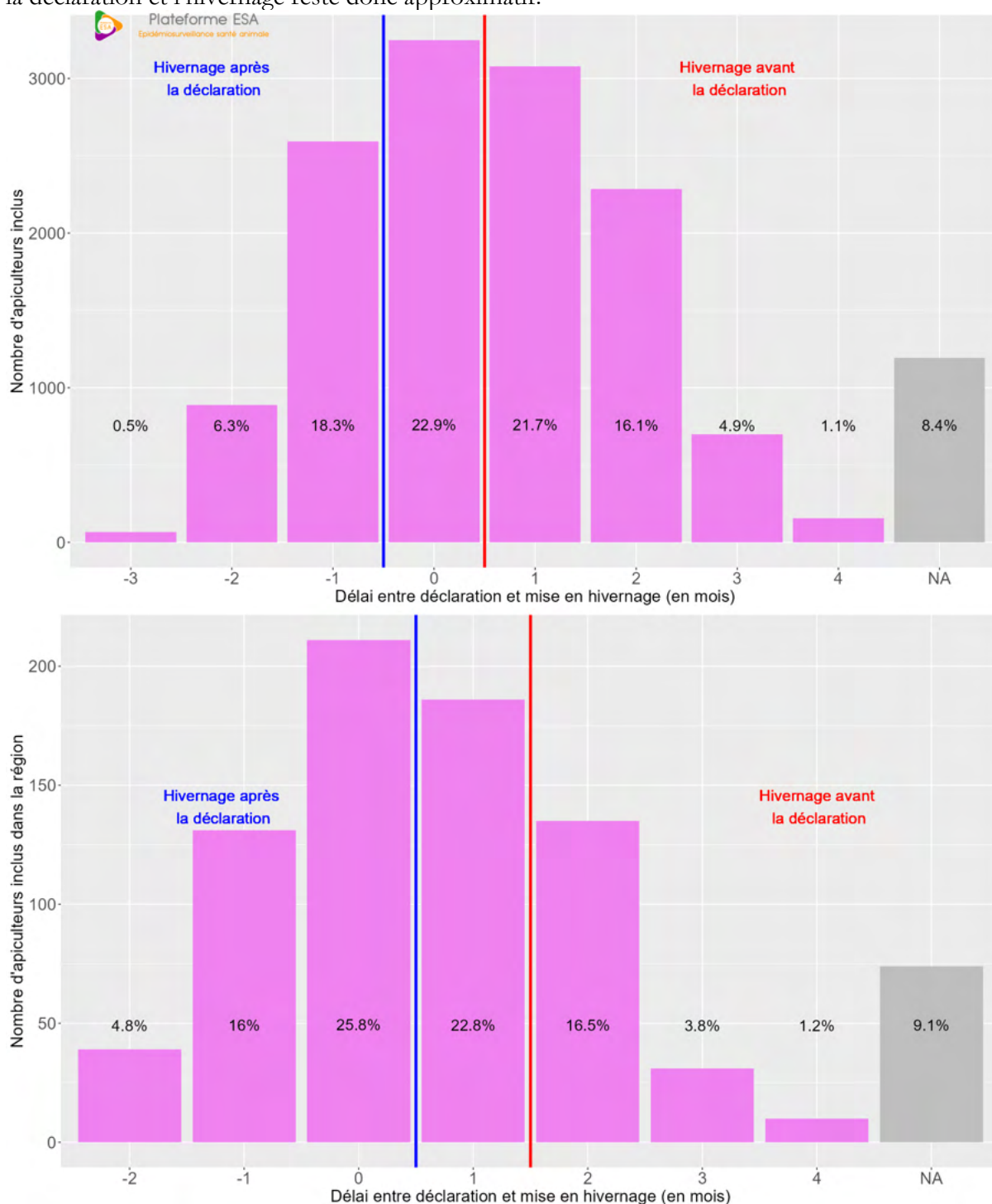


Figure 11: Nombre d'apiculteurs inclus en fonction du délai approximatif entre le mois de la déclaration et le mois de mise en hivernage au niveau national (en haut) et régional (en bas) dans l'enquête ENMHA 2023-2024. Tous les délais positifs, à droite de la ligne verticale rouge, correspondent aux cas où l'hivernage a débuté avant la déclaration. Tous les délais négatifs, à

gauche de la ligne verticale bleue, correspondent aux cas où l'hivernage a débuté après la déclaration. Les NA correspondent aux cas où les délais n'ont pas pu être évalués. La Figure 12 permet de visualiser la correspondance entre les catégories de taille de cheptel déclaré et les catégories de taille de cheptel hiverné.

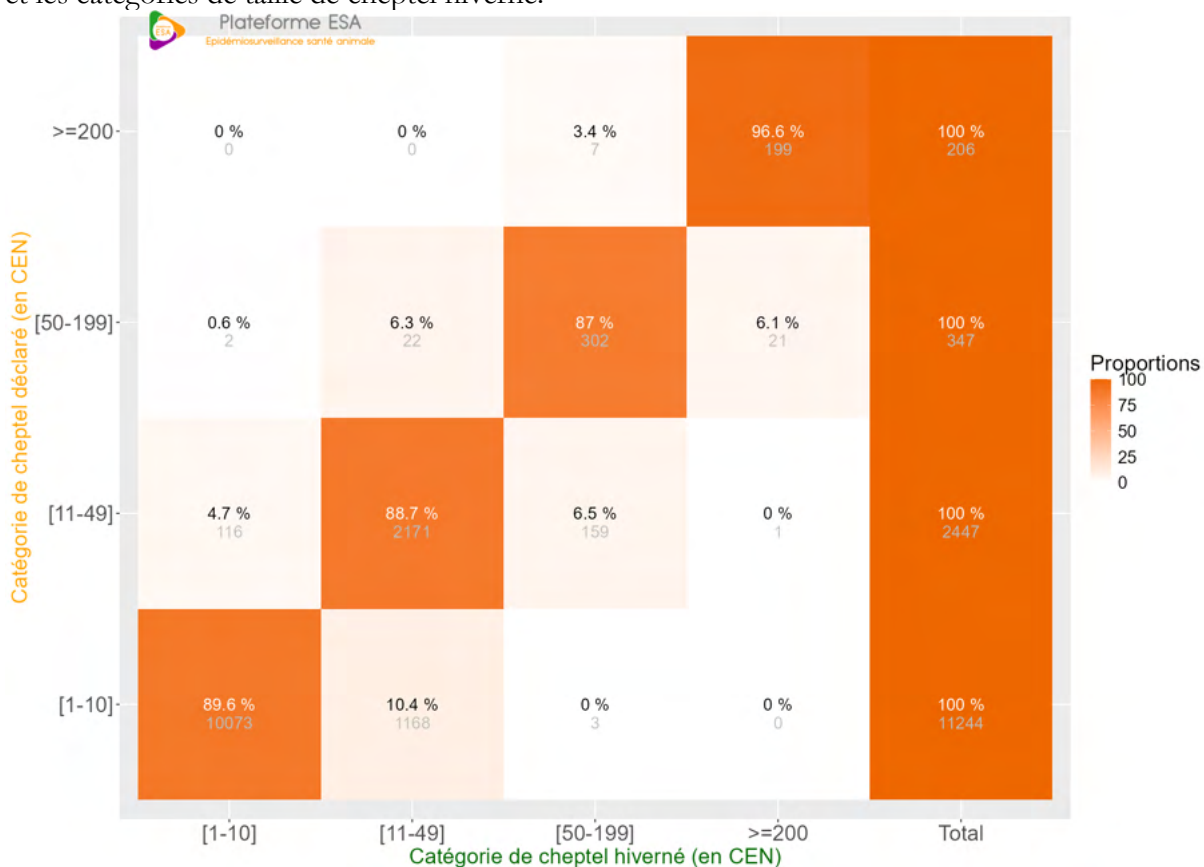


Figure 12: Pourcentages et effectifs d'apiculteurs dans les différentes catégories de cheptel déclaré en fonction de la catégorie de cheptel hiverné au niveau national.

Au niveau national, on observe que pour une majorité d'apiculteurs la catégorie de cheptel déclaré est identique à la catégorie de cheptel hiverné. Les différences observées sont plus souvent dans le sens d'un nombre de CEN déclaré inférieur à celui hiverné (cas sous la diagonale orange).

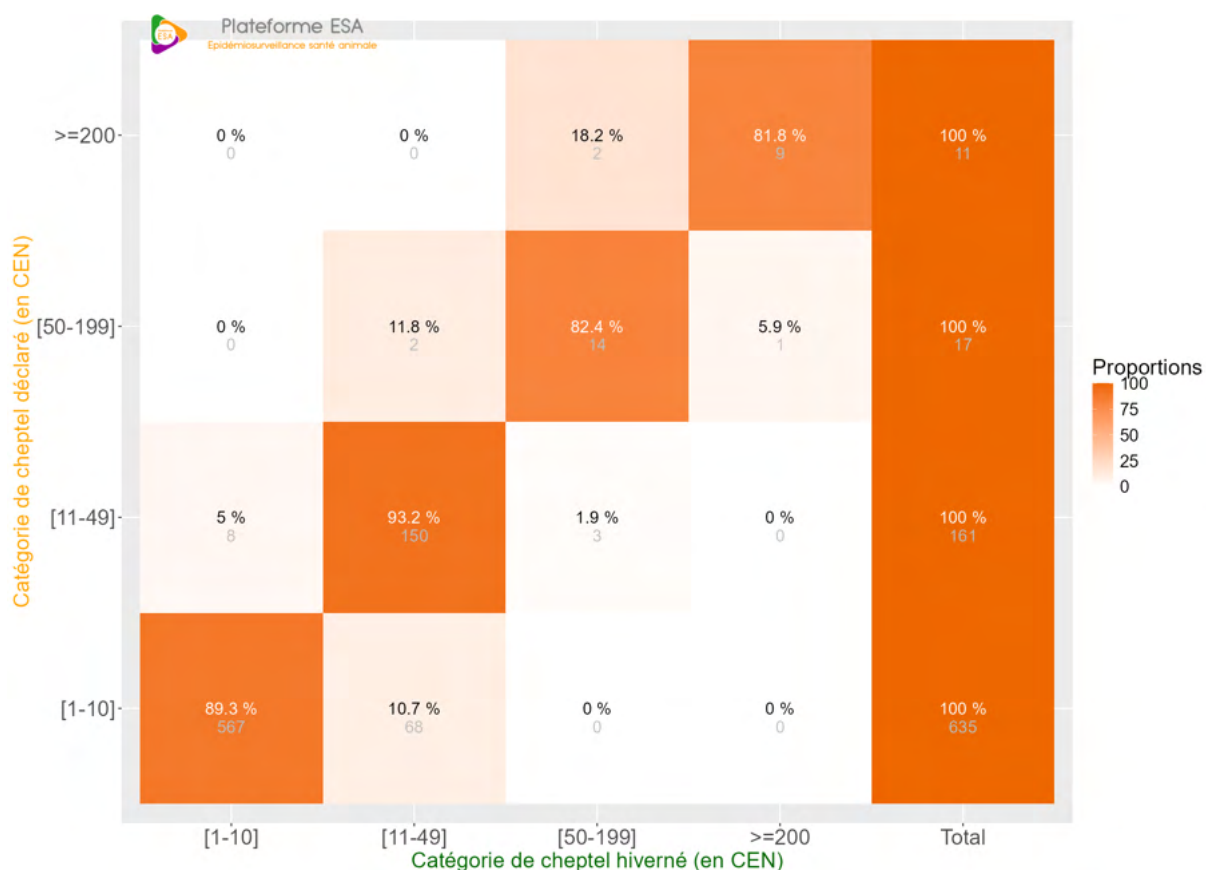


Figure 13: Pourcentages et effectifs d'apiculteurs dans les différentes catégories de cheptel déclaré en fonction de la catégorie de cheptel hiverné au niveau régional.

4. Cheptels déclarés des apiculteurs inclus

Les apiculteurs répondants inclus dans l'enquête ENMHA ont déclaré 214 308 CEN en 2023 soit 12,4% du total des CEN déclarés en métropole en 2023 (1 728 866 CEN). Dans l'enquête, ces apiculteurs ont déclaré avoir mis en hivernage 253 050 CEN soit 118 % des CEN déclarés par les apiculteurs inclus dans l'enquête ENMHA.

Au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté, les apiculteurs répondants inclus dans l'enquête ont déclaré 11 350 CEN en 2023 soit 10,5 % des CEN déclarés par les apiculteurs inclus en Bourgogne-Franche-Comté (107 667 CEN). Dans l'enquête, ces apiculteurs ont déclaré avoir mis en hivernage 12 869 CEN soit 113 % des CEN déclarés par les apiculteurs inclus en Bourgogne-Franche-Comté. Le tableau suivant présente les différents résultats (nombre de cheptels et %) en fonction de la taille de cheptel déclaré.

Tableau 4: Taille de cheptel (en CEN) déclaré pour la population totale des déclarants ainsi que taille de cheptel (en CEN) déclaré et taille de cheptel (en CEN) hiverné pour la population des apiculteurs inclus dans l'enquête ENMHA. La catégorie des ≥ 50 a été divisée en deux sous-catégories qui sont présentées en grisé.

	Population des déclarants		Population des répondants inclus			
	CEN déclarés Nb (%)		CEN déclarés Nb (%)		CEN hivernés Nb (%)	
Catégorie de taille de cheptel déclaré	régional	national	régional	national	régional	national
	[1-10]	13 621 (12,7 %)	206 056 (11,9 %)	3 065 (27 %)	51 244 (23,9 %)	3 740 (29,1 %)
[11-49]	18 071 (16,8 %)	281 402 (16,3 %)	3 184 (28,1 %)	49 433 (23,1 %)	3 552 (27,6 %)	60 565 (23,9 %)
≥ 50	75 975 (70,6 %)	1 241 408 (71,8 %)	5 101 (44,9 %)	113 631 (53 %)	5 577 (43,3 %)	128 388 (50,7 %)
[50-199]	20 224 (18,8 %)	317 344 (18,4 %)	1 619 (14,3 %)	32 644 (15,2 %)	1 910 (14,8 %)	37 808 (14,9 %)
≥ 200	55 751 (51,8 %)	924 064 (53,4 %)	3 482 (30,7 %)	80 987 (37,8 %)	3 667 (28,5 %)	90 580 (35,8 %)
Total	107 667 (100 %)	1 728 866 (100 %)	11 350 (100 %)	214 308 (100 %)	12 869 (100 %)	253 050 (100 %)

Tableau 5: Médianes, valeurs minimales et maximales du nombre de CEN par apiculteur déclarés, inclus (réponses valides) et hivernés (chez les inclus) au niveau régional et national en fonction de la catégorie de la taille du cheptel déclaré lors de l'enquête ENMHA 2023-2024. La catégorie des ≥ 50 a été divisée en deux sous-catégories qui sont présentées en grisé.

	Population des déclarants		Population des répondants inclus			
	Distribution des CEN déclarés par apiculteur Médiane [min;max]		Distribution des CEN déclarés par apiculteur Médiane [min;max]		Distribution des CEN hivernés par apiculteur Médiane [min;max]	
Catégorie de taille de cheptel déclaré	régional	national	régional	national	régional	national
[1-10]	5 [1 - 10]	4 [1 - 10]	4 [1 - 10]	4 [1 - 10]	5 [1 - 32]	4 [1 - 65]
[11-49]	18 [11 - 49]	19 [11 - 49]	17 [11 - 49]	17 [11 - 49]	18 [4 - 66]	20 [1 - 250]
≥ 50	150 [50 - 3 486]	160 [50 - 3 779]	130 [50 - 600]	132 [50 - 3 324]	167 [40 - 540]	150 [8 - 3 324]
[50-199]	89.5 [50 - 195]	90 [50 - 199]	80 [50 - 190]	80 [50 - 198]	96 [40 - 290]	95 [8 - 360]
≥ 200	320 [200 - 3 486]	325 [200 - 3 779]	255 [200 - 600]	301 [200 - 3 324]	310 [180 - 540]	350 [60 - 3 324]
Total	7 [1 - 3 486]	6 [1 - 3 779]	6 [1 - 600]	5 [1 - 3 324]	6 [1 - 540]	6 [1 - 3 324]

Les Figure 14, Figure 15, Figure 16 permettent de visualiser les résultats présentés dans le tableau précédent.

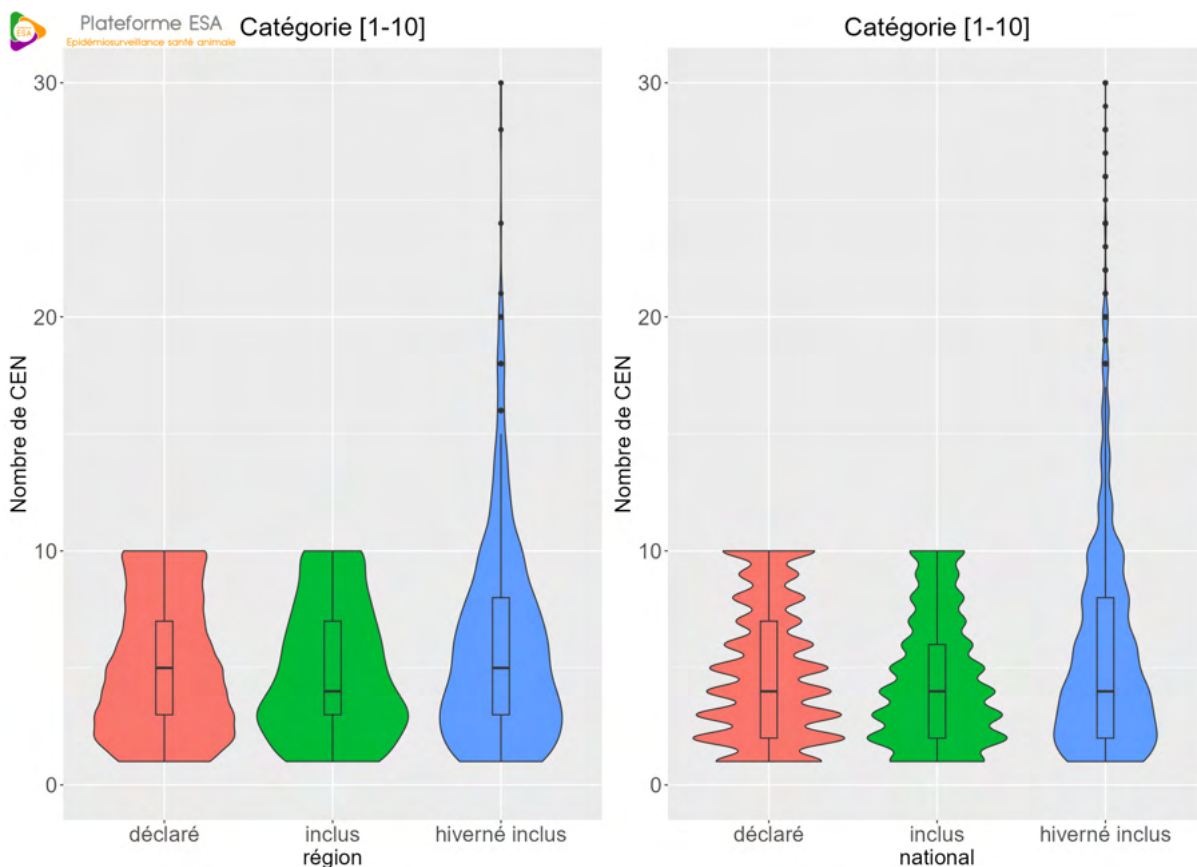


Figure 14: Diagrammes en violon, combinaison entre diagramme en boîte, Box Plot, et diagramme d'estimation de densité qui affiche les pics de données. Ainsi sont représentées les valeurs médianes, minimales et maximales du nombre de CEN par apiculteurs que ce soit déclarés, inclus (réponses valides) et hivernés (chez les inclus) au niveau régional et national pour la catégorie de la taille du cheptel déclaré [1-10] lors de l'enquête ENMHA 2023-2024.

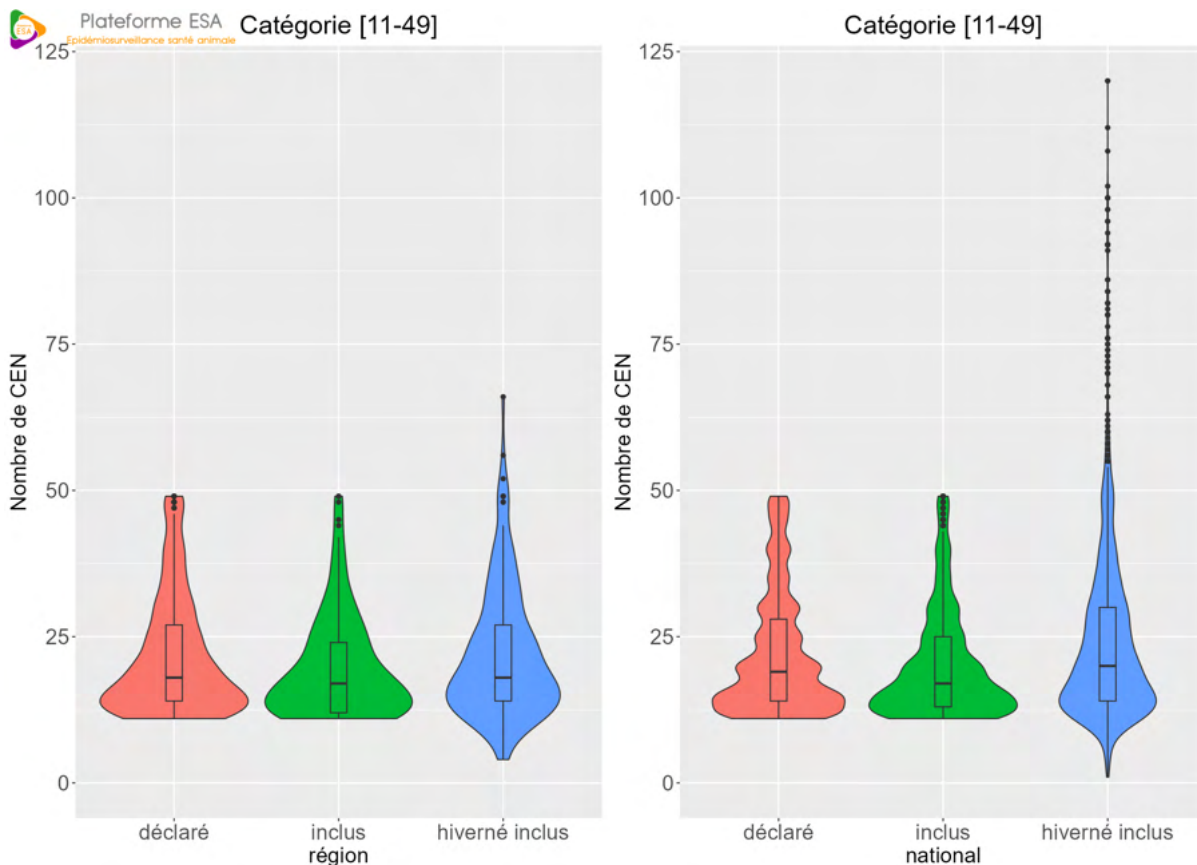


Figure 15: Diagrammes en violon, combinaison entre diagramme en boîte, Box Plot, et diagramme d'estimation de densité qui affiche les pics de données. Ainsi sont représentées les valeurs médianes, minimales et maximales du nombre de CEN par apiculteurs que ce soit déclarés, inclus (réponses valides) et hivernés (chez les inclus) au niveau régional et national pour la catégorie de la taille du cheptel déclaré [11-49] lors de l'enquête ENMHA 2023-2024.

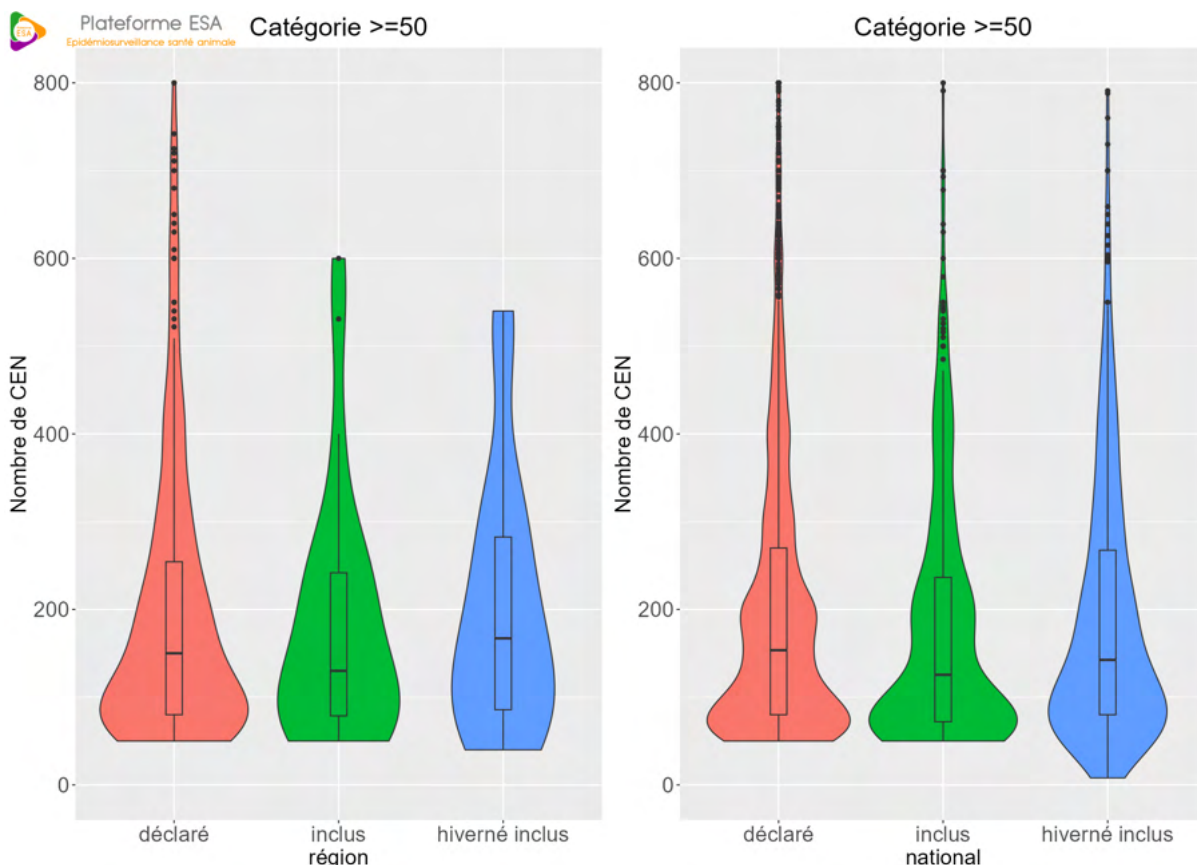


Figure 16: Diagrammes en violon, combinaison entre diagramme en boîte, Box Plot, et diagramme d'estimation de densité qui affiche les pics de données. Ainsi sont représentées les valeurs médianes, minimales et maximales du nombre de CEN par apiculteurs que ce soit déclarés, inclus (réponses valides) et hivernés (chez les inclus) au niveau régional et national pour la catégorie de la taille du cheptel déclaré ≥ 50 lors de l'enquête ENMHA 2023-2024.

Ainsi, on peut voir que pour les apiculteurs ayant une taille de cheptel déclaré ≥ 50 , la médiane du nombre de CEN hiverné par apiculteur est de 150 au niveau national, c'est à dire que 50% des apiculteurs au niveau national de cette catégorie ont plus de 150 CEN hivernés et que 50% ont moins de 150 CEN avec comme valeur minimale 8 CEN et valeur maximale de 3324 CEN.

5. Caractéristiques des apiculteurs

Dans cette partie, sont présentées quelques caractéristiques des apiculteurs:

- le nombre et le pourcentage d'apiculteurs qui adhèrent à une organisation dispensant des conseils en apiculture,
- l'ancienneté en année d'apiculture des apiculteurs
- le nombre d'apiculteurs qui ont répondu être en apiculture biologique.
- le nombre d'apiculteurs qui ont transhumé leurs colonies au moins une fois pour produire du miel ou pour la pollinisation.

Deux cas de figure vont être étudiés en fonction de deux objectifs différents :

- Caractéristiques des apiculteurs répondants en fonction de la taille de cheptel déclaré
- Caractéristiques des apiculteurs inclus en fonction de la taille de cheptel hiverné

a) *Caractéristiques des apiculteurs répondants en fonction de la taille de cheptel déclaré*

Il est intéressant de regarder les caractéristiques des apiculteurs répondants en fonction de la taille de cheptel déclaré afin de pouvoir éventuellement cibler les campagnes d'information concernant l'enquête ENMHA.

Le tableau suivant résume les caractéristiques des répondants par catégorie de taille de cheptel déclaré au niveau régional et national.

Tableau 6: Caractéristiques des apiculteurs répondants au niveau régional et national en fonction de la catégorie de la taille du cheptel déclaré lors de l'enquête ENMHA 2023-2024. La catégorie des >=50 a été divisée en deux sous-catégories qui sont présentées en grisé. En ce qui concerne les adhérents, cela prend en compte les adhésions à une organisation dispensant des conseils en apiculture.

Caractéristiques	Catégorie de taille de cheptel déclaré										Toutes catégories confondues	
	[1-10]		[11-49]		>=50		[50-199]		>=200		régio nal	natio nal
	régio nal	natio nal	régio nal	natio nal	régio nal	natio nal	régio nal	natio nal	régio nal	natio nal	régio nal	natio nal
Nb d'adhérents	384	7 253	125	1 915	20	417	11	262	9	155	529	9 585
%	51,8 %	55,7 %	66,5 %	63,5 %	52,6 %	54,5 %	50 %	54,7 %	56,2 %	54,2 %	54,7 %	57 %
Nb de non-adhérents	188	3 030	20	304	5	70	4	44	1	26	213	3 404
%	25,4 %	23,3 %	10,6 %	10,1 %	13,2 %	9,15 %	18,2 %	9,19 %	6,25 %	9,09 %	22 %	20,3 %
Nb de non-répondants	169	2 745	43	797	13	278	7	173	6	105	225	3 820
%	22,8 %	21,1 %	22,9 %	26,4 %	34,2 %	36,3 %	31,8 %	36,1 %	37,5 %	36,7 %	23,3 %	22,7 %
Ancienneté Nb de 0 à 1 an	96	1 675	2	45	1	16	1	15	0	1	99	1 736
%	13 %	12,9 %	1,06 %	1,49 %	2,63 %	2,09 %	4,55 %	3,13 %	0 %	0,35 %	10,2 %	10,3 %
Nb de 2 à 5 ans	239	4 700	43	589	2	88	2	75	0	13	284	5 377
%	32,3 %	36,1 %	22,9 %	19,5 %	5,26 %	11,5 %	9,09 %	15,7 %	0 %	4,55 %	29,4 %	32 %
Nb de 6 - 10 ans	99	1 576	24	484	6	94	4	56	2	38	129	2 154
%	13,4 %	12,1 %	12,8 %	16 %	15,8 %	12,3 %	18,2 %	11,7 %	12,5 %	13,3 %	13,3 %	12,8 %

	Catégorie de taille de cheptel déclaré										Toutes catégories confondues	
	[1-10]		[11-49]		>=50		[50-199]		>=200			
Caractéristiques	régional	national	régional	national	régional	national	régional	national	régional	national	régional	national
Nb de > 10 ans	154	2 608	81	1 137	17	298	9	167	8	131	252	4 043
%	20,8 %	20 %	43,1 %	37,7 %	44,7 %	39 %	40,9 %	34,9 %	50 %	45,8 %	26,1 %	24,1 %
Nb de non répondants	153	2 469	38	761	12	269	6	166	6	103	203	3 499
%	20,6 %	19 %	20,2 %	25,2 %	31,6 %	35,2 %	27,3 %	34,7 %	37,5 %	36 %	21 %	20,8 %
Nb apiculteurs bio	1	27	1	21	4	97	1	45	3	52	6	145
%	0,135 %	0,207 %	0,532 %	0,696 %	10,5 %	12,7 %	4,55 %	9,39 %	18,8 %	18,2 %	0,62 %	0,863 %
Nb apiculteurs non bio	587	10 531	149	2 234	22	399	15	268	7	131	758	13 164
%	79,2 %	80,8 %	79,3 %	74,1 %	57,9 %	52,2 %	68,2 %	55,9 %	43,8 %	45,8 %	78,4 %	78,3 %
Nb non-répondants	153	2 470	38	761	12	269	6	166	6	103	203	3 500
%	20,6 %	19 %	20,2 %	25,2 %	31,6 %	35,2 %	27,3 %	34,7 %	37,5 %	36 %	21 %	20,8 %
Nb apiculteurs transhumants	26	790	32	518	12	290	6	145	6	145	70	1 598
%	3,51 %	6,06 %	17 %	17,2 %	31,6 %	37,9 %	27,3 %	30,3 %	37,5 %	50,7 %	7,24 %	9,51 %
Nb apiculteurs non-transhumants	562	9 762	118	1 737	14	206	10	168	4	38	694	11 705
%	75,8 %	74,9 %	62,8 %	57,6 %	36,8 %	26,9 %	45,5 %	35,1 %	25 %	13,3 %	71,8 %	69,6 %
Nb apiculteurs non-répondants	153	2 476	38	761	12	269	6	166	6	103	203	3 506

	Catégorie de taille de cheptel déclaré										Toutes catégories confondues	
	[1-10]		[11-49]		>=50		[50-199]		>=200			
Caractéristiques	régional	national	régional	national	régional	national	régional	national	régional	national	régional	national
%	20,6 %	19 %	20,2 %	25,2 %	31,6 %	35,2 %	27,3 %	34,7 %	37,5 %	36 %	21 %	20,9 %
TOTAL EFFECTIF	741	13 028	188	3 016	38	765	22	479	16	286	967	16 809

(1) Adhésion à une organisation dispensant des conseils en apiculture

Au niveau national, 57 % des apiculteurs répondants ont répondu être adhérent à une organisation dispensant des conseils en apiculture soit 9 585 apiculteurs.

En région Bourgogne-Franche-Comté, 54,7 % des apiculteurs répondants ont répondu être adhérent à une organisation dispensant des conseils en apiculture soit 529 apiculteurs.

(2) Années d'ancienneté des apiculteurs

En ce qui concerne les années d'ancienneté en apiculture des répondants, la distribution des valeurs a les caractéristiques suivantes :

La figure suivante permet de visualiser la distribution des valeurs d'ancienneté en apiculture des apiculteurs répondants au niveau régional et national en fonction de la catégorie de taille de cheptel déclaré.

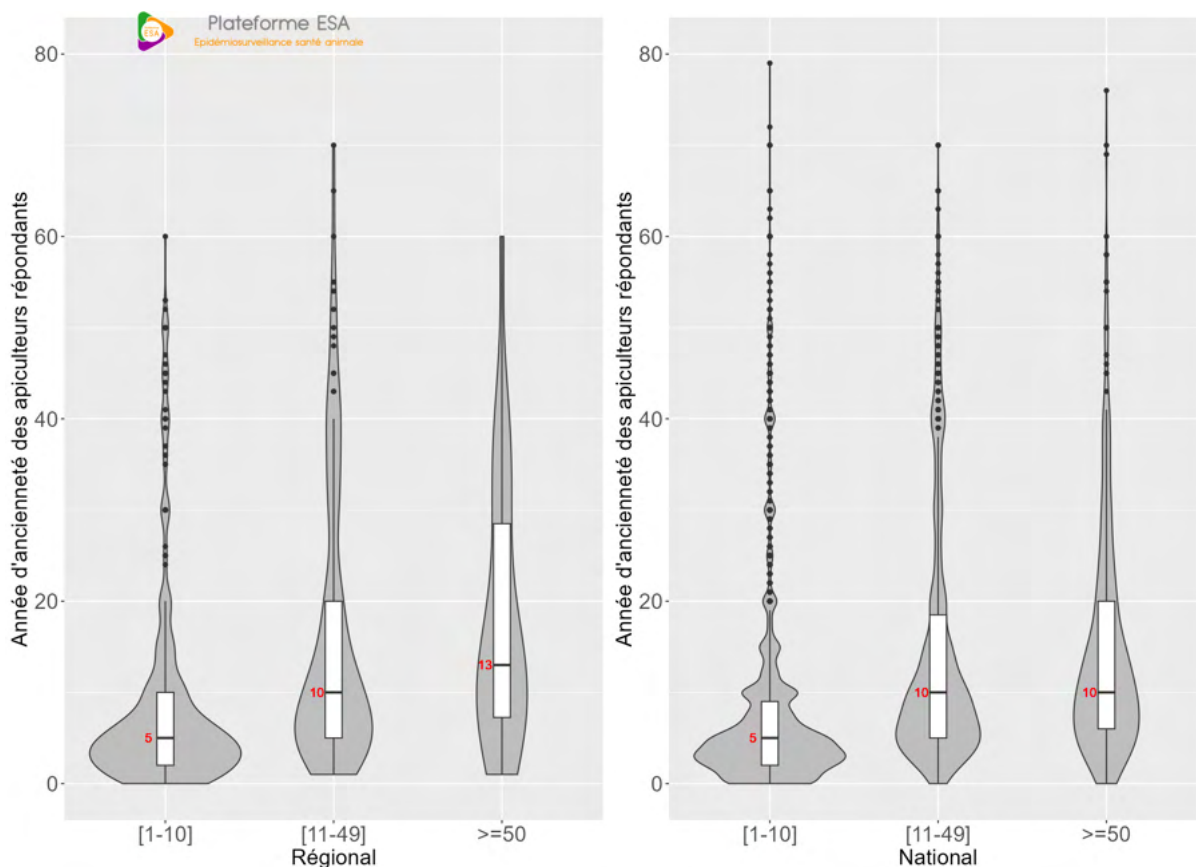


Figure 17: Diagrammes en violon qui sont une combinaison entre un diagramme en boîte, Box Plot, et un diagramme d'estimation de densité qui affiche les pics de données. Ainsi sont représentées les valeurs médianes, minimales, maximales des années d'ancienneté en apiculture. La figure de gauche reprend les diagrammes par catégories de taille de cheptel déclaré des apiculteurs répondants dans l'enquête ENMHA au niveau régional et à droite au niveau national. Les valeurs des médianes sont précisées en rouge.

Au niveau national, la médiane des années d'ancienneté des apiculteurs répondants toute taille d'exploitation confondue est de 5 ans, ainsi la moitié des répondants ont moins de 5 ans d'ancienneté. Les premier et troisième quartiles sont respectivement de 3 ans et 10 ans.

Au niveau régional, la médiane des années d'ancienneté des apiculteurs répondants toute taille d'exploitation confondue est de 5 ans d'ancienneté. Les premier et troisième quartiles sont respectivement de 3 ans et de 12 ans.

(3) Apiculture biologique

On s'attendrait à n'avoir aucun "apiculture biologique" dans les apiculteurs avec une taille de cheptel déclaré [1-10] car avoir un label "agriculture biologique" avec cette taille de cheptel ne semble pas réaliste. Ainsi, certains apiculteurs avec une taille de cheptel déclaré [1-10] ont peut-être interprété cette question comme "Avez-vous des pratiques apicoles biologiques" et non une "labellisation agriculture biologique".

Au niveau national, 0,863 % des apiculteurs répondants toute taille d'exploitation confondue ont répondu être en "apiculture biologique" soit 145 apiculteurs.

En région Bourgogne-Franche-Comté, 0,62 % des apiculteurs répondants toute taille d'exploitation confondue ont répondu être en "apiculture biologique" soit 6 apiculteurs.

(4) Transhumance

A la question “Avez-vous transhumé vos colonies au moins une fois pour produire du miel ou pour la pollinisation ?”, 9,51 % des apiculteurs répondants toute taille d’exploitation confondue au niveau national ont répondu “Oui” soit 1 598 apiculteurs.

En région Bourgogne-Franche-Comté, 7,24 % des apiculteurs répondants toute taille d’exploitation confondue ont répondu “Oui” à la question “Avez-vous transhumé vos colonies au moins une fois pour produire du miel ou pour la pollinisation ?” soit 70 apiculteurs.

b) Caractéristiques des apiculteurs inclus en fonction de la taille de cheptel hiverné

L’objectif ici est d’avoir une idée des caractéristiques des apiculteurs inclus en fonction de la taille de cheptel hiverné afin de mieux connaître cette population d’apiculteurs pour lesquels on aura des données de mortalité et de pertes.

Le tableau suivant résume les caractéristiques des répondants inclus par catégorie de taille de cheptel hiverné au niveau régional et national.

Tableau 7: Caractéristiques des apiculteurs répondants inclus au niveau régional et national en fonction de la catégorie de la taille du cheptel hiverné lors de l’enquête ENMHA 2023-2024. La catégorie des >=50 a été divisée en deux sous-catégories qui sont présentées en gris. En ce qui concerne les adhérents, cela prend en compte les adhésions à une organisation dispensant des conseils en apiculture.

	Catégorie de taille de cheptel déclaré										Toutes catégories confondues	
	[1-10]		[11-49]		>=50		[50-199]		>=200			
Caractéristiques	régional	national	régional	national	régional	national	régional	national	régional	national	régional	national
Nb d'adhérents	384	7 253	125	1 915	20	417	11	262	9	155	529	9 585
%	51,8 %	55,7 %	66,5 %	63,5 %	52,6 %	54,5 %	50 %	54,7 %	56,2 %	54,2 %	54,7 %	57 %
Nb de non-adhérents	188	3 030	20	304	5	70	4	44	1	26	213	3 404
%	25,4 %	23,3 %	10,6 %	10,1 %	13,2 %	9,15 %	18,2 %	9,19 %	6,25 %	9,09 %	22 %	20,3 %
Nb de non-répondants	169	2 745	43	797	13	278	7	173	6	105	225	3 820
%	22,8 %	21,1 %	22,9 %	26,4 %	34,2 %	36,3 %	31,8 %	36,1 %	37,5 %	36,7 %	23,3 %	22,7 %
Ancienneté Nb de 0 à 1 an	96	1 675	2	45	1	16	1	15	0	1	99	1 736
%	13 %	12,9 %	1,06 %	1,49 %	2,63 %	2,09 %	4,55 %	3,13 %	0 %	0,35 %	10,2 %	10,3 %
Nb de 2 à 5 ans	239	4 700	43	589	2	88	2	75	0	13	284	5 377

	Catégorie de taille de cheptel déclaré										Toutes catégories confondues	
	[1-10]		[11-49]		>=50		[50-199]		>=200			
Caractéristiques	régional	national	régional	national	régional	national	régional	national	régional	national	régional	national
%	32,3 %	36,1 %	22,9 %	19,5 %	5,26 %	11,5 %	9,09 %	15,7 %	0 %	4,55 %	29,4 %	32 %
Nb de 6 - 10 ans	99	1 576	24	484	6	94	4	56	2	38	129	2 154
%	13,4 %	12,1 %	12,8 %	16 %	15,8 %	12,3 %	18,2 %	11,7 %	12,5 %	13,3 %	13,3 %	12,8 %
Nb de > 10 ans	154	2 608	81	1 137	17	298	9	167	8	131	252	4 043
%	20,8 %	20 %	43,1 %	37,7 %	44,7 %	39 %	40,9 %	34,9 %	50 %	45,8 %	26,1 %	24,1 %
Nb de non répondants	153	2 469	38	761	12	269	6	166	6	103	203	3 499
%	20,6 %	19 %	20,2 %	25,2 %	31,6 %	35,2 %	27,3 %	34,7 %	37,5 %	36 %	21 %	20,8 %
Nb apiculteurs bio	1	27	1	21	4	97	1	45	3	52	6	145
%	0,135 %	0,207 %	0,532 %	0,696 %	10,5 %	12,7 %	4,55 %	9,39 %	18,8 %	18,2 %	0,62 %	0,863 %
Nb apiculteurs non bio	587	10 531	149	2 234	22	399	15	268	7	131	758	13 164
%	79,2 %	80,8 %	79,3 %	74,1 %	57,9 %	52,2 %	68,2 %	55,9 %	43,8 %	45,8 %	78,4 %	78,3 %
Nb non-répondants	153	2 470	38	761	12	269	6	166	6	103	203	3 500
%	20,6 %	19 %	20,2 %	25,2 %	31,6 %	35,2 %	27,3 %	34,7 %	37,5 %	36 %	21 %	20,8 %
Nb apiculteurs transhumants	26	790	32	518	12	290	6	145	6	145	70	1 598
%	3,51 %	6,06 %	17 %	17,2 %	31,6 %	37,9 %	27,3 %	30,3 %	37,5 %	50,7 %	7,24 %	9,51 %
Nb apiculteurs non-	562	9 762	118	1 737	14	206	10	168	4	38	694	11 705

	Catégorie de taille de cheptel déclaré										Toutes catégories confondues	
	[1-10]		[11-49]		>=50		[50-199]		>=200			
Caractéristiques	régional	national	régional	national	régional	national	régional	national	régional	national	régional	national
transhumants												
%	75,8 %	74,9 %	62,8 %	57,6 %	36,8 %	26,9 %	45,5 %	35,1 %	25 %	13,3 %	71,8 %	69,6 %
Nb apiculteurs non-répondants	153	2 476	38	761	12	269	6	166	6	103	203	3 506
%	20,6 %	19 %	20,2 %	25,2 %	31,6 %	35,2 %	27,3 %	34,7 %	37,5 %	36 %	21 %	20,9 %
TOTAL EFFECTIF	741	13 028	188	3 016	38	765	22	479	16	286	967	16 809

(1) Adhésion à une organisation dispensant des conseils en apiculture

Au niveau national, 67,2 % des apiculteurs répondants inclus toute taille d'exploitation confondue ont répondu être adhérent à une organisation dispensant des conseils en apiculture soit 9 565 apiculteurs.

En région Bourgogne-Franche-Comté, 64,2 % des apiculteurs répondants inclus toute taille d'exploitation confondue ont répondu être adhérent à une organisation dispensant des conseils en apiculture soit 529 apiculteurs.

(2) Années d'ancienneté des apiculteurs

En ce qui concerne les années d'ancienneté en apiculture des répondants inclus toute taille d'exploitation confondue, la distribution des valeurs a les caractéristiques suivantes :

Au niveau national, la médiane des années d'ancienneté est de 5 ans, ainsi la moitié des répondants ont moins de 5 ans d'ancienneté. Les premier et troisième quartiles sont respectivement de 3 ans et 10 ans.

Au niveau régional, les apiculteurs répondants inclus ont 5 ans d'ancienneté. Les premier et troisième quartiles sont respectivement de 3 ans et de 10 ans.

La figure suivante permet de visualiser la distribution des valeurs d'ancienneté en apiculture des apiculteurs inclus au niveau régional et national en fonction de la catégorie de taille de cheptel hiverné.

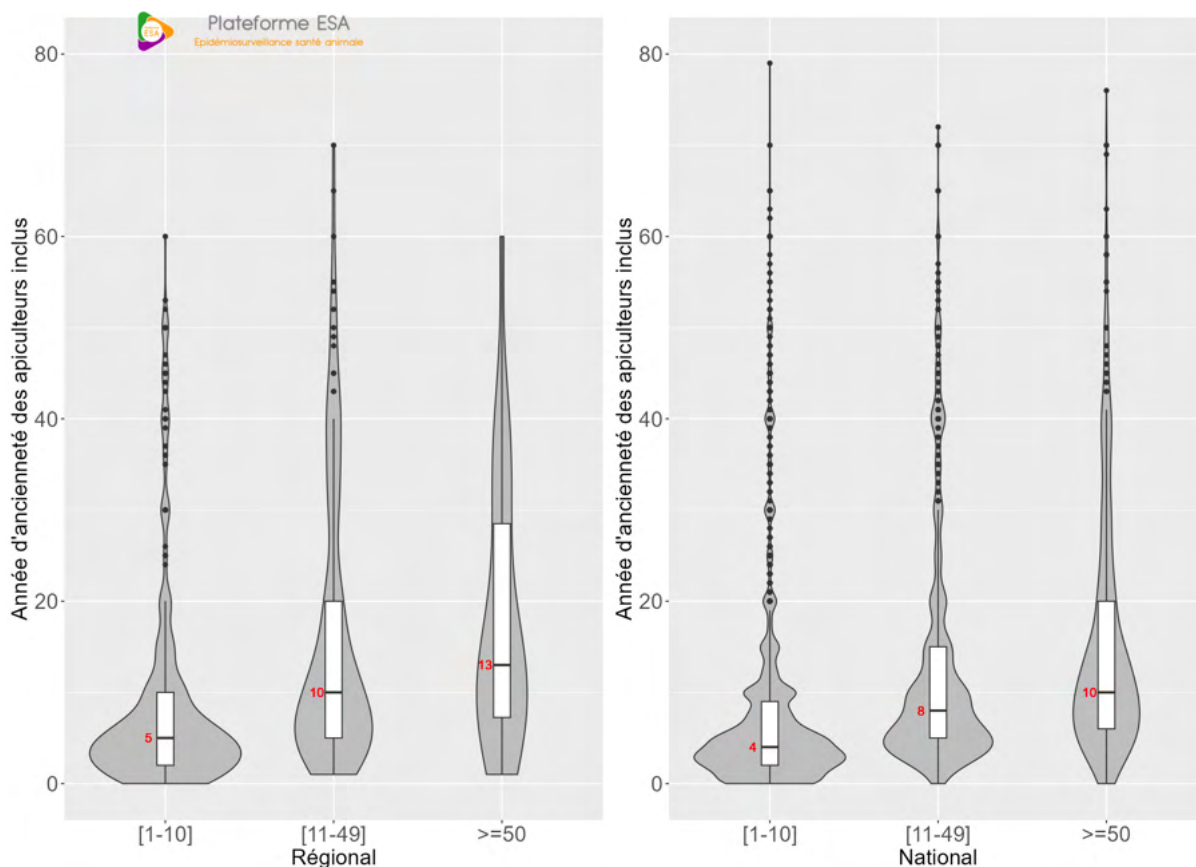


Figure 17: Diagrammes en violon qui sont une combinaison entre un diagramme en boîte, Box Plot, et un diagramme d'estimation de densité qui affiche les pics de données. Ainsi sont représentées les valeurs médianes, minimales, maximales des années d'ancienneté en apiculture. La figure de gauche reprend les diagrammes par catégories de taille de cheptel déclaré des apiculteurs répondants dans l'enquête ENMHA au niveau régional et à droite au niveau national. Les valeurs des médianes sont précisées en rouge.

(3) Apiculture biologique

Au niveau national, 1,01 % des apiculteurs répondants inclus toute taille d'exploitation confondue ont répondu être en "apiculture biologique" soit 144 apiculteurs.

En région Bourgogne-Franche-Comté, 0,62 % des apiculteurs répondants inclus toute taille d'exploitation confondue ont répondu être en "apiculture biologique" soit 6 apiculteurs.

(4) Transhumance

Au niveau national, 11,2 % des apiculteurs répondants inclus toute taille d'exploitation confondue ont répondu "Oui" à la question "Avez-vous transhumé vos colonies au moins une fois pour produire du miel ou pour la pollinisation ?" soit 1 595 apiculteurs .

En région Bourgogne-Franche-Comté, 8,5 % des apiculteurs répondants inclus toute taille d'exploitation confondue ont répondu "Oui" à la question "Avez-vous transhumé vos colonies au moins une fois pour produire du miel ou pour la pollinisation ?" soit 70 apiculteurs .

C. Caractéristiques de l'hivernage

1. Durée de l'hivernage

La Figure 10 reprend les mois de **mise en hivernage** indiqués par les apiculteurs inclus au niveau national et régional au cours de l'enquête ENMHA.

La Figure 18 reprend les mois de **sortie d'hivernage** indiqués par les apiculteurs inclus au niveau national et régional au cours de l'enquête ENMHA.

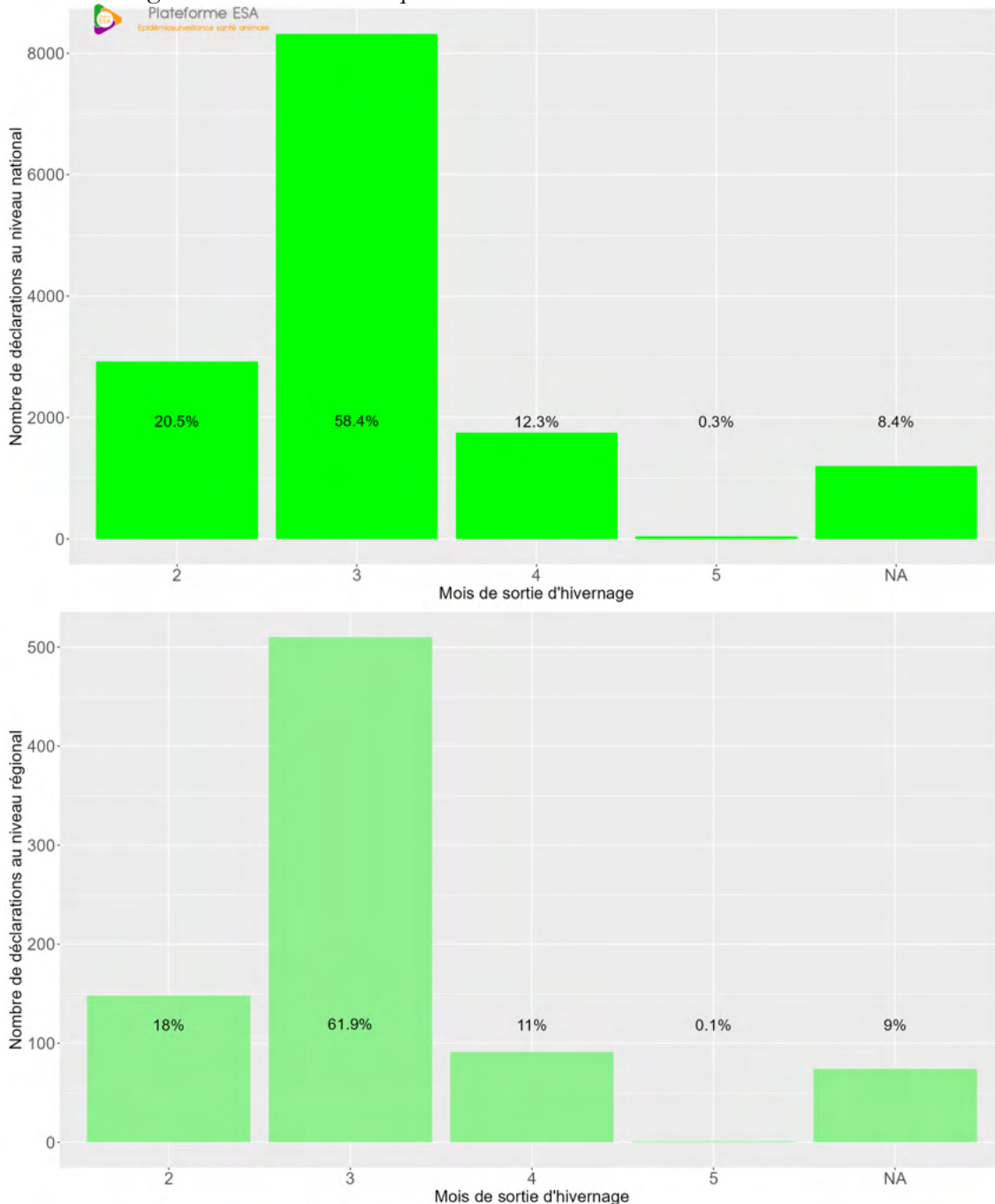
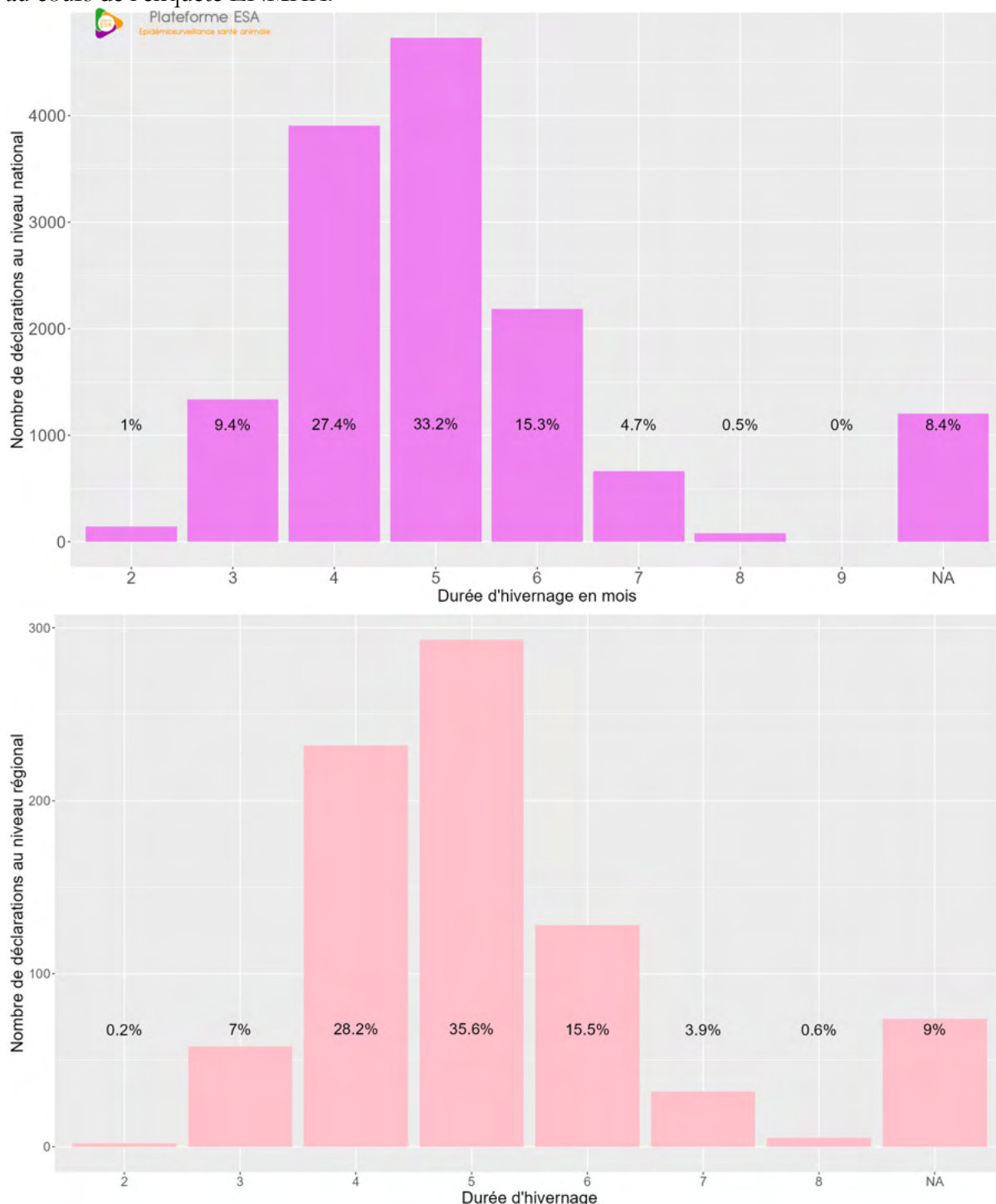


Figure 18: Nombre d'apiculteurs inclus en fonction du mois de sortie d'hivernage déclaré dans l'enquête ENMHA 2023-2024 au niveau national (en haut) et régional (en bas). Les pourcentages

sont précisés pour chaque mois en fonction de l'ensemble des apiculteurs inclus. NA : Valeur non attribuée dans le questionnaire.

La Figure 19 reprend les durées d'hivernage calculées à partir des mois de mise en hivernage et des mois de sortie d'hivernage par les apiculteurs inclus respectivement au niveau national et régional au cours de l'enquête ENMHA.



: Valeur non attribuée dans le questionnaire soit pour l'entrée en hivernage soit pour la sortie d'hivernage empêchant le calcul d'une durée d'hivernage.

2. Emplacement de l'hivernage

a) Nombre d'emplacements d'hivernage

Les réponses concernant le nombre de ruchers d'hivernage (sites d'emplacement) sont présentées en fonction de la catégorie de cheptel hiverné des apiculteurs au niveau national et régional. Ainsi, pour des raisons de lisibilité les principaux résultats sont présentés :

- dans la Figure 20, pour la catégorie [1-10] CEN hivernés,
- dans la Figure 21 pour la catégorie [11-49] CEN hivernés,
- dans la Figure 22 pour la catégorie ≥ 50 CEN hivernés.

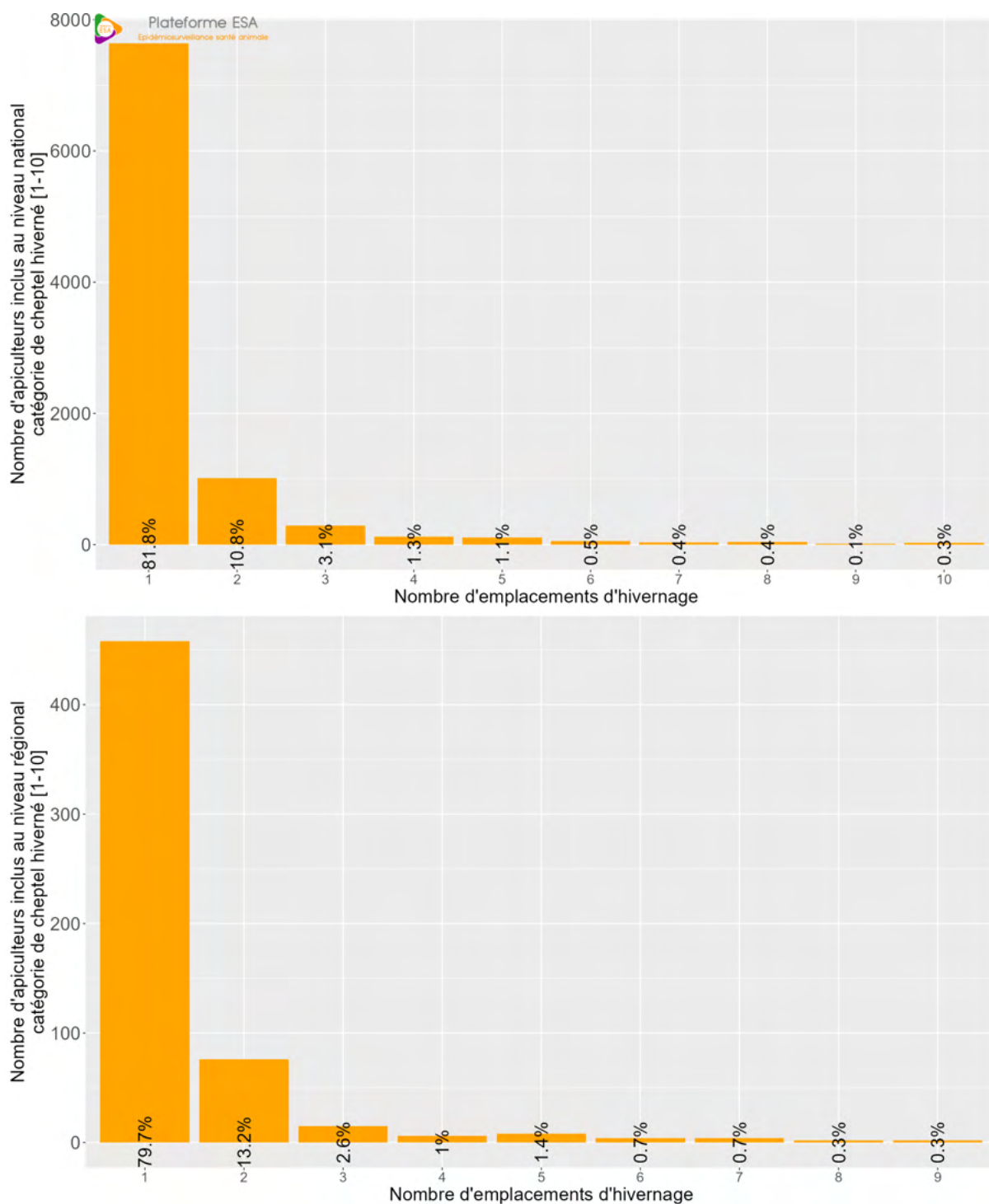


Figure 20: Nombre d'emplacements d'hivernage déclarés par apiculteur dans l'enquête ENMHA 2023-2024 par les apiculteurs inclus de la catégorie de cheptel hiverné [1-10] au niveau national (en haut) et au niveau régional (en bas). Les pourcentages sont précisés pour chaque nombre d'emplacements. Le nombre d'emplacements a été limité à 10.

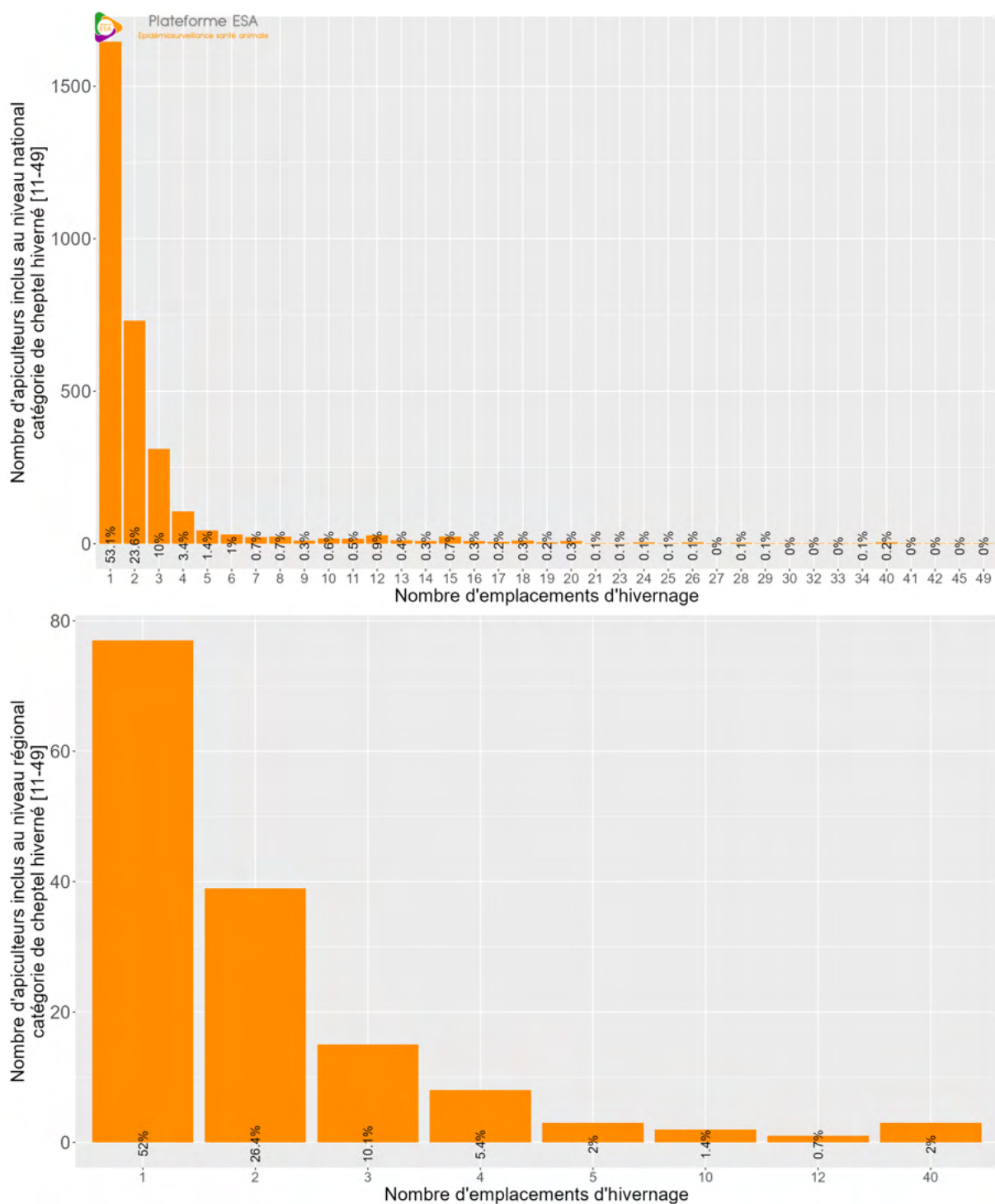


Figure 21: Nombre d'emplacements d'hivernage déclarés par apiculteur dans l'enquête ENMHA 2023-2024 par les apiculteurs inclus de la catégorie de cheptel hiverné [11-49] au niveau national (en haut) et au niveau régional (en bas). Les pourcentages sont précisés pour chaque nombre d'emplacements. Le nombre d'emplacements a été limité à 49.

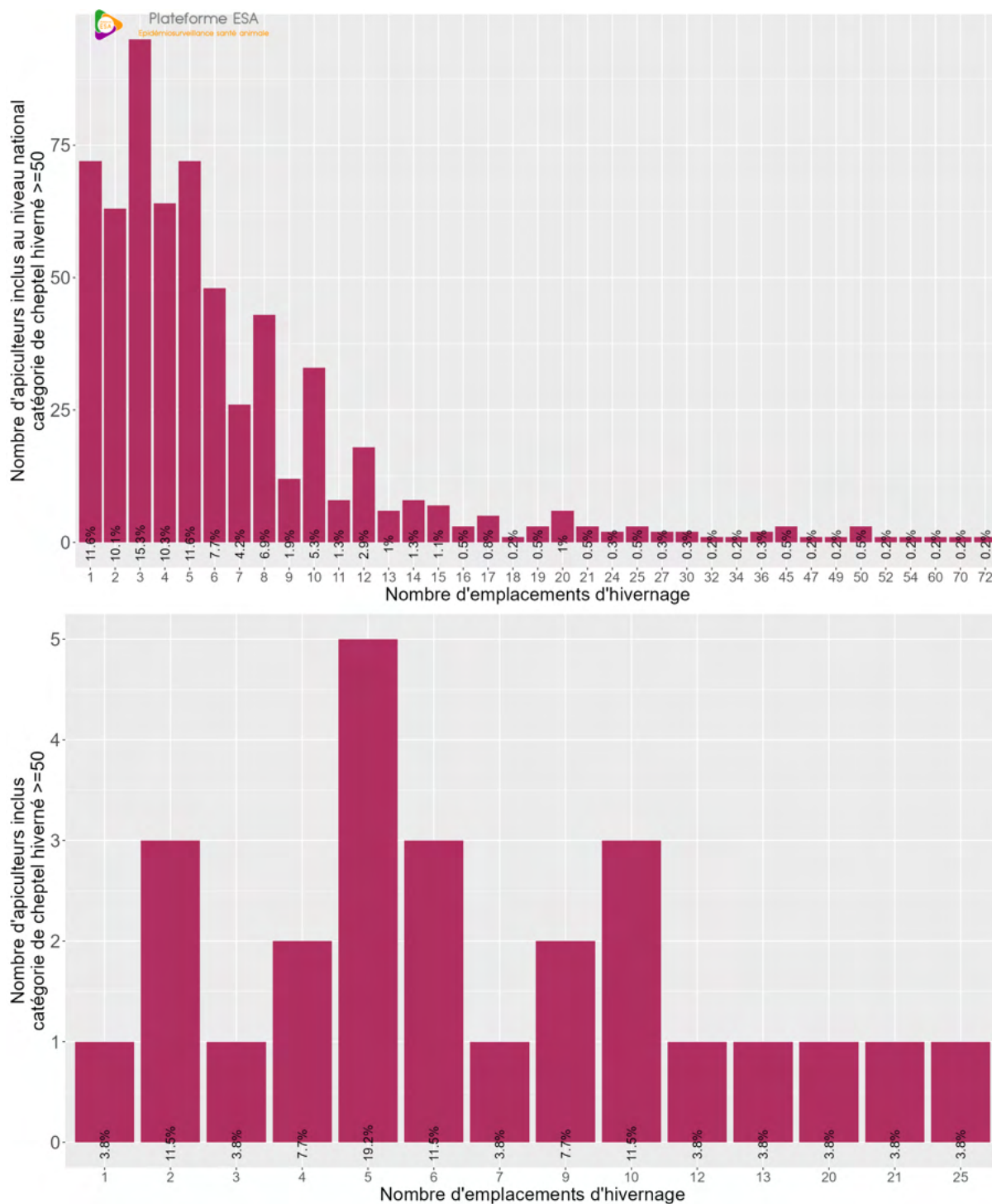


Figure 22: Nombre d'emplacements d'hivernage déclarés par apiculteur dans l'enquête ENMHA 2023-2024 par les apiculteurs inclus de la catégorie de cheptel hiverné ≥ 50 au niveau national (en haut) et au niveau régional (en bas). Les pourcentages sont précisés pour chaque nombre d'emplacements. Le nombre d'emplacements a été limité à 100.

b) Distance relative des différents emplacements

Dans le questionnaire, une question adressée aux apiculteurs ayant déclaré plusieurs emplacements (3 833 apiculteurs concernés au niveau national et 222 apiculteurs au niveau régional) leur

demandait si ces emplacements étaient à moins de 15 kms les uns des autres. Les réponses obtenues sont présentées dans la Figure 23 au niveau national et en Bourgogne-Franche-Comté.

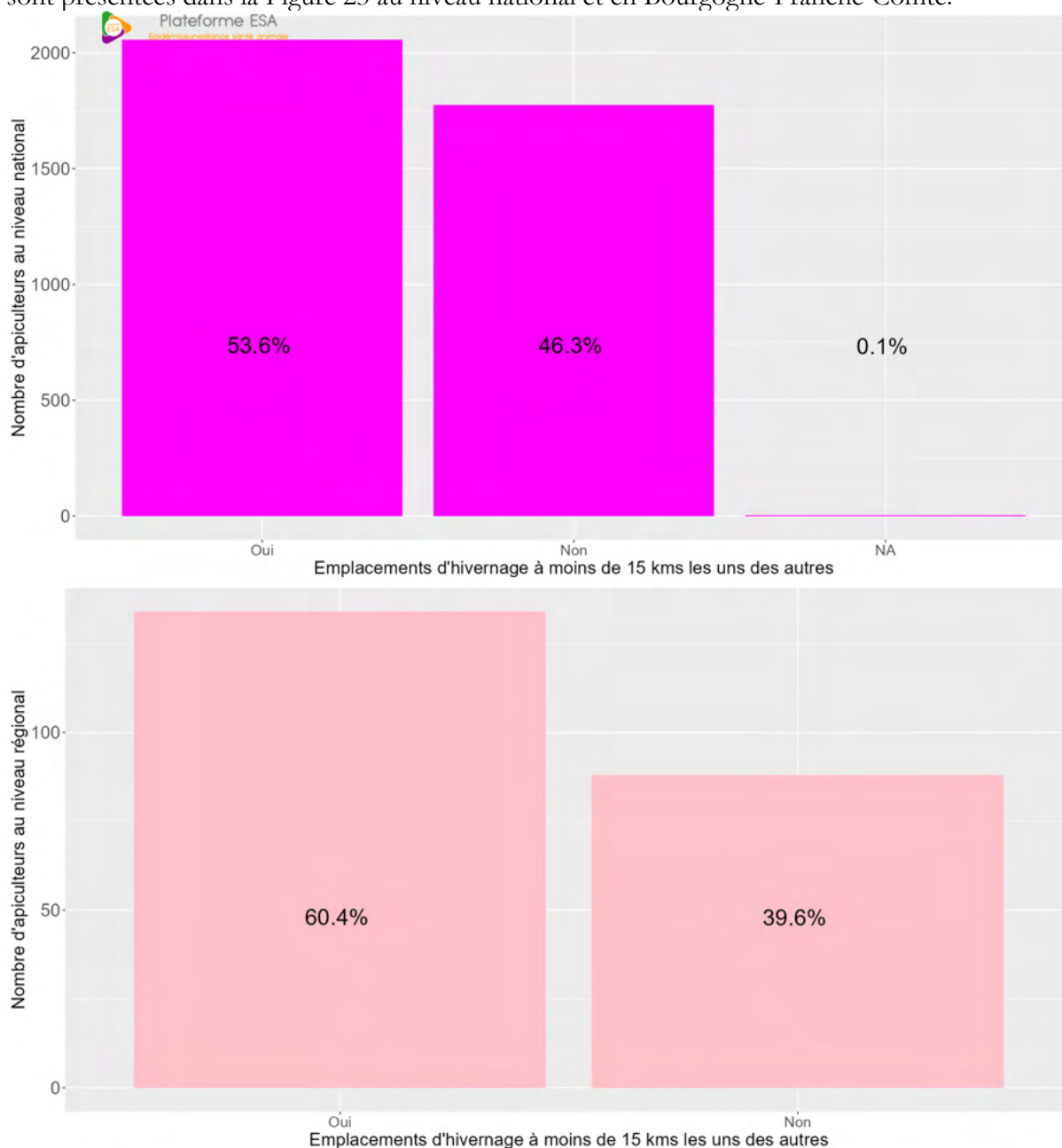


Figure 23: Réponses des apiculteurs inclus ayant plus de deux emplacements de ruches afin de savoir si tous les emplacements sont à moins de 15 kms les uns des autres au niveau national (figure du haut) et au niveau régional (figure du bas). Les pourcentages sont précisés pour chaque réponse.

3. Caractéristiques des CEN hivernés

a) Composition des CEN hivernés

Le cheptel national était composé à l'entrée en hivernage de 71,6 % de colonies de production, 26,6% d'essaims et de 1,83% de nucléi.

Le cheptel régional était composé à l'entrée en hivernage de 75 % de colonies de production, 23% d'essaims et de 1,96% de nucléi.

b) Etat des CEN à la mise en hivernage

Au niveau national :

A la question sur le nombre de CEN pour lesquels l'apiculteur présentait que leur état ne permettrait pas de passer l'hiver (ressentis faibles), 4 396 apiculteurs ont indiqué un nombre de CEN soit 30,86% des apiculteurs inclus. Au total ce sont 14 046 CEN qui étaient concernées soit 5,55 % des 253 050 CEN des apiculteurs inclus.

Par apiculteur, la médiane de l'ensemble des pourcentages par apiculteur de CEN concernés (ressentis faibles), par rapport au nombre total de CEN hivernés est de 20 % .

Au niveau régional :

A la question sur le nombre de CEN pour lesquels l'apiculteur présentait que leur état ne permettrait pas de passer l'hiver (ressentis faibles), 227 apiculteurs ont indiqué un nombre de CEN soit 27,55% des apiculteurs inclus. Au total ce sont 539 CEN qui étaient concernées soit 4,19% des 12 869 CEN des apiculteurs inclus.

Par apiculteur, la médiane de l'ensemble des pourcentages par apiculteur de CEN concernés (pas en bon état), par rapport au nombre total de CEN déclarés est de 20 %.

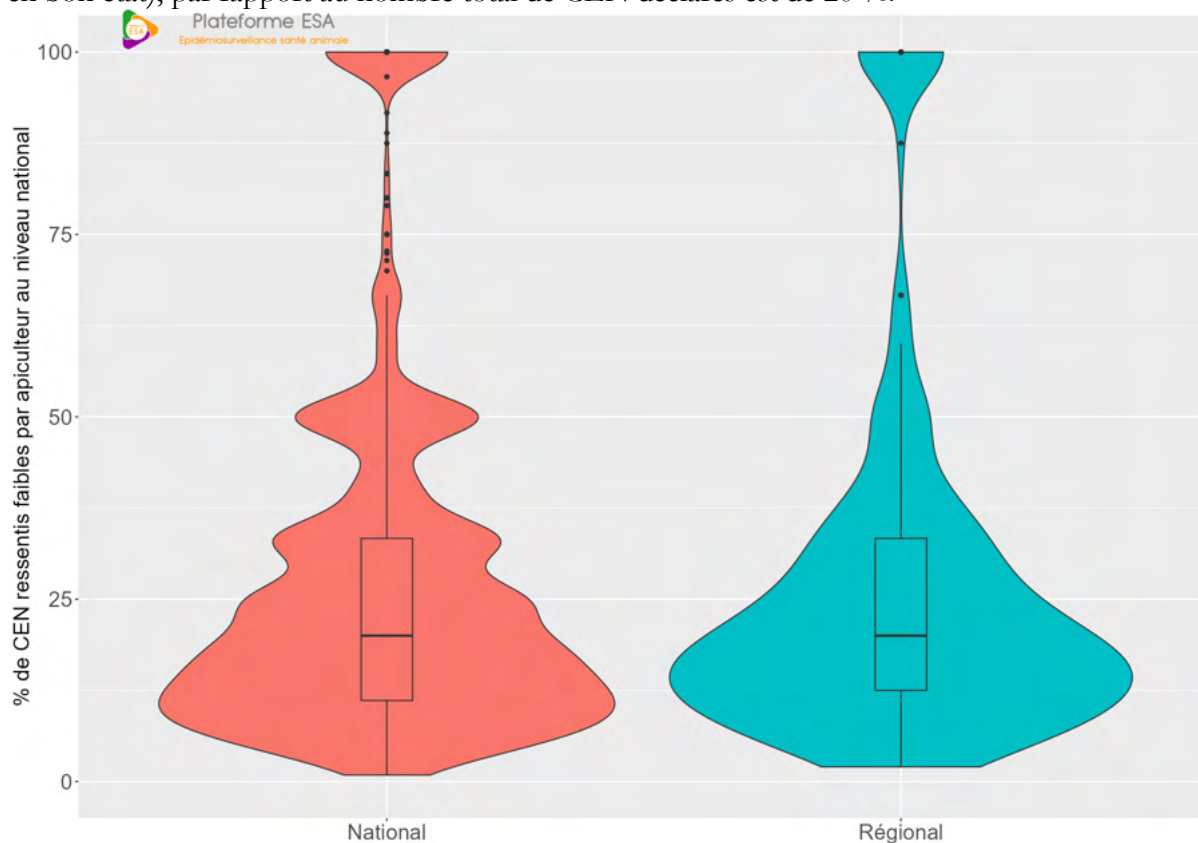


Figure 26: Diagrammes en violon qui sont une combinaison entre un diagramme en boîte, Box Plot, et un diagramme d'estimation de densité qui affiche les pics de données, permettant de représenter le pourcentage de CEN ressentis faibles par apiculteur au niveau national et au niveau régional.

c) Type de reines

Seuls les apiculteurs ayant répondu aux questions suivantes ont été considérés:

- “Combien de colonies mises en hivernage en 2023 disposaient d’une reine de l’année ?”
- “Combien de colonies mises en hivernage en 2023 disposaient d’une reine de plus d’un an ?”

La somme des reines de l'année et des reines de plus d'un an n'étant pas forcément égale au nombre de colonies déclarées, il se peut que la somme des pourcentages finaux ne soit pas égale à 100.

Au niveau national:

Le nombre total de CEN avec des reines de l'année était de 108 340 CEN ce qui correspond à 51 % des CEN des apiculteurs qui ont donné l'information au niveau national.

Le nombre total de CEN avec des reines de plus d'un an était de 85 932 CEN ce qui correspond à 41 % des CEN des apiculteurs qui ont donné l'information au niveau national.

Dans la région Bourgogne-Franche-Comté:

Le nombre total de CEN avec des reines de l'année était de 5 354 CEN ce qui correspond à 50,2 % des CEN des apiculteurs qui ont donné l'information.

Le nombre total de CEN avec des reines de plus d'un an était de 4 194 CEN ce qui correspond à 10,2 % des CEN des apiculteurs qui ont donné l'information.

D. Descriptif de la mortalité hivernale et des pertes hivernales

ATTENTION

Les indicateurs présentés ci-dessous ont uniquement une valeur descriptive et non explicative. Il n'est pas possible de déduire un lien de causalité entre un facteur et la mortalité. Cela nécessiterait des analyses statistiques complémentaires multivariées d'une part pour objectiver une différence statistiquement significative prenant en compte des facteurs de confusion et la mise en œuvre par la suite d'une étude dédiée pour confirmer un lien avéré de causalité d'autre part.

1. Pourcentage de mortalité

a) Tout apiculteur confondu

(1) Sur l'ensemble des CEN

A partir des données issues de la population incluse, le pourcentage estimé de mortalité hivernale du cheptel au niveau national (= nombre total de CEN mort/ nombre de CEN hiverné *100) est de 18,4 % IC95 [18,3-18,6].

A partir des données de la population incluse au niveau régional le pourcentage de mortalité brute hivernale estimée du cheptel régional (il s'agit de la région de résidence de l'apiculteur) est de 15,7 % IC95 [15-16,3].

Le pourcentage de mortalité hivernale du cheptel sur l'ensemble des autres régions est estimé à 18,6 % IC95 [18,4-18,7]. Il y a une différence significative (test du khi 2 avec une valeur de $p < 0,05$) entre la mortalité observée dans les autres régions et celle observée en Bourgogne-Franche-Comté. En ce qui concerne la mortalité déclarée par les apiculteurs des départements de la région Bourgogne-Franche-Comté, les résultats sont présentés dans la figure suivante.

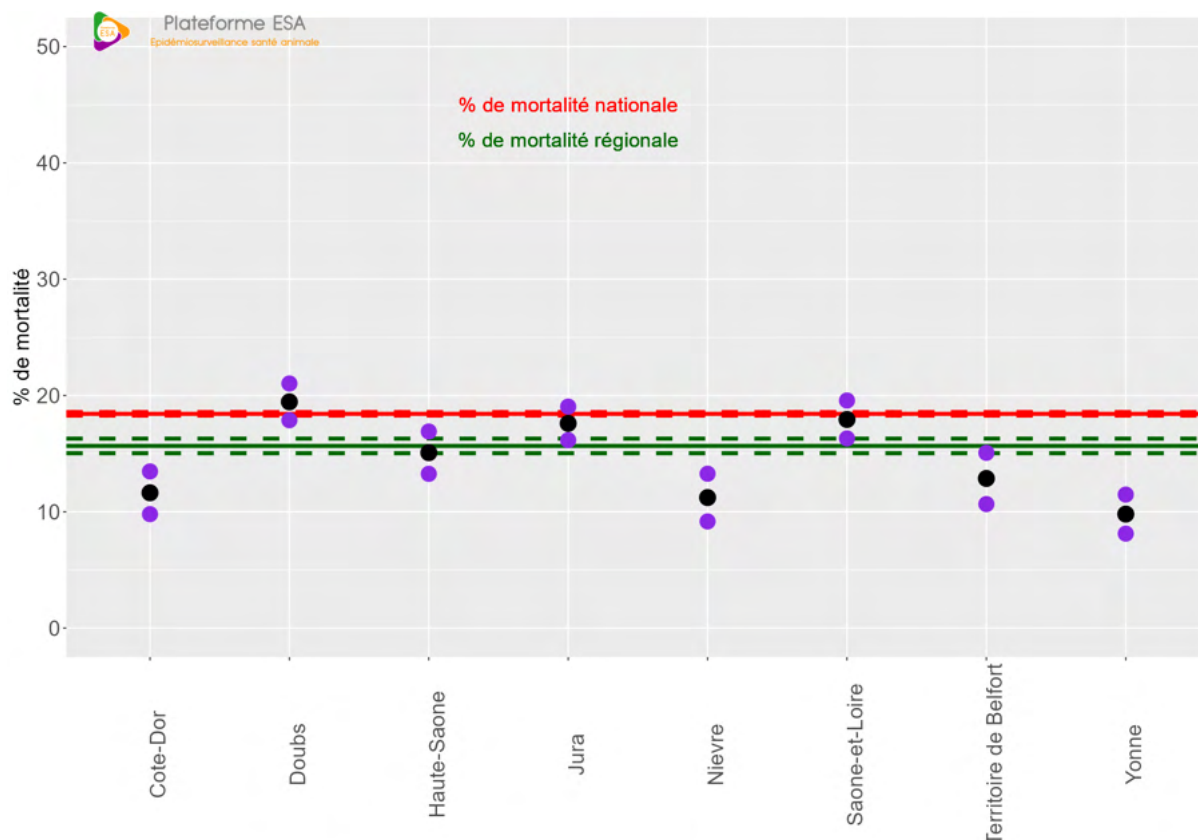


Figure 27: Valeurs des taux de mortalités pour les départements de la région, en violet les bornes de l'intervalle de confiance. Les lignes rouge et verte correspondent aux taux de mortalité au niveau national et régional respectivement, les lignes pointillées représentent les valeurs des intervalles de confiance.

(2) Mortalité au niveau de l'ensemble des CEN des apiculteurs inclus par catégorie de cheptel mis à l'hivernage

On s'intéresse maintenant à la mortalité du cheptel par catégorie de taille de cheptel mis à l'hivernage.

Tableau 8: Cheptel mort pendant l'hivernage (exprimé en nombre de colonies de production/ essaim/ nucléi), cheptel total à la mise en hivernage et pourcentage de mortalité au niveau régional et national en fonction de la catégorie de la taille du cheptel hiverné lors de l'enquête ENMHA 2023-2024. La catégorie des ≥ 50 a été divisée en deux sous-catégories qui sont présentées en grisé.

Catégorie de taille de cheptel hiverné	Cheptel mort (CEN)		Cheptel total (CEN)		% de mortalité	
	régional	national	régional	national	régional	national
[1-10]	657	8 905	3 740	46 708	17,6	19,1
[11-49]	526	12 150	3 552	67 758	14,8	17,9
[50-199]	273	8 149	1 910	42 868	14,3	19
≥ 200	560	17 420	3 667	95 716	15,3	18,2
≥ 50	833	25 569	5 577	138 584	14,9	18,5

(3) Par type de CEN

Dans cette partie, il s'agit de décrire la mortalité sur l'ensemble de chacun des types de CEN au niveau national.

Au niveau national :

La mortalité hivernale observée plus particulièrement chez les colonies de production des apiculteurs inclus était de 17,84 % (32 330 colonies de productions déclarées mortes après l'hivernage parmi les 181 187 colonies de production déclarées mises en hivernage).

La mortalité hivernale observée plus particulièrement chez les essaims des apiculteurs inclus était de 19,43 % (13 061 essaims déclarés morts après l'hivernage parmi les 67 238 essaims déclarés mis en hivernage).

La mortalité hivernale observée plus particulièrement chez les nuclei des apiculteurs inclus était de 26,66 % (1 233 nuclei déclarés morts après l'hivernage parmi les 4 625 nuclei déclarés mis en hivernage).

Au niveau régional

Au niveau régional, la mortalité hivernale observée plus particulièrement chez les colonies de production des apiculteurs inclus était de 17,84 % (1 500 colonies de productions déclarées mortes après l'hivernage parmi les 9 651 colonies de production déclarées mises en hivernage).

Au niveau régional, la mortalité hivernale observée plus particulièrement chez les essaims des apiculteurs inclus était de 19,43 % (451 essaims déclarés morts après l'hivernage parmi les 2 966 essaims déclarés mis en hivernage).

Au niveau régional, la mortalité hivernale observée plus particulièrement chez les nuclei des apiculteurs inclus était de 26,66 % (65 nuclei déclarés morts après l'hivernage parmi les 252 nuclei déclarés mis en hivernage).

b) Par apiculteur

Le tableau suivant ainsi que la Figure 28 permettent de décrire le pourcentage de mortalité par apiculteur.

Tableau 9: Médianes, valeurs minimales et maximales du pourcentage de mortalité hivernale par apiculteur au niveau régional et national en fonction de la catégorie de la taille du cheptel hiverné lors de l'enquête ENMHA 2023-2024. La catégorie des ≥ 50 a été divisée en deux sous-catégories qui sont présentées en grisé.

Catégorie de taille de cheptel hiverné	% de mortalité par apiculteur Médiane [min;max]	
	régional	national
[1-10]	0 [0 - 100]	0 [0 - 100]
[11-49]	10,4 [0 - 93,3]	13 [0 - 100]
[50-199]	8,57 [0 - 63,5]	13,7 [0 - 90,4]
≥ 200	10,4 [0 - 36,2]	13,1 [0 - 90]
≥ 50	9,28 [0 - 63,5]	13,4 [0 - 90,4]
Total	0 [0 - 100]	5,71 [0 - 100]

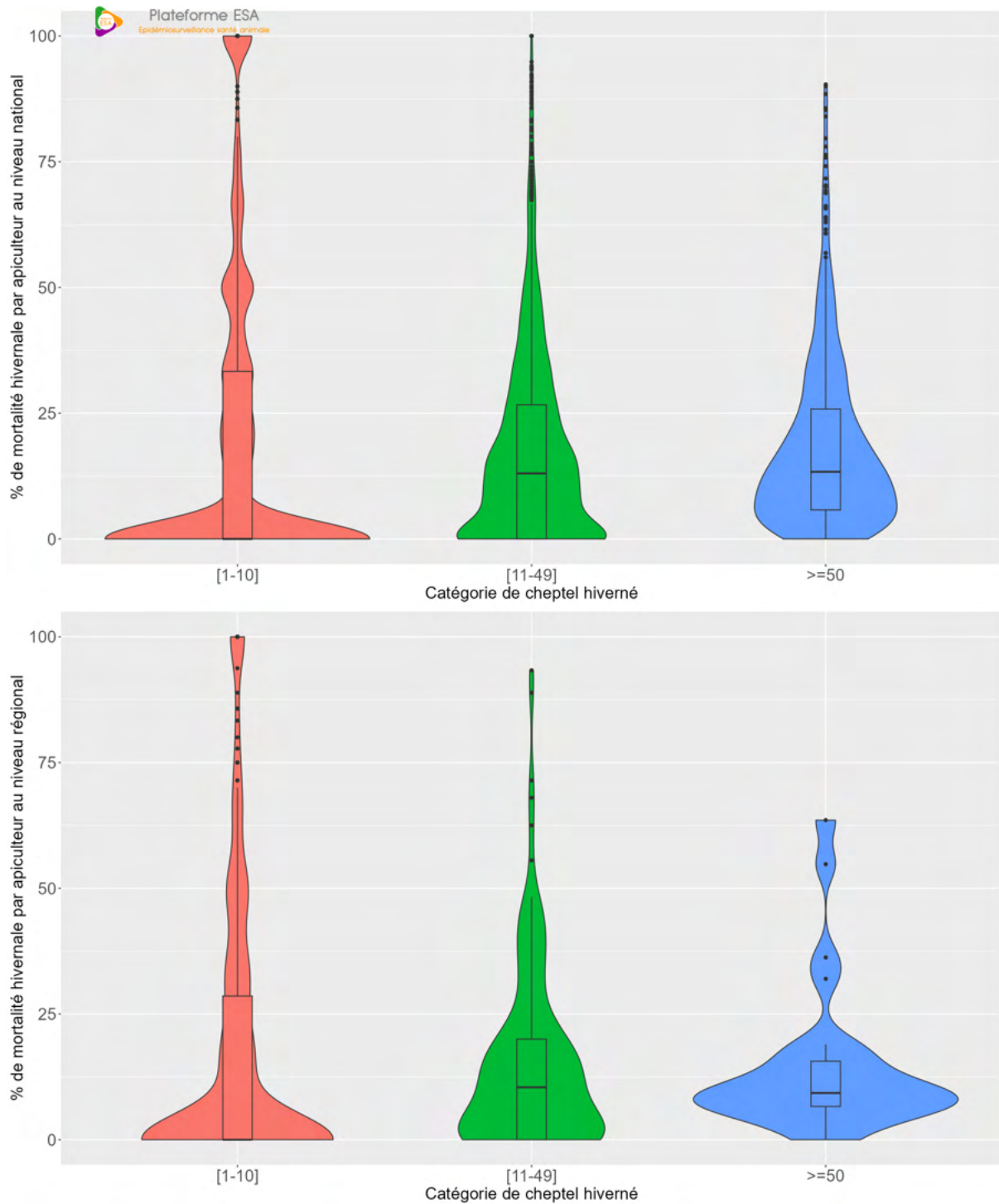


Figure 28: Diagrammes en violon qui sont une combinaison entre un diagramme en boîte, Box Plot, et un diagramme d'estimation de densité qui affiche les pics de données, permettant de représenter les mortalités par apiculteur en fonction de la catégorie de taille de cheptel hiverné au niveau national (en haut) et au niveau régional (en bas).

2. Pourcentage de pertes (CEN considérées comme morts, faibles, bourdonneux ou accidentés)

a) Tout apiculteur confondu

(1) Pour tous les CEN

Au sein de la population incluse, le pourcentage de pertes du cheptel national pendant l'hivernage est de 30,7 % IC95 [30,6-30,9].

Le pourcentage de pertes du cheptel régional (il s'agit de la région de résidence de l'apiculteur) pendant l'hivernage est de 26,9 % IC95 [26,1-27,6].

Le pourcentage de pertes brute hivernale du cheptel sur l'ensemble des autres régions est de 30,9 % IC95 [30,8-31,1]. Il y a une différence significative (test du Khi2 avec une valeur de $p < 0,05$) entre les pertes observées dans les autres régions et celles observées en Bourgogne-Franche-Comté. En ce qui concerne les pertes observées dans les départements de résidence des apiculteurs de la région Bourgogne-Franche-Comté, les résultats sont présentés dans la figure suivante.

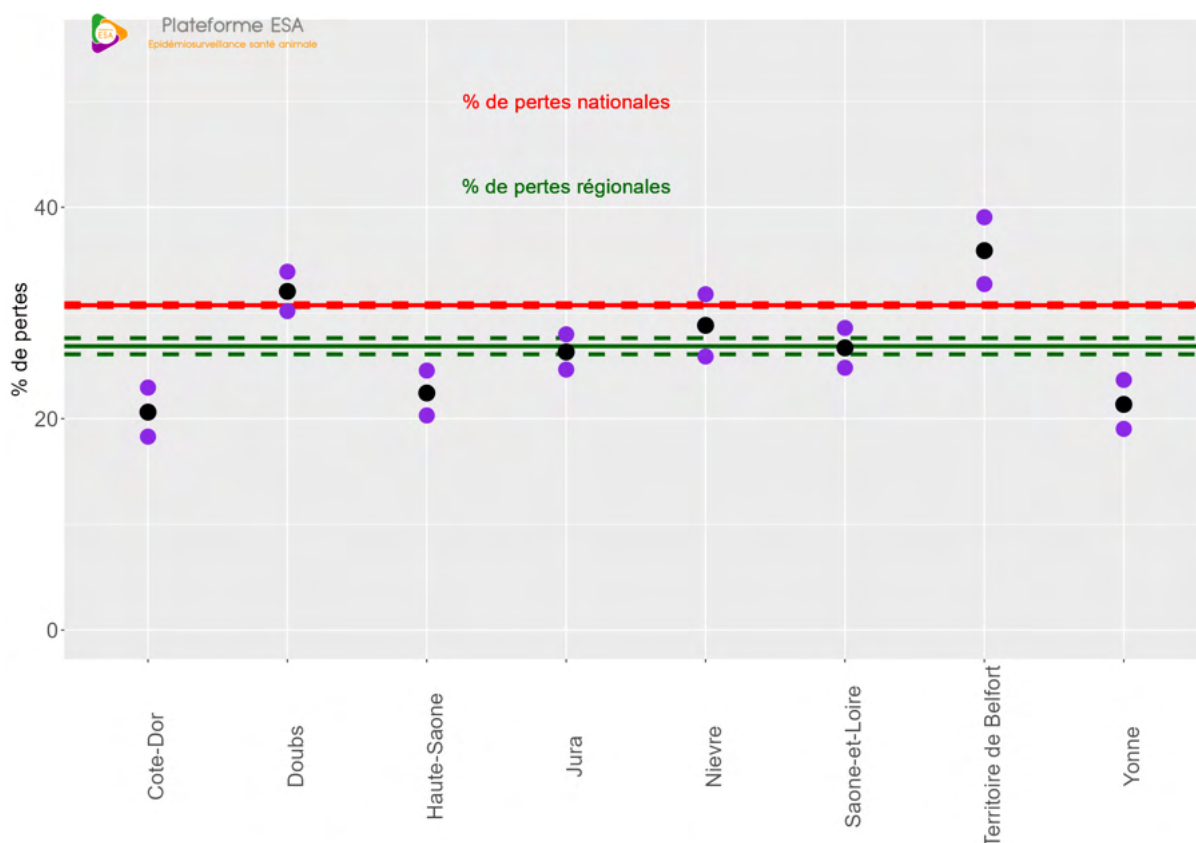


Figure 29: Valeurs des pourcentages de pertes pour les départements de la région, en violet les bornes de l'intervalle de confiance. Les lignes rouge et verte correspondent aux pourcentages de pertes au niveau national et régional respectivement, les lignes pointillées représentent les valeurs des intervalles de confiance.

(2) Par catégorie de taille de cheptel mis à l'hivernage.

Tableau 10: Pertes pendant l'hivernage (exprimées en nombre de colonie de production/ essaim/ nucléi), cheptel total à la mise en hivernage et pourcentage de pertes au niveau régional et national en fonction de la catégorie de la taille du cheptel hiverné lors de l'enquête ENMHA 2023-2024. La catégorie des ≥ 50 a été divisée en deux sous-catégories qui sont présentées en grisé.

Catégorie de taille de cheptel hiverné	Nombre de CEN perdus		Nombre total de CEN		% de pertes [IC95]	
	régional	national	régional	national	régional	national
[1-10]	1 033	14 355	3 740	46 708	27,6	30,7
[11-49]	867	21 059	3 552	67 758	24,4	31,1
[50-199]	467	13 270	1 910	42 868	24,5	31
≥ 200	1 089	29 081	3 667	95 716	29,7	30,4
≥ 50	1 556	42 351	5 577	138 584	29,1	30,6

Au niveau national, il n'y a pas de différence significative (test du khi 2 avec une valeur de $p \geq 0,05$) entre les pourcentages de pertes des CEN des apiculteurs des différentes catégories de taille de cheptel hiverné.

Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, il y a une différence significative (test du khi 2 avec une valeur de $p < 0,05$) entre les pourcentages de pertes des CEN des apiculteurs des différentes catégories de taille de cheptel hiverné.

(3) Par type de CEN

Dans cette partie, il s'agit de décrire les pertes sur l'ensemble de chacun des types de CEN au niveau national.

Au niveau national, les pertes hivernales observées plus particulièrement chez les colonies de production des apiculteurs inclus étaient de 29,91 % (32 330 colonies de productions déclarées perdues après l'hivernage parmi les 181 187 colonies de production déclarées mises en hivernage). Les pertes hivernales observées plus particulièrement chez les essais des apiculteurs inclus étaient de 33 % (13 061 essais déclarés perdus après l'hivernage parmi les 67 238 essais déclarés mis en hivernage).

Les pertes hivernales observées plus particulièrement chez les nucléis des apiculteurs inclus étaient de 30,05 % (1 233 nucléis déclarés perdus après l'hivernage parmi les 4 625 nucléis déclarées mis en hivernage).

Au niveau régional, les pertes hivernales observées plus particulièrement chez les colonies de production des apiculteurs inclus étaient de 29,91 % (1 500 colonies de productions déclarées perdues après l'hivernage parmi les 9 651 colonies de production déclarées mises en hivernage).

Au niveau régional, les pertes hivernales observées plus particulièrement chez les essais des apiculteurs inclus étaient de 33 % (451 essais déclarés perdus après l'hivernage parmi les 2 966 essais déclarés mis en hivernage).

Au niveau régional, les pertes hivernales observées plus particulièrement chez les nucléis des apiculteurs inclus étaient de 30,05 % (65 nucléis déclarés perdus après l'hivernage parmi les 252 nucléis déclarées mis en hivernage).

b) Par type de pertes (autre que la mortalité présentée auparavant)

(1) Au niveau national

Tableau 11: Nombres et pourcentages des CEN perdus (morts, faibles, bourdonneux, accidentés) à la sortie d'hivernage, nombre de CEN hiverné et pourcentage de mortalité des CEN par région lors de l'enquête ENMHA 2023-2024.

Etat des CEN perdus après hivernage	Nombre	% par rapport aux CEN hivernés	% par rapport aux pertes totales
Morts	46 624	18,42	59,95
Faibles	22 475	8,88	28,9
Bourdonneux	6 046	2,39	7,77
Accidents	2 620	1,04	3,37
Total des pertes	77 765	30,73	100

(2) Au niveau régional

Le tableau ci-dessous reprend les résultats concernant les CEN faibles sur l'ensemble des CEN mis en hivernage des apiculteurs inclus par département de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Tableau 12: Nombres de CEN faibles à la sortie d'hivernage, nombre de CEN hivernés et pourcentage de CEN faibles par département de la région lors de l'enquête ENMHA 2023-2024.

	Nbre de CEN faibles	Nbre de CEN hivernés	% de faibles
70	76	1 485	5,12
39	160	2 676	5,98
21	70	1 169	5,99
71	132	2 124	6,21
89	100	1 204	8,31
25	223	2 416	9,23
58	116	909	12,76
90	168	886	18,96
Total	22 475	253 050	8,88

Le tableau ci-dessous reprend les résultats concernant les CEN bourdonneux sur l'ensemble des CEN mis en hivernage des apiculteurs inclus par département de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Tableau 13: Nombres de CEN bourdonneux à la sortie d'hivernage, nombre de CEN hivernés et pourcentage de CEN bourdonneux par département de la région lors de l'enquête ENMHA 2023-2024.

	Nbre de CEN bourdonneux	Nbre de CEN hivernés	% de bourdonneux
90	13	886	1,47
39	47	2 676	1,76
70	27	1 485	1,82
58	19	909	2,09
71	48	2 124	2,26
25	59	2 416	2,44
21	30	1 169	2,57
89	31	1 204	2,57
Total	6 046	253 050	2,39

Le tableau ci-dessous reprend les résultats concernant les CEN accidentés sur l'ensemble des CEN mis en hivernage des apiculteurs inclus par département de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Tableau 14: Nombres de CEN accidentés à la sortie d'hivernage, nombre de CEN hivernés et pourcentage d'accidents par département de la région lors de l'enquête ENMHA 2023-2024.

	Nbre de CEN accidentés	Nbre de CEN hivernés	% de accidents
71	6	2 124	0,28
70	6	1 485	0,4
21	5	1 169	0,43
89	8	1 204	0,66
25	22	2 416	0,91
39	26	2 676	0,97
90	23	886	2,6
58	25	909	2,75
Total	2 620	253 050	1,04

c) *En fonction de l'adhésion à une organisation dispensant des conseils en apiculture:*

Tableau 15: Pertes pendant l'hivernage (exprimées en nombre de colonie de production/ essaim/ nucléi), cheptel total à la mise en hivernage et pourcentage de pertes au niveau régional et national en fonction de l'adhésion à une organisation dispensant des conseils en apiculture, lors de l'enquête ENMHA 2023-2024.

Adhésion	Nombre de CEN perdus		Nombre de CEN total		% de pertes	
	régional	national	régional	national	régional	national
Absence de réponse	301	7 252	1 158	25 400	26	28,6
non	620	11 682	2 221	35 311	27,9	33,1
oui	2 535	58 831	9 490	192 339	26,7	30,6

Au niveau national, il y a une différence significative (test du khi 2 avec une valeur de $p < 0,05$) entre les pourcentages de pertes des CEN des apiculteurs qui adhèrent à une organisation dispensant des conseils en apiculture par rapport à ceux qui n'adhèrent pas ou qui n'ont pas répondu.

Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, il n'y a pas de différence significative (test du khi 2 avec une valeur de $p \geq 0,05$) entre les pourcentages de pertes des CEN des apiculteurs qui adhèrent à une organisation dispensant des conseils en apiculture par rapport à ceux qui n'adhèrent pas ou qui n'ont pas répondu.

d) *En fonction de l'ancienneté en apiculture:*

Tableau 16: Pertes pendant l'hivernage (exprimées en nombre de colonie de production/ essaim/ nucléi), cheptel total à la mise en hivernage et pourcentage de pertes au niveau régional et national en fonction l'ancienneté en apiculture, lors de l'enquête ENMHA 2023-2024.

Ancienneté	Nombre de CEN perdus		Nombre de CEN total		% de pertes [IC]	
	régional	national	régional	national	régional	national
[0-1]	1 815	40 115	6 893	129 142	26,3	31,1
[2-5]	99	2 266	442	7 859	22,4	28,8
[6-10]	757	15 591	2 495	51 368	30,3	30,4
≥ 10	572	13 573	2 094	42 752	27,3	31,7
NR	213	6 220	945	21 929	22,5	28,4

Au niveau national, il y a une différence significative (test du khi 2 avec une valeur de $p < 0,05$) entre les pourcentages de pertes des CEN des apiculteurs des différentes catégories d'ancienneté en apiculture déclarées.

Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, il y a une différence significative (test du khi 2 avec une valeur de $p < 0,05$) entre les pourcentages de pertes des CEN des apiculteurs des différentes catégories d'ancienneté en apiculture déclarées.

e) *En fonction du critère d'apiculture biologique*

Il s'agit de la déclaration selon l'apiculteur avec les doutes que l'on peut avoir concernant la bonne compréhension de cette question explicitée précédemment :

Tableau 17: Pertes pendant l'hivernage (exprimées en nombre de colonie de production/essaïm/nucléï), cheptel total à la mise en hivernage et pourcentage de pertes ainsi que son intervalle de confiance à 95% au niveau régional et national en fonction du critère apiculture biologique, lors de l'enquête ENMHA 2023-2024.

	Nombre de CEN perdus		Nombre de CEN total		% de pertes [IC95]	
	régional	national	régional	national	régional	national
Apiculture biologique						
Absence de réponse	213	6 222	945	21 934	22,5	28,4
Non	2 947	61 591	11 045	202 598	26,7	30,4
Oui	296	9 952	879	28 518	33,7	34,9

Au niveau national, il y a une différence significative (test du khi 2 avec une valeur de $p < 0,05$) entre les pourcentages de pertes des CEN des apiculteurs ayant déclaré être en apiculture biologique par rapport à ceux qui ne le sont pas ou qui n'ont pas répondu..

Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, il y a une différence significative (test du khi 2 avec une valeur de $p < 0,05$) entre les pourcentages de pertes des CEN des apiculteurs ayant déclaré être en apiculture biologique par rapport à ceux qui ne le sont pas ou qui n'ont pas répondu.

f) En fonction de la composition des CEN

Le tableau suivant reprend les informations concernant les pertes observées dans les colonies de production, les essaïms et les nucléï.

Tableau 18: Pertes pendant l'hivernage des colonies de production, essaïms et nucléï ainsi que le nombre total de colonies de production, essaïms et nucléï à la mise en hivernage et le pourcentage de pertes ainsi que l'intervalle de confiance à 95% au niveau régional et national, lors de l'enquête ENMHA 2023-2024.

	Nombre de pertes		Nombre total		% de pertes [IC]	
	régional	national	régional	national	régional	national
Colonies de production	2 563	54 189	9 651	181 187	26,6	29,9
Essaïms	812	22 186	2 966	67 238	27,4	33
Nucléï	81	1 390	252	4 625	32,1	30,1

Au niveau national, il y a une différence significative (test du khi 2 avec une valeur de $p < 0,05$) entre les pourcentages de pertes des colonies de production, des essaïms et des nucléï.

Il n'y a pas de différence significative (test du khi 2 avec une valeur de $p \geq 0,05$) entre les pourcentages de pertes des colonies de production, des essaïms et des nucléï en Bourgogne-Franche-Comté.

g) En fonction de la durée d'hivernage

Tableau 19: Pertes pendant l'hivernage (exprimées en nombre de colonie de production/essaïm/nucléï), cheptel total à la mise en hivernage et pourcentage de pertes au niveau régional et national en fonction de la durée d'hivernage lors de l'enquête ENMHA 2023-2024.

Durée d'hivernage	Cheptel perdu (CEN)		Cheptel total (CEN)		% de pertes	
	régional	national	régional	national	régional	national
≤ 3 mois	148	7 627	460	23 327	32,2	32,7

Durée d'hivernage	Cheptel perdu (CEN)		Cheptel total (CEN)		% de pertes	
	régional	national	régional	national	régional	national
= 4 mois	681	19 201	2 460	59 835	27,7	32,1
= 5 mois	1 611	26 339	6 058	82 832	26,6	31,8
>= 6 mois	789	17 402	2 850	61 422	27,7	28,3
Absence de réponse	227	7 196	1 041	25 634	21,8	28,1

Au niveau national, il y a une différence significative (test du khi 2 avec une valeur de $p < 0,05$) entre les pourcentages de pertes des CEN des apiculteurs des différentes durées d'hivernage. Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, il y a une différence significative (test du khi 2 avec une valeur de $p < 0,05$) entre les pourcentages de pertes des CEN des apiculteurs des différentes durées d'hivernage.

h) Par apiculteur

Maintenant nous allons étudier le pourcentage de pertes par apiculteur:

Au niveau national, le pourcentage médian des pertes observées par chaque apiculteur est de 5,71 %, la moyenne est de 19,1 %.

Au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté, le pourcentage médian des pertes observées par chaque apiculteur est de 0 %, la moyenne est de 16,6 %.

Les pertes en fonction des catégories de taille de cheptel hiverné sont présentées par le tableau et la figure suivante.

Tableau 20: Médianes, valeurs minimales et maximales du pourcentage de mortalité hivernale par apiculteur au niveau régional et national en fonction de la catégorie de la taille du cheptel hiverné lors de l'enquête ENMHLA 2023-2024. La catégorie des ≥ 50 a été divisée en deux sous-catégories qui sont présentées en grisé.

Catégorie de taille de cheptel hiverné	% de pertes par apiculteur Médiane [min;max]	
	régional	national
[1-10]	0 [0 - 100]	0 [0 - 100]
[11-49]	11,3 [0 - 93,8]	13 [0 - 100]
[50-199]	8,04 [0 - 63,5]	13,7 [0 - 90,4]
≥ 200	10,8 [4,19 - 36,2]	13,1 [0 - 90]
≥ 50	9,64 [0 - 63,5]	13,4 [0 - 90,4]
Total	0 [0 - 100]	5,71 [0 - 100]

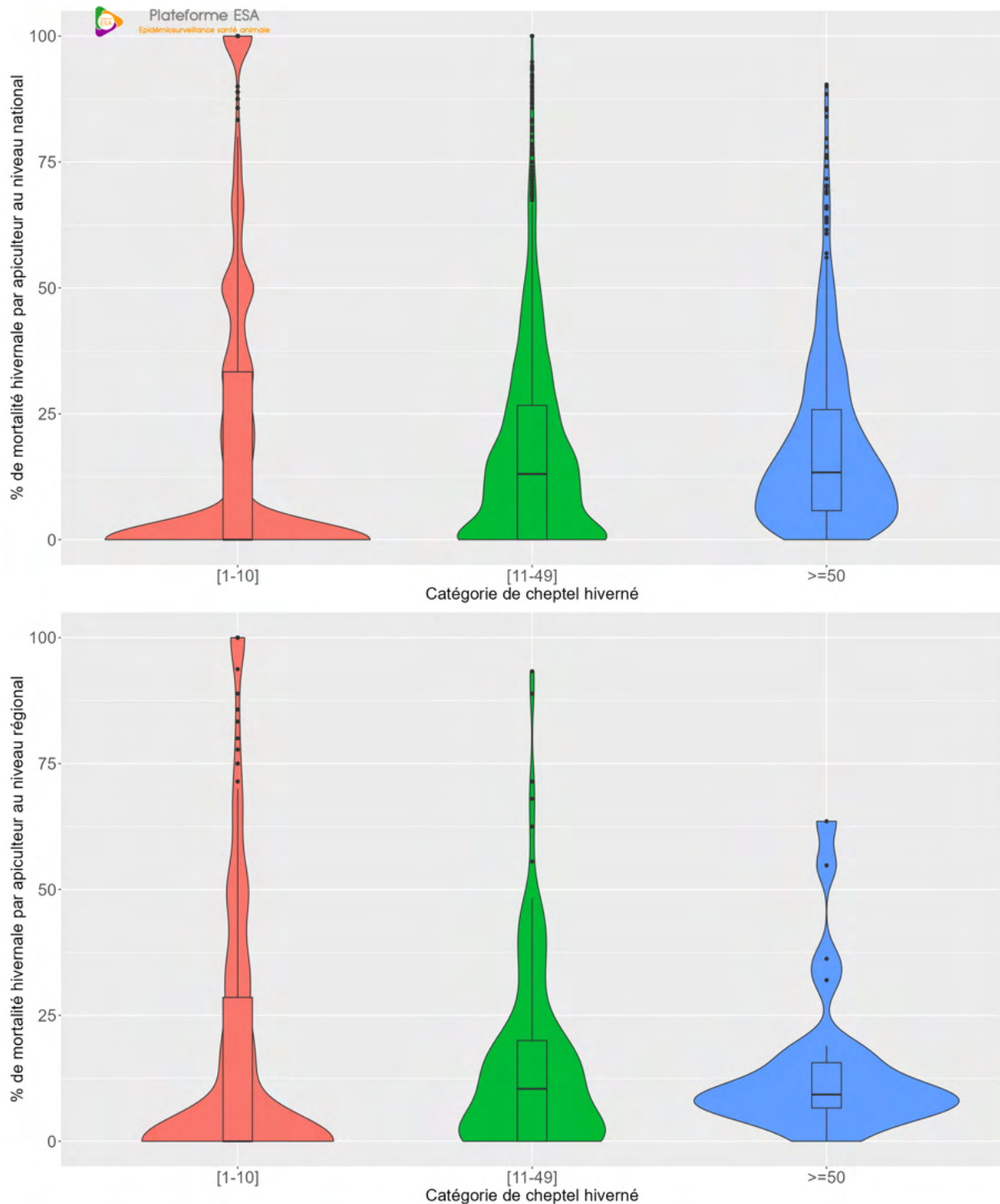


Figure 28: Diagrammes en violon qui sont une combinaison entre un diagramme en boîte, Box Plot, et un diagramme d'estimation de densité qui affiche les pics de données, permettant de représenter les mortalités par apiculteur en fonction de la catégorie de taille de cheptel hiverné au niveau national (en haut) et au niveau régional (en bas).

Le pourcentage de pertes par apiculteur en fonction de l'adhésion à un organisme apicole:

Tableau 21: Médianes, valeurs minimales et maximales du pourcentage de mortalité hivernale par apiculteur au niveau régional et national en fonction de l'adhésion à un organisme apicole lors de l'enquête ENMHA 2023-2024.

	% de pertes par apiculteur Médiane [min;max]	
	régional	national
Adhésion		
Absence de réponse	0 [0 - 100]	7,69 [0 - 100]
non	0 [0 - 100]	0 [0 - 100]
oui	0 [0 - 100]	7,14 [0 - 100]
Total	0 [0 - 100]	5,71 [0 - 100]

Le pourcentage de pertes par apiculteur en fonction de l'ancienneté en apiculture:

Tableau 22: Médianes, valeurs minimales et maximales du pourcentage de mortalité hivernale par apiculteur au niveau régional et national en fonction de l'ancienneté en apiculture lors de l'enquête ENMHA 2023-2024.

	% de pertes par apiculteur Médiane [min;max]	
	régional	national
Ancienneté		
[0-1]	0 [0 - 100]	0 [0 - 100]
[2-5]	0 [0 - 100]	0 [0 - 100]
[6-10]	4,35 [0 - 100]	10 [0 - 100]
>=10	5,48 [0 - 100]	11,8 [0 - 100]
Absence de réponse	0 [0 - 100]	8,33 [0 - 100]
Total	0 [0 - 100]	5,71 [0 - 100]

Enfin, le pourcentage de pertes par apiculteur en fonction du critère d'apiculture biologique:

Tableau 23: Médianes, valeurs minimales et maximales du pourcentage de mortalité hivernale par apiculteur au niveau régional et national en fonction du critère d'apiculture biologique lors de l'enquête ENMHA 2023-2024.

	% de pertes par apiculteur Médiane [min;max]	
	régional	national
Apiculture biologique		
Absence de réponse	0 [0 - 100]	5,26 [0 - 100]
Non	8,81 [0 - 36,2]	14,4 [0 - 100]
Oui	0 [0 - 100]	8,33 [0 - 100]
Total	0 [0 - 100]	5,71 [0 - 100]

3. Ressenti et analyse des apiculteurs concernant les pertes

a) Anormalité des pertes de l'hiver 2022-2023

A la question “Concernant l’hiver 2023-2024, avez-vous observé des pertes anormalement élevées en particulier sur un ou des ruchers de votre exploitation ?”, 17,3 % des apiculteurs inclus au niveau national ont répondu “oui” et 15,7 % des apiculteurs inclus au niveau régional.

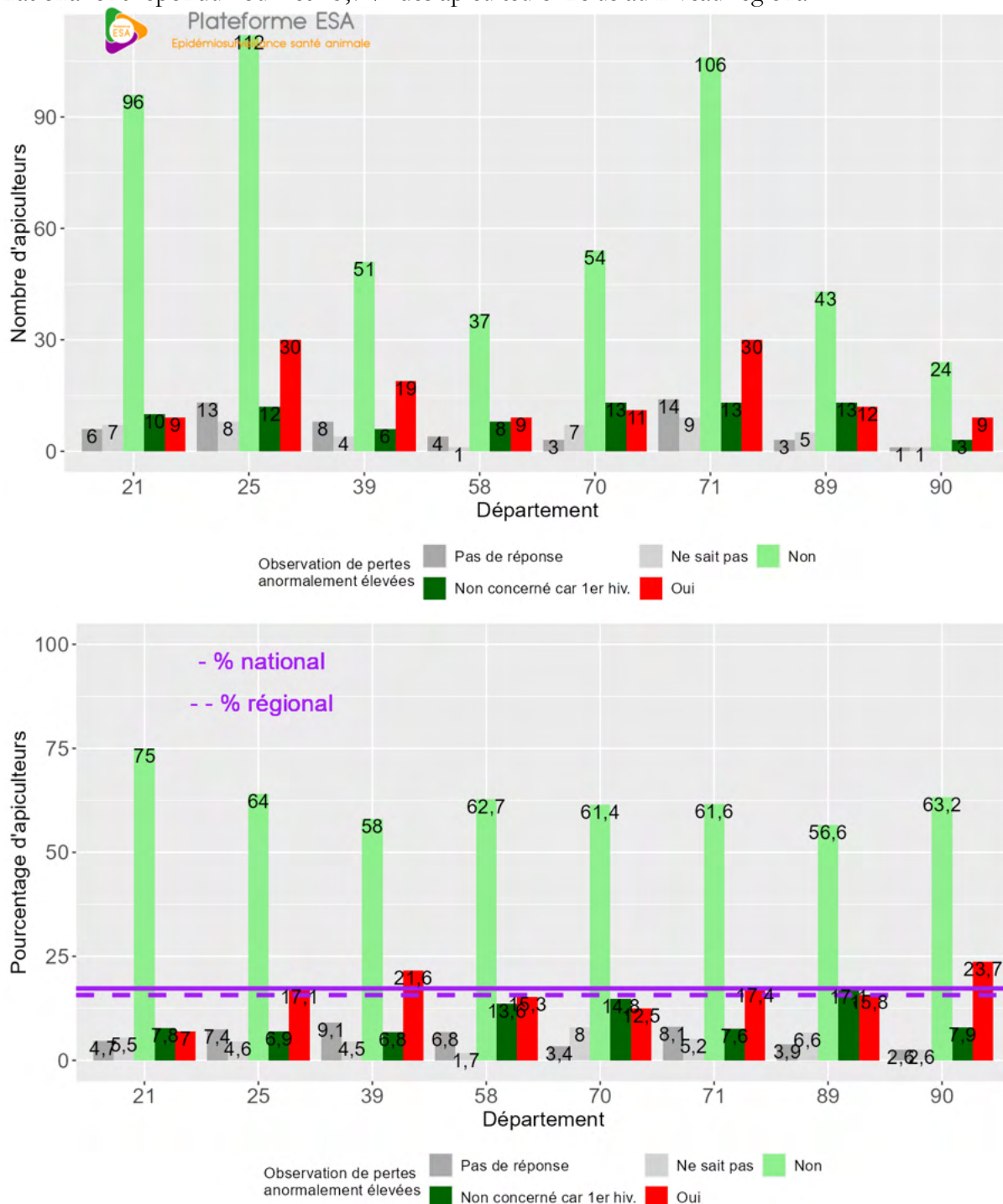


Figure 30: Figure du haut, nombre d’apiculteurs en fonction des réponses apportées à la question sur l’observation des pertes anormalement élevées en particulier sur un ou des ruchers de

l'exploitation des apiculteurs par département. En rouge, les apiculteurs qui ont observé des pertes anormalement élevées. La figure du bas représente quant à elle le pourcentage d'apiculteurs en fonction de la réponse apportée par département. Dans cette figure ont été ajoutés, à titre de comparaison, les pourcentages d'apiculteurs ayant observé des pertes anormalement élevées au niveau régional et au niveau national par des lignes pointillée et pleine respectivement.

Par la suite, ces résultats ont été regardé par catégorie de cheptel hiverné. Pour la catégorie de taille de cheptel hiverné [1-10] CEN :

- 14,2 % des apiculteurs inclus au niveau national ont répondu “oui” à la question sur les pertes anormalement élevée.
- 13,2 % des apiculteurs inclus au niveau régional ont répondu “oui”.

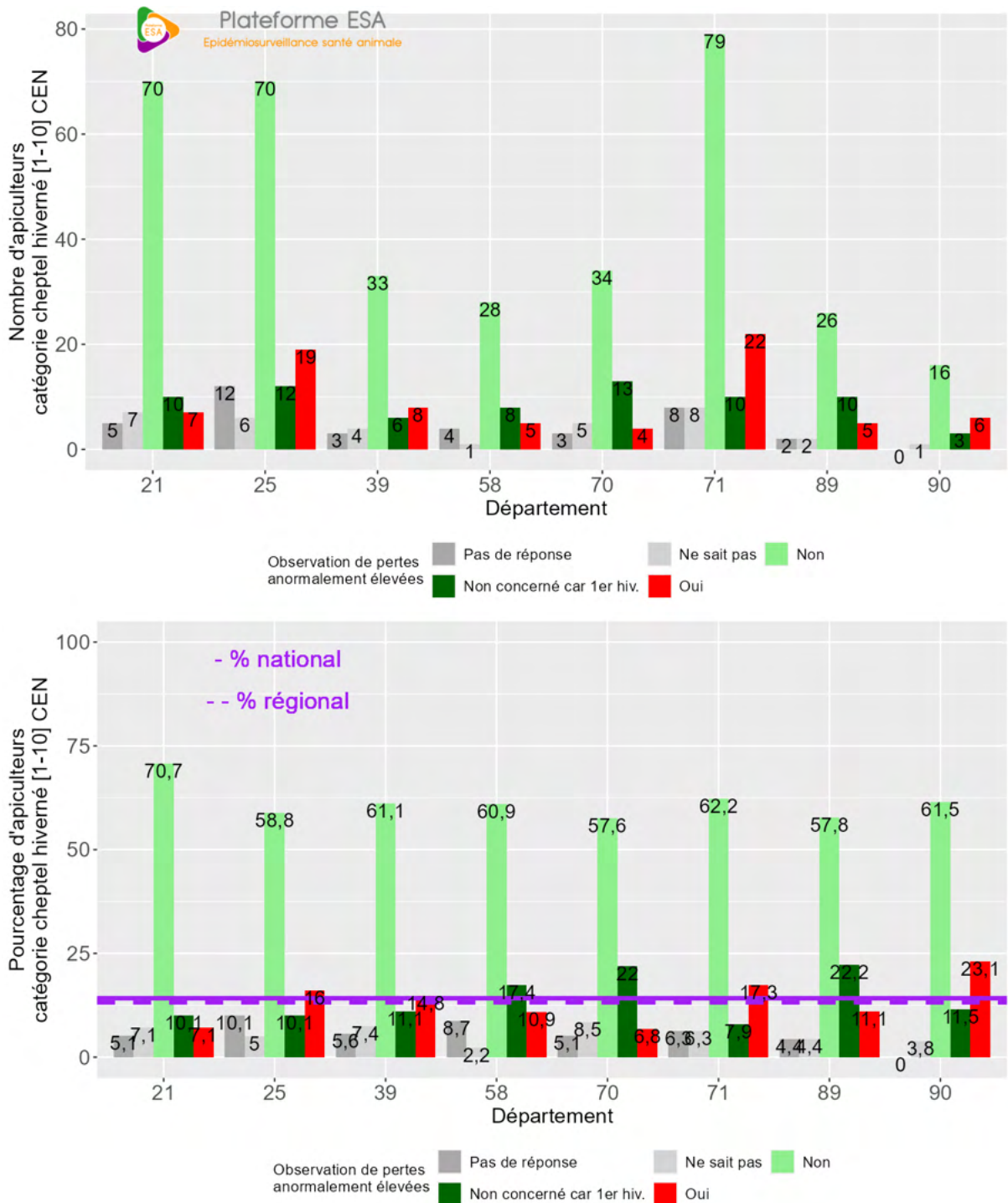


Figure 31: Figure du haut, nombre d'apiculteurs de la catégorie de cheptel hiverné [1-10] CEN en fonction des réponses apportées à la question sur l'observation des pertes anormalement élevées en particulier sur un ou des ruchers de l'exploitation des apiculteurs par département. En rouge, les apiculteurs qui ont observé des pertes anormalement élevées. La figure du bas représente quant à elle le pourcentage d'apiculteurs en fonction de la réponse apportée par département. Dans cette figure ont été ajoutés, à titre de comparaison, les pourcentages d'apiculteurs ayant observé des pertes anormalement élevées au niveau régional et au niveau national par des lignes pointillée et pleine respectivement.

Pour la catégorie de taille de cheptel hiverné [11-49] CEN:

- 22,1 % des apiculteurs inclus au niveau national ont répondu “oui”
- 17,3 % des apiculteurs inclus au niveau régional ont répondu “oui”.

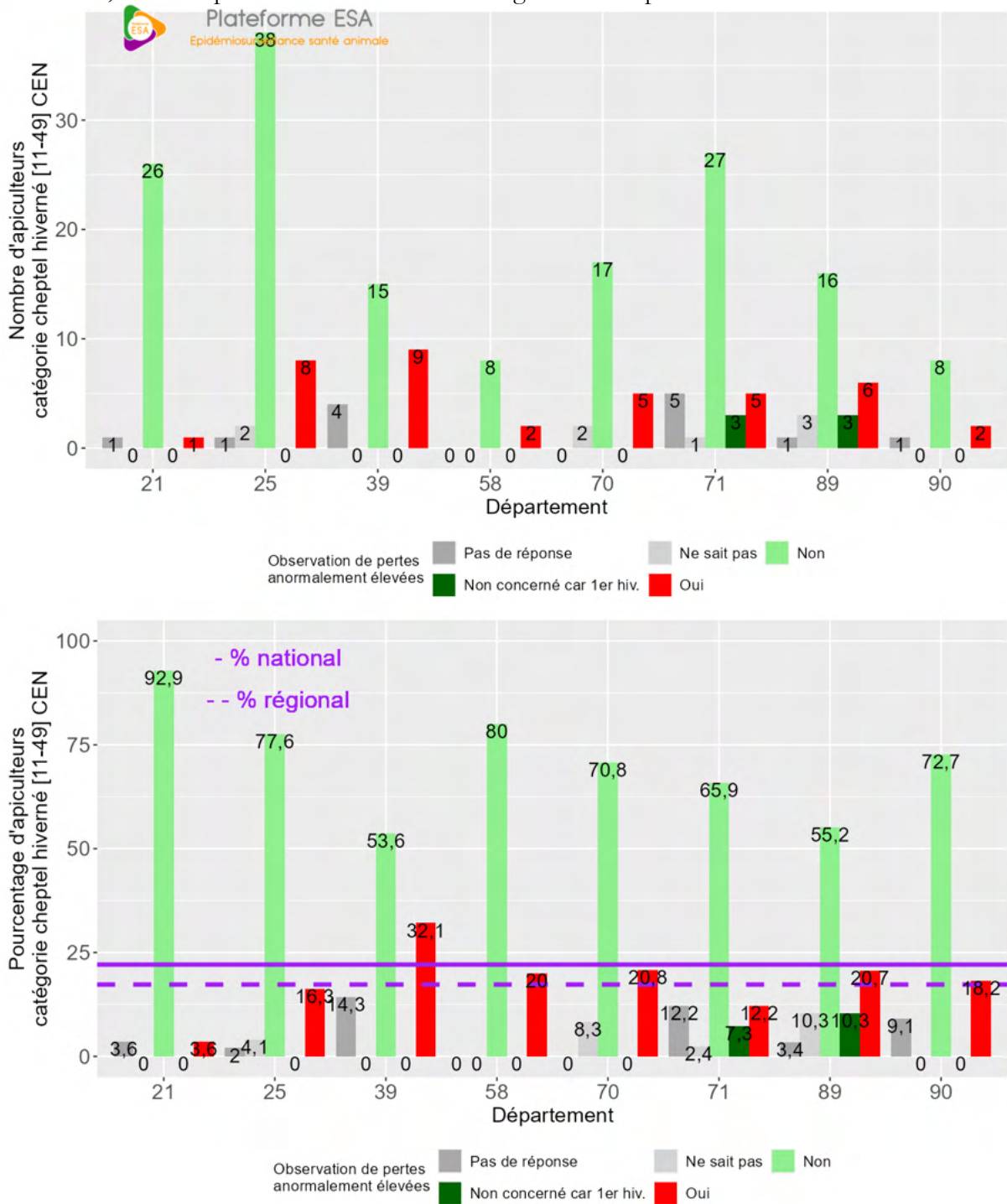


Figure 32: Figure du haut, nombre d'apiculteurs de la catégorie de cheptel hiverné [11-49] CEN en fonction des réponses apportées à la question sur l'observation des pertes anormalement élevées en particulier sur un ou des ruchers de l'exploitation des apiculteurs par département. En rouge, les apiculteurs qui ont observé des pertes anormalement élevées. La figure du bas représente quant à elle le pourcentage d'apiculteurs en fonction de la réponse apportée par département. Dans cette

figure ont été ajoutés, à titre de comparaison, les pourcentages d'apiculteurs ayant observé des pertes anormalement élevées au niveau régional et au niveau national par des lignes pointillée et pleine respectivement.

Pour la catégorie de taille de cheptel hiverné [50-199] CEN:

- 37,2 % des apiculteurs inclus au niveau national ont répondu "oui".
- 57,9 % des apiculteurs inclus au niveau régional ont répondu "oui".

Pour la catégorie de taille de cheptel hiverné ≥ 200 CEN:

- 43,4 % des apiculteurs inclus au niveau national ont répondu "oui".
- 40 % des apiculteurs inclus au niveau régional ont répondu "oui".

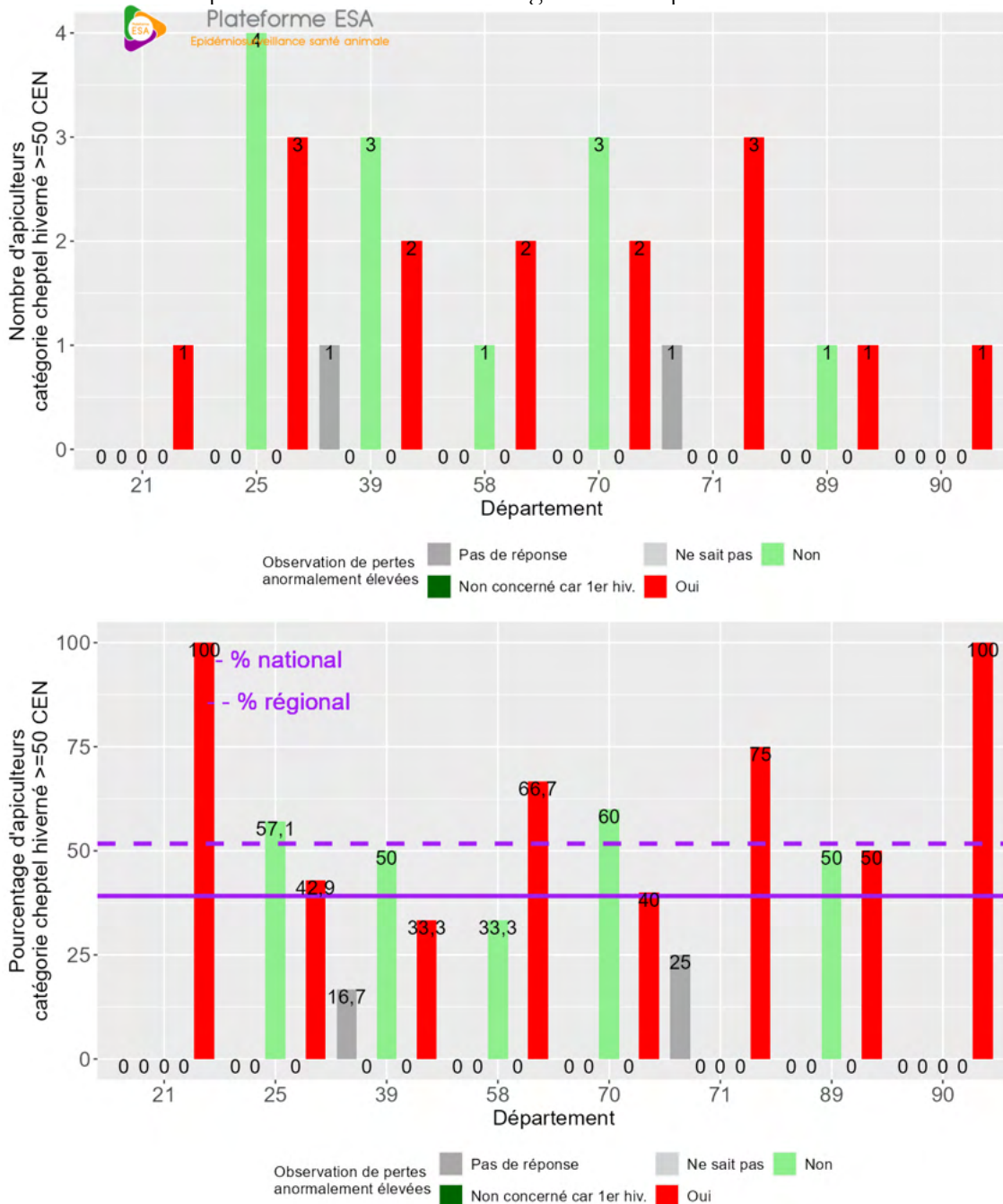


Figure 33: Figure du haut, nombre d'apiculteurs de la catégorie de cheptel hiverné ≥ 50 CEN en fonction des réponses apportées à la question sur l'observation des pertes anormalement élevées

en particulier sur un ou des ruchers de l'exploitation des apiculteurs par département. En rouge, les apiculteurs qui ont observé des pertes anormalement élevées. La figure du bas représente quant à elle le pourcentage d'apiculteurs en fonction de la réponse apportée par département. Dans cette figure ont été ajoutés, à titre de comparaison, les pourcentages d'apiculteurs ayant observé des pertes anormalement élevées au niveau régional et au niveau national par des lignes pointillées et pleine respectivement.

b) Localisation des pertes anormales

Les apiculteurs avaient la possibilité de citer jusqu'à cinq départements dans lesquels ils ont estimé que les pertes étaient anormalement élevées. Certains apiculteurs ont saisi le même département plusieurs fois ainsi, ici seuls les départements différents de ceux précédemment cités par un apiculteur sont pris en compte. Ainsi, ci-dessous, sont présentés les différents cas de figures :

- le premier département cité.
Parmi les 7 774 apiculteurs qui ont cité un département dans lequel ils ont estimé que les pertes étaient anormalement élevées, 484 apiculteurs ont cité un département différent du département de leur adresse (6,23%).
- Un deuxième département cité.
Parmi les 259 apiculteurs qui ont cité un deuxième département dans lequel ils ont estimé que les pertes étaient anormalement élevées, 187 apiculteurs ont cité un département différent du département de leur adresse (72,2%).
- Un troisième département cité.
Parmi les 19 apiculteurs qui ont cité un troisième département dans lequel ils ont estimé que les pertes étaient anormalement élevées, 15 apiculteurs ont cité un département différent du département de leur adresse (78,9%).
- Un quatrième département cité.
Parmi les 4 apiculteurs qui ont cité un quatrième département dans lequel ils ont estimé que les pertes étaient anormalement élevées, 3 apiculteurs ont cité un département différent du département de leur adresse (75%).
- Un cinquième département cité.
Aucun apiculteur n'a cité un cinquième département.

c) Causes des pertes de l'hiver 2022-2023

Les différentes causes de pertes avancées par les apiculteurs au niveau national sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 24: Au niveau national, nombre de citations des différentes causes ayant provoqué des pertes hivernales selon les apiculteurs et pourcentage de chaque cause en fonction du nombre total des causes avancées.

Causes citées	Nombre de citations	% parmi les citations
Frelon asiatique	3 910	22,1
Des colonies de production/essaims/nuclei faibles au moment de la mise en hivernage	3 444	19,4
Varroa destructor	2 588	14,6
Un problème concernant les reines	1 997	11,3
Conditions météo hivernales défavorables	1 759	9,92
Je ne sais pas	1 710	9,64

Causes citées	Nombre de citations	% parmi les citations
Une insuffisance de réserves alimentaires et/ou un problème de nourrissage	1 511	8,52
Autre cause (colonies vandalisées...)	328	1,85
Exposition contaminants chimiques pendant hivernage	327	1,84
Autre danger sanitaire	158	0,891

Les différentes causes de pertes avancées par les apiculteurs au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 25: Au niveau régional, nombre de citations des différentes causes ayant provoqué des pertes hivernales selon les apiculteurs et pourcentage de chaque cause en fonction du nombre total des causes avancées.

Causes citées	Nombre de citations	% parmi les citations
Des colonies de production/essaims/nuclei faibles au moment de la mise en hivernage	168	18,9
Frelon asiatique	157	17,6
Varroa destructor	146	16,4
Je ne sais pas	116	13
Un problème concernant les reines	115	12,9
Conditions météo hivernales défavorables	87	9,78
Une insuffisance de réserves alimentaires et/ou un problème de nourrissage	56	6,29
Exposition contaminants chimiques pendant hivernage	20	2,25
Autre cause (colonies vandalisées...)	18	2,02
Autre danger sanitaire	7	0,787

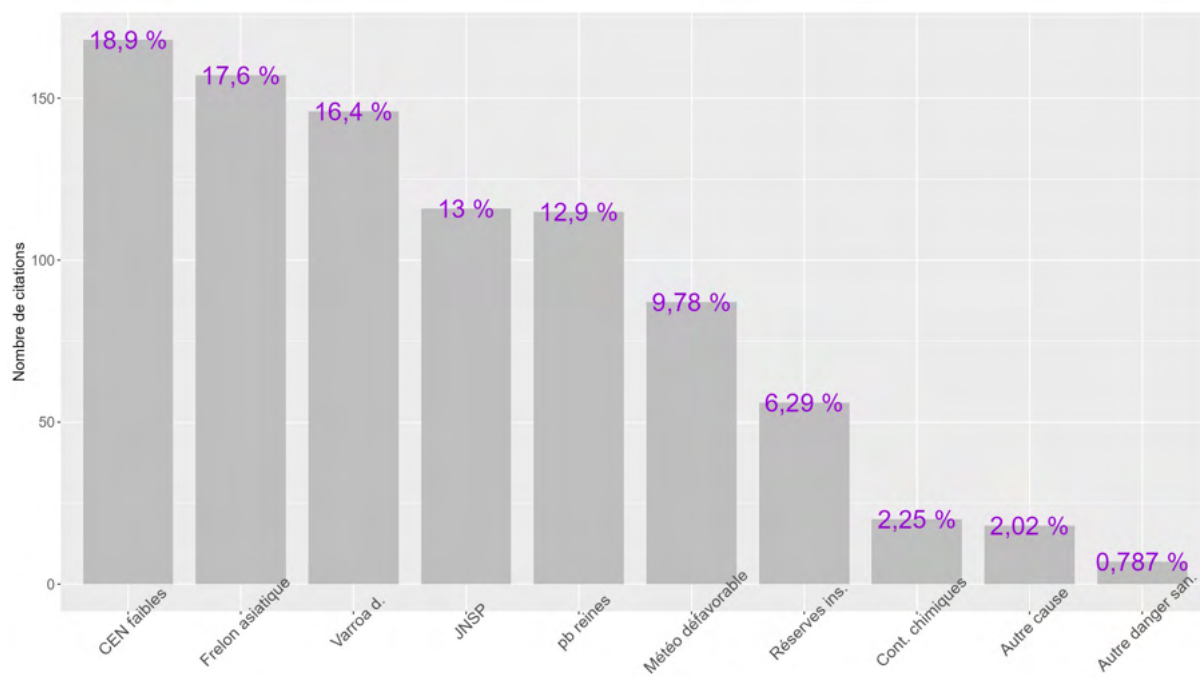
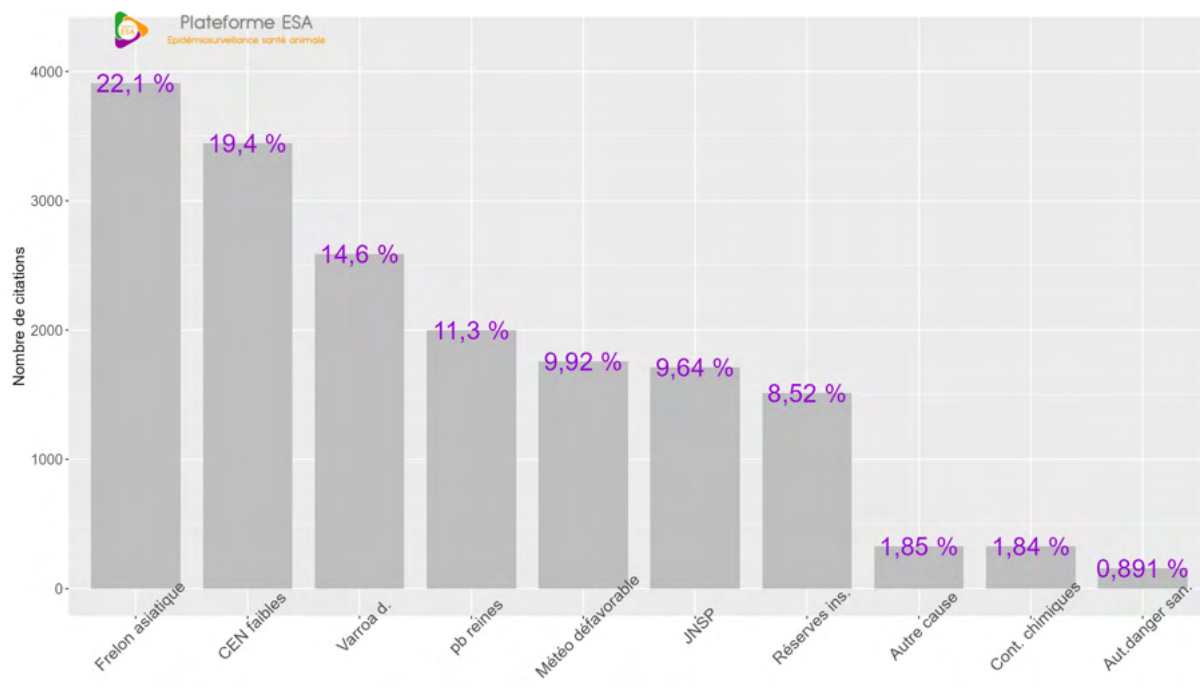


Figure 34: Nombre et pourcentage de citations des différentes causes de mortalité par les apiculteurs inclus au niveau national (en haut) et au niveau régional (en bas) ayant déclaré de la mortalité dans leur cheptel.

E. Mesures mises en place vis à vis de *Varroa destructor*

1. Surveillance du niveau d'infestation de *Varroa*

a) Mise en place d'une surveillance depuis la fin de l'hivernage

Après la sortie de l'hivernage et hors période de traitement, au niveau national 23,3 % des apiculteurs inclus ont déclaré avoir effectué une surveillance vis à vis de *Varroa* sur toutes leurs ruches (3 320 apiculteurs), 8,39 % des apiculteurs inclus sur une partie des ruches (1 195 apiculteurs), 59,1 % des apiculteurs inclus ont déclaré ne pas avoir fait de surveillance et 9,19 % des apiculteurs inclus n'ont pas répondu à la question (1 309 apiculteurs).

Au niveau régional, 25,5 % des apiculteurs inclus ont déclaré avoir effectué une surveillance vis à vis de *Varroa* sur toutes leurs ruches (210 apiculteurs), 8,01 % des apiculteurs inclus sur une partie de leurs ruches (66 apiculteurs), 56,8 % des apiculteurs inclus ont déclaré ne pas avoir fait de surveillance vis à vis de *Varroa* et 9,71 % des apiculteurs inclus n'ont pas répondu à la question (80 apiculteurs).

b) Méthodes de surveillance mises en oeuvre

Parmi les apiculteurs inclus au niveau national, 4 515 apiculteurs ont déclaré réaliser une ou plusieurs surveillances du taux d'infestation de *Varroa* en précisant la ou les méthodes utilisées, soit 31,7 % des apiculteurs inclus.

Parmi les apiculteurs inclus au niveau régional, 276 apiculteurs ont déclaré réaliser une ou plusieurs surveillance du taux d'infestation de *Varroa* en précisant la ou les méthodes utilisées, soit 33,5 % des apiculteurs inclus.

Les figures suivantes représentent les nombres des différentes méthodes de surveillance citées par les apiculteurs (plusieurs méthodes pouvaient être citées pour chaque apiculteur).

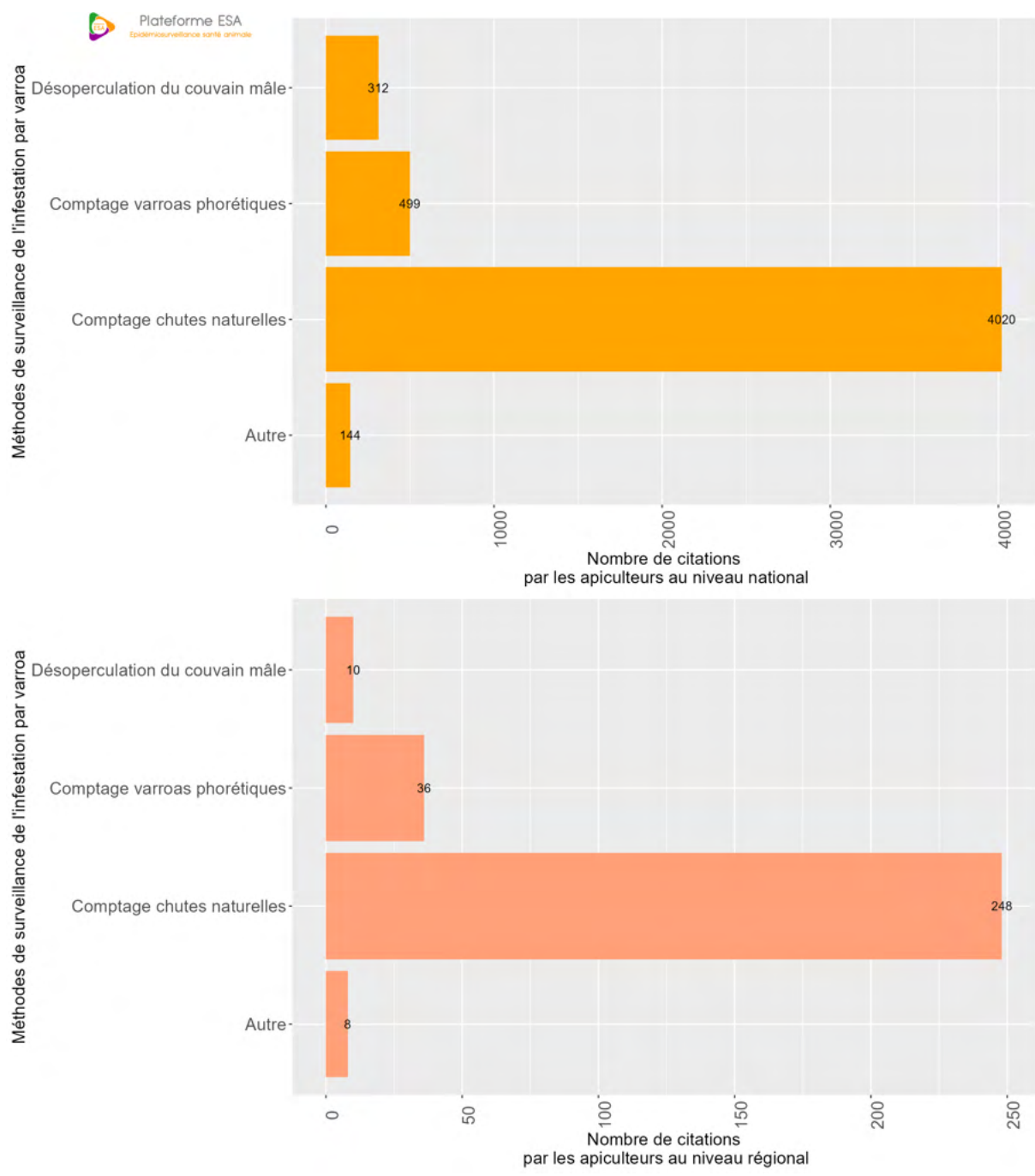


Figure 35: Méthodes de surveillance de l'infestation de Varroa que les apiculteurs ont déclaré avoir utilisées au niveau national (en haut) et régional (en bas).

Nombre de méthodes différentes de surveillance utilisées par les apiculteurs:

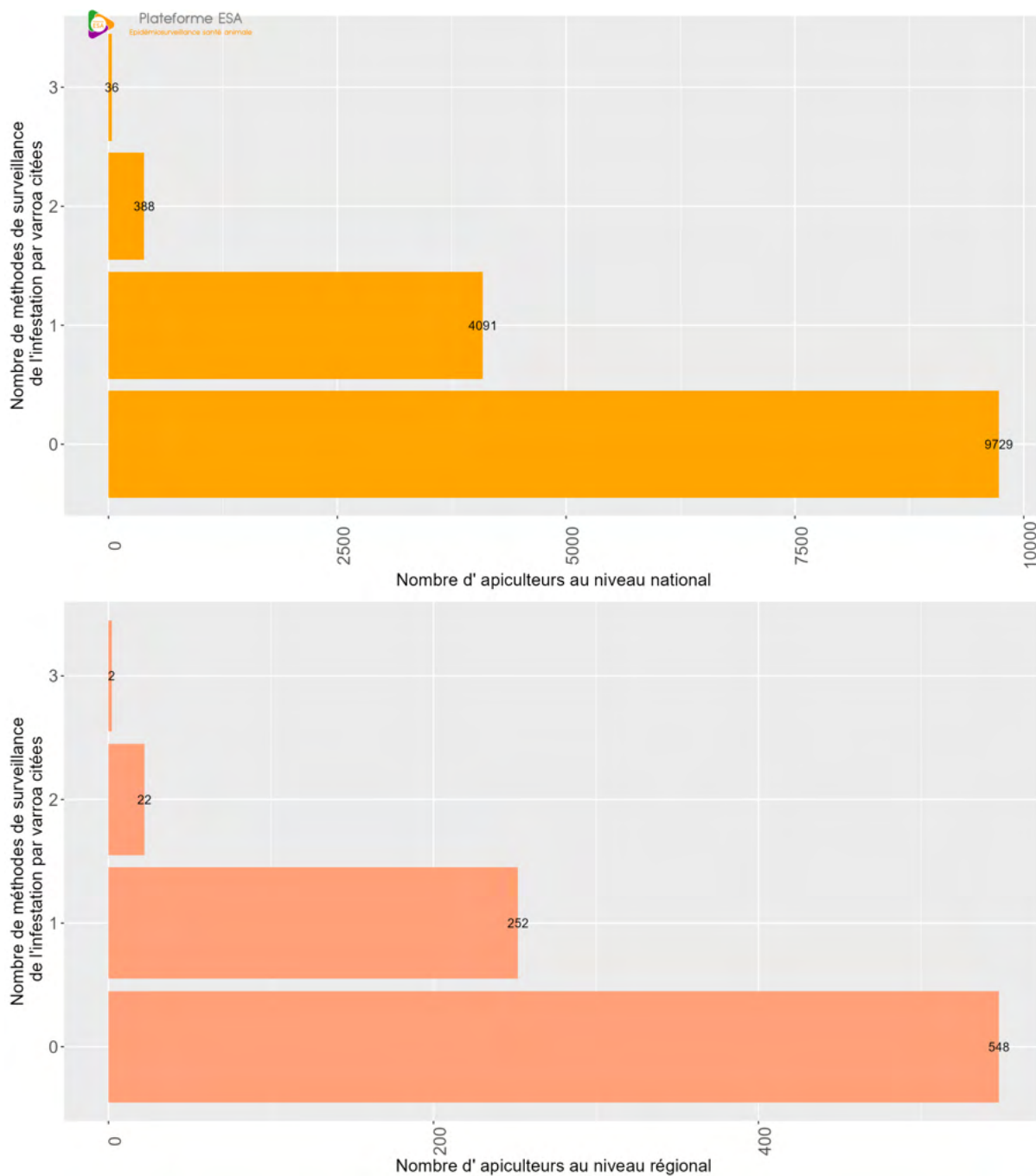


Figure 36: Nombre de méthodes de surveillance de l'infestation de Varroa que les apiculteurs ont déclaré avoir utilisées au niveau national (en haut) et régional (en bas).

c) Nombre de mois où au moins une surveillance a été effectuée

Nous nous intéressons maintenant au nombre de mois où il y a eu au moins une surveillance de l'infestation de *Varroa* déclarée réalisée par l'apiculteur.

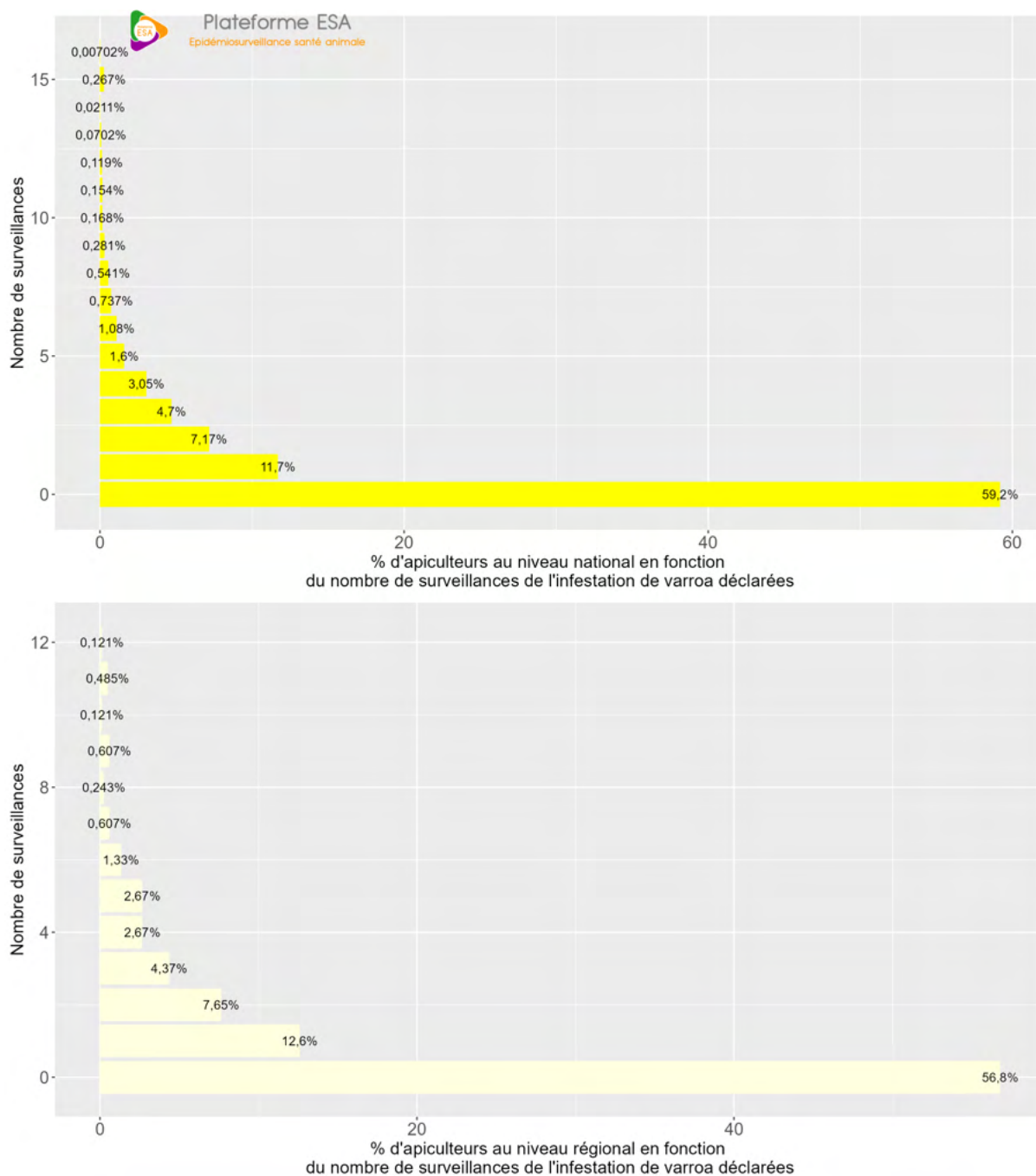


Figure 37: Pourcentage d'apiculteurs inclus en fonction du nombre de mois où les apiculteurs ont déclaré avoir réalisé une surveillance de l'infestation de Varroa entre janvier 2023 et mars 2024 au niveau national (en haut) et régional (en bas).

La médiane et la moyenne du nombre de mois où les apiculteurs ont déclaré au moins une surveillance de l'infestation de *Varroa* sont respectivement de 2 et de 2,81 au niveau national. La médiane et la moyenne du nombre de mois où les apiculteurs ont déclaré avoir réalisé au moins une surveillance de l'infestation de *Varroa* sont respectivement de 2 et de 2,77 au niveau régional.

d) Périodes de surveillance

Les périodes de réalisation de la surveillance de *Varroa* telles que déclarées par les apiculteurs sont présentées dans la figure suivante.

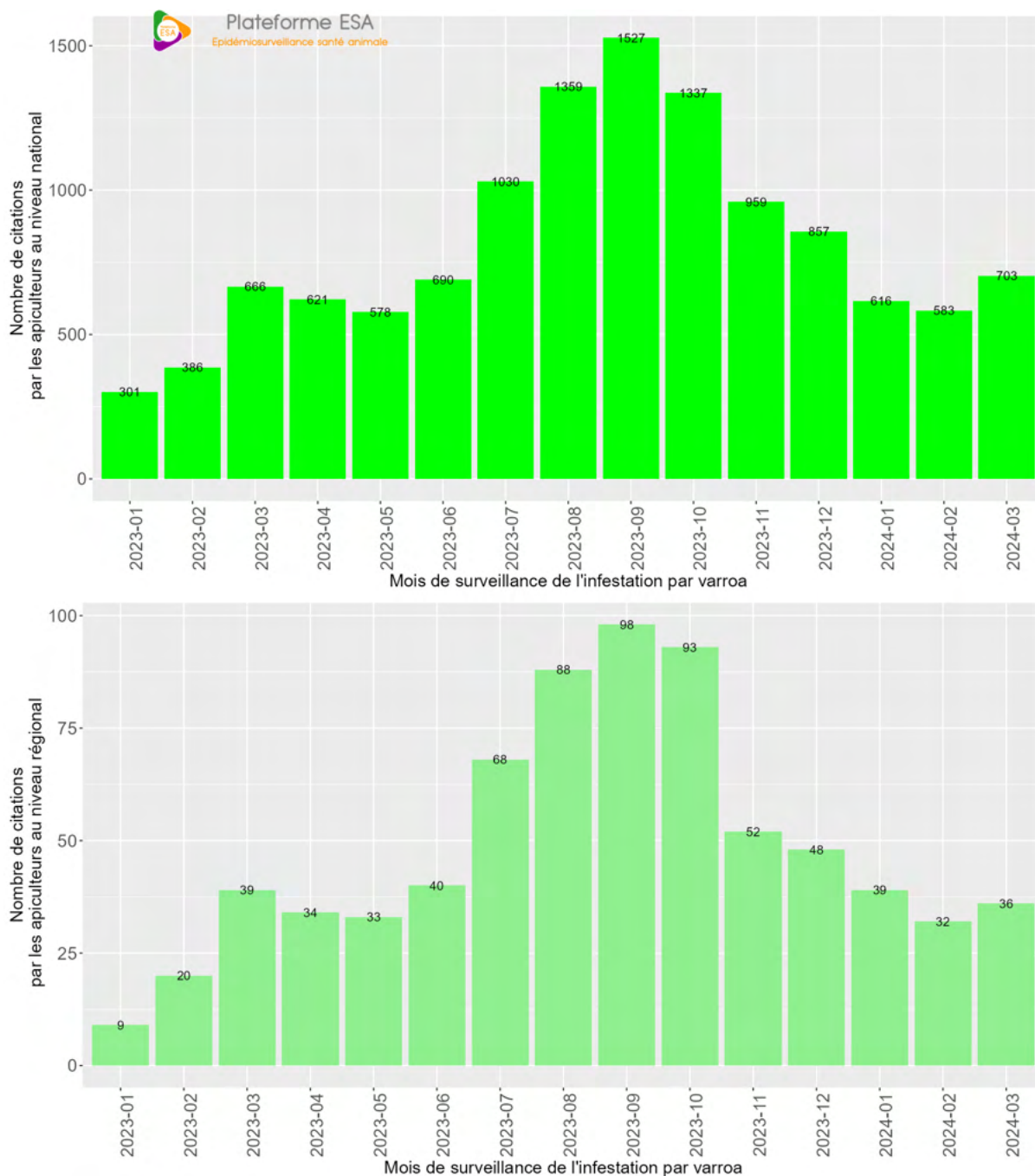


Figure 38: Périodes de réalisation de la surveillance de l'infestation de varroa par les apiculteurs au niveau national (en haut) et régional (en bas).

2. Moyens de lutte mis en place

Au niveau national, sur les 15 derniers mois précédant la sortie d'hivernage 11 599 apiculteurs ont déclaré avoir mis en oeuvre un moyen de lutte contre *Varroa* sur l'ensemble de leurs CEN, soit (81,4% des apiculteurs inclus), 271 apiculteurs ont déclaré avoir mis en oeuvre un moyen de lutte contre *Varroa* sur une partie de leurs CEN, soit (1,9% des apiculteurs inclus), 1 044 apiculteurs ont déclaré n'avoir pas mis en oeuvre un moyen de lutte contre *Varroa* sur leurs CEN, soit (7,33% des

apiculteurs inclus) et 1 330 apiculteurs n'ont pas répondu à cette question, soit (9,34% des apiculteurs inclus).

Au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté, sur les 15 derniers mois précédant la sortie d'hivernage 658 apiculteurs ont déclaré avoir mis en oeuvre un moyen de lutte contre *Varroa* sur l'ensemble de leurs CEN, soit (79,9% des apiculteurs inclus), 18 apiculteurs ont déclaré avoir mis en oeuvre un moyen de lutte contre *Varroa* sur une partie de leurs CEN, soit (2,18% des apiculteurs inclus), 67 apiculteurs ont déclaré n'avoir pas mis en oeuvre un moyen de lutte contre *Varroa* sur leurs CEN, soit (8,13% des apiculteurs inclus) et 81 apiculteurs n'ont pas répondu à cette question, soit (9,83% des apiculteurs inclus).

Concernant les moyens de lutte mis en œuvre, 64,79 % des apiculteurs inclus ont répondu avoir mis en place uniquement un/des traitement(s) médicamenteux (9 228 apiculteurs), 2,41 % des apiculteurs inclus ont répondu avoir mis en place uniquement une/des méthodes(s) biotechnique(s) (343 apiculteurs) et 16,22 % des apiculteurs inclus ont répondu avoir mis en place à la fois uniquement une/des méthodes(s) biotechnique(s) et uniquement un/des traitement(s) médicamenteux (2 311 apiculteurs).

Concernant les moyens de lutte mis en œuvre dans la région Bourgogne-Franche-Comté, 63,71 % des apiculteurs inclus ont répondu avoir mis en place uniquement un/des traitement(s) médicamenteux (525 apiculteurs), 3,52 % des apiculteurs inclus ont répondu avoir mis en place uniquement une/des méthodes(s) biotechnique(s) (29 apiculteurs) et 15,05 % des apiculteurs inclus ont répondu avoir mis en place à la fois uniquement une/des méthodes(s) biotechnique(s) et uniquement un/des traitement(s) médicamenteux (124 apiculteurs).

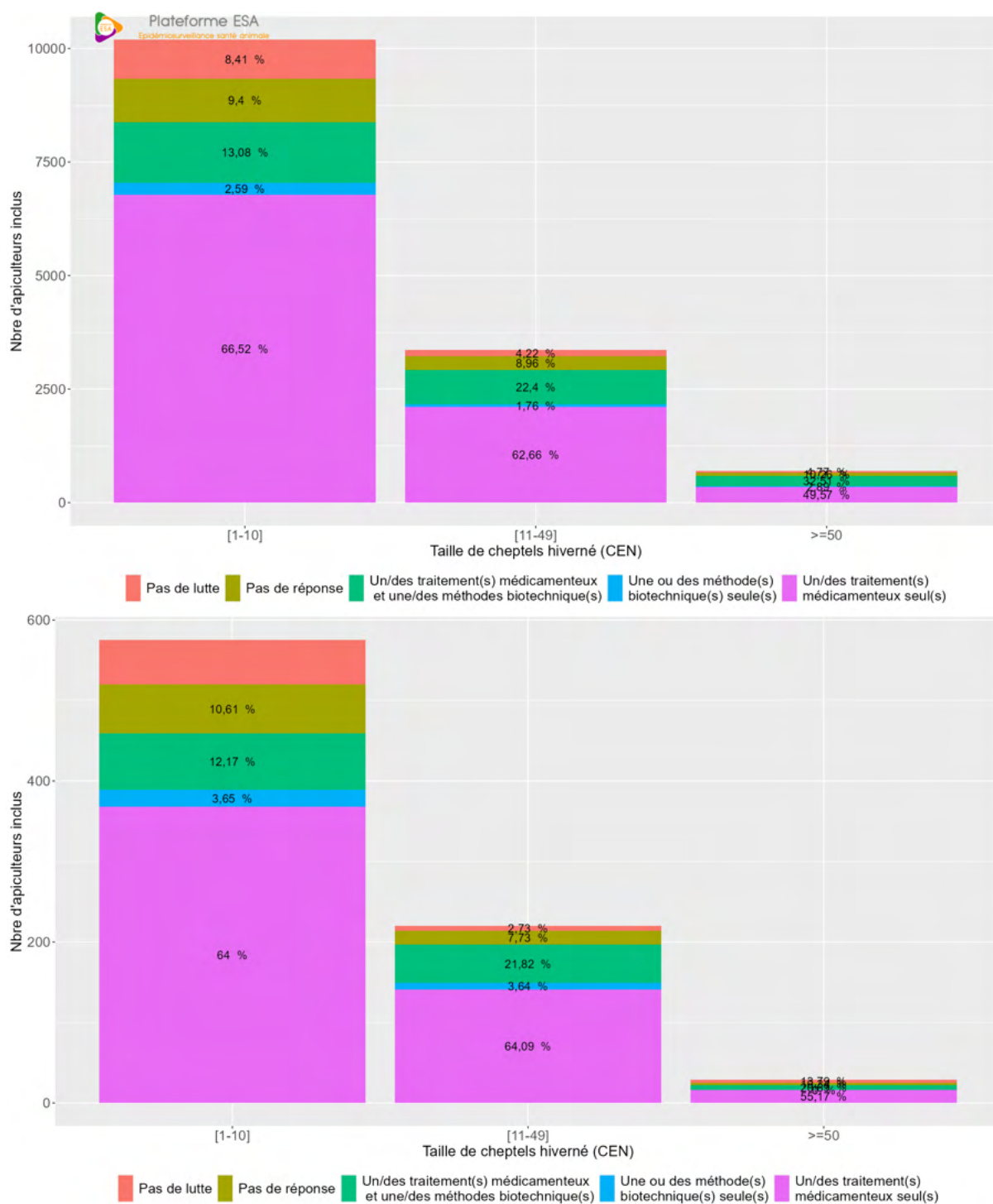


Figure 39: Type de moyen de lutte utilisé par les apiculteurs contre varroa en fonction de la taille de cheptel hiverné au niveau national (en haut) et au niveau régional (en bas). Les pourcentages par taille de cheptel hiverné sont précisés.

a) Lutte médicamenteuse

(1) Noms des traitements et associations utilisés

A la question “quels traitements médicamenteux avez-vous appliqués dans vos colonies de production/essaim/nucléi?”, 11 529 apiculteurs ont au moins coché une des propositions listées

au niveau national soit 80,9% des apiculteurs inclus. En région Bourgogne-Franche-Comté, le nombre d'apiculteurs ayant coché au moins une des propositions listées est de 646 apiculteurs soit 78,4 % des apiculteurs inclus au niveau régional.

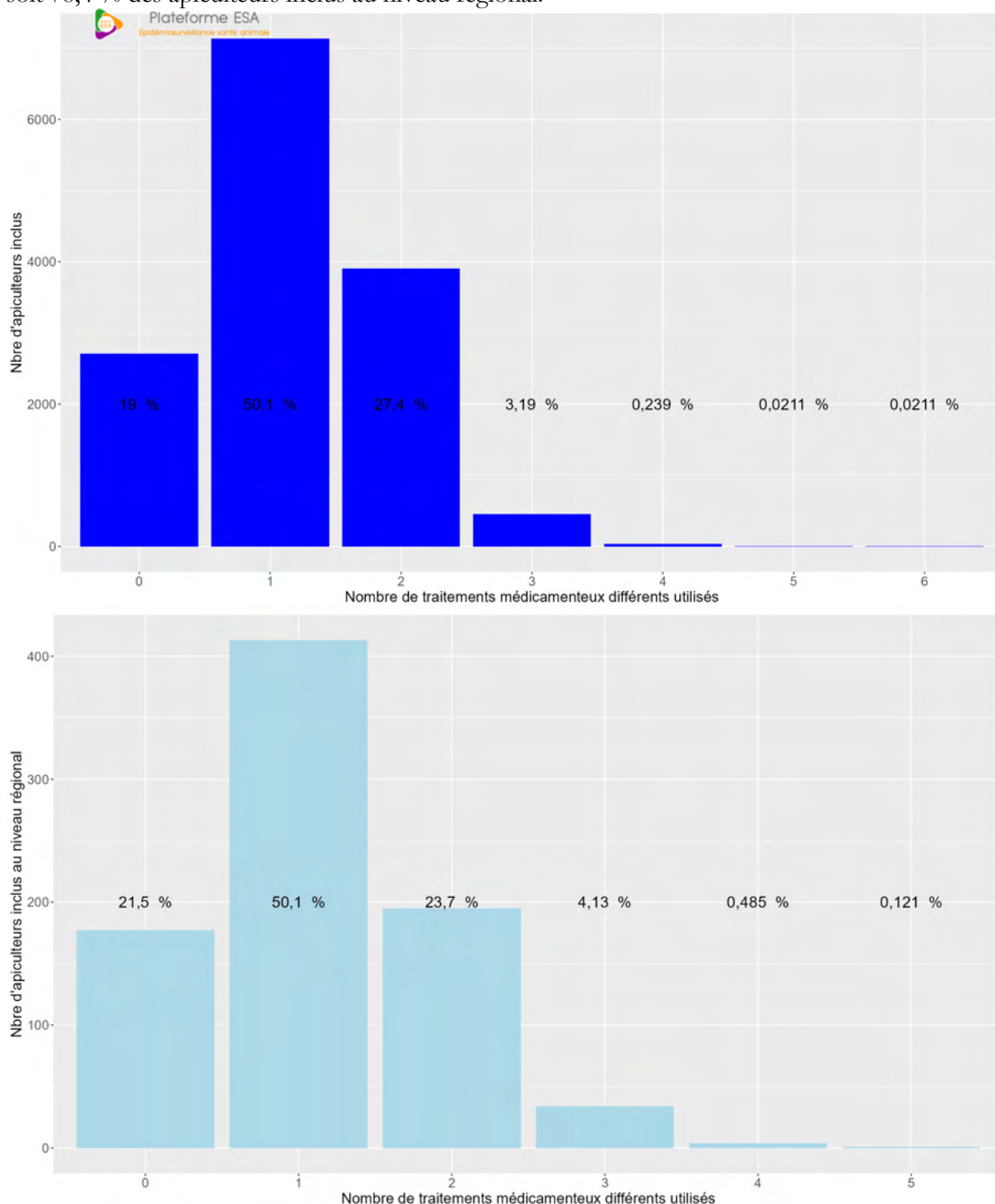


Figure 40: Nombre d'apiculteurs inclus en fonction du nombre de traitements médicamenteux différents utilisés contre varroa au niveau national(en haut) et au niveau régional (en bas).Les pourcentages par rapport au total des apiculteurs inclus sont également précisés. Les traitements médicamenteux peuvent être divisés en deux catégories: traitement "flash" ou traitement "longue action". Les traitements Apibioxal, Oxybee, varroxal et Varromed sont

considérés comme des traitements “flash” et les autres traitements comme étant des traitements “longue action” (Bietrix, 2022). Les deux figures ci-dessous permettent de voir quelles sont les différentes combinaisons entre nombre de traitements “flash” et nombre de traitements “longue action” observées ainsi que les nombres et pourcentages d’apiculteurs inclus en fonction des différentes combinaisons réalisées.

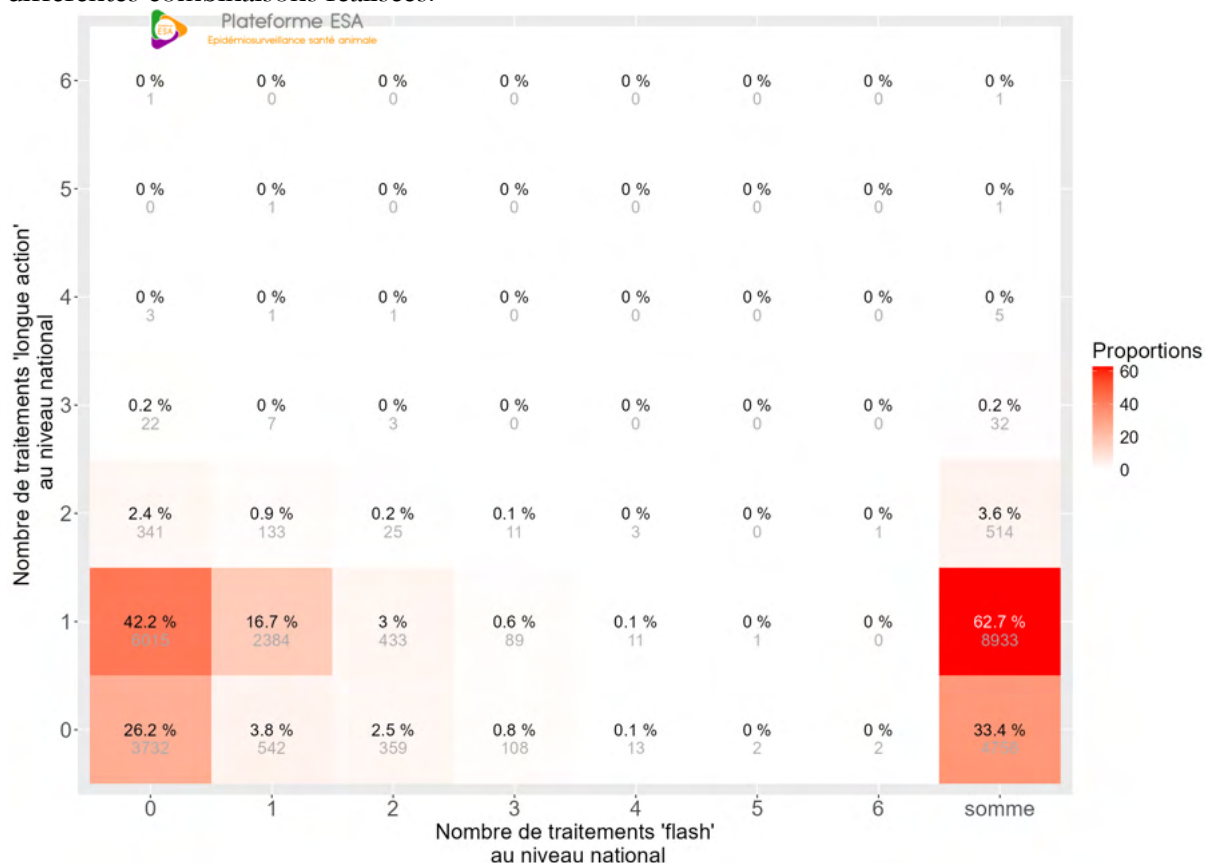


Figure 41: Pourcentages et nombre d’apiculteurs inclus en fonction du nombre de traitements ‘longue action’ et ‘flash’ utilisés contre Varroa au niveau national. Par exemple, 16,7 % des apiculteurs inclus au niveau national ont déclaré avoir utilisé un traitement “longue action” et un traitement “flash”.

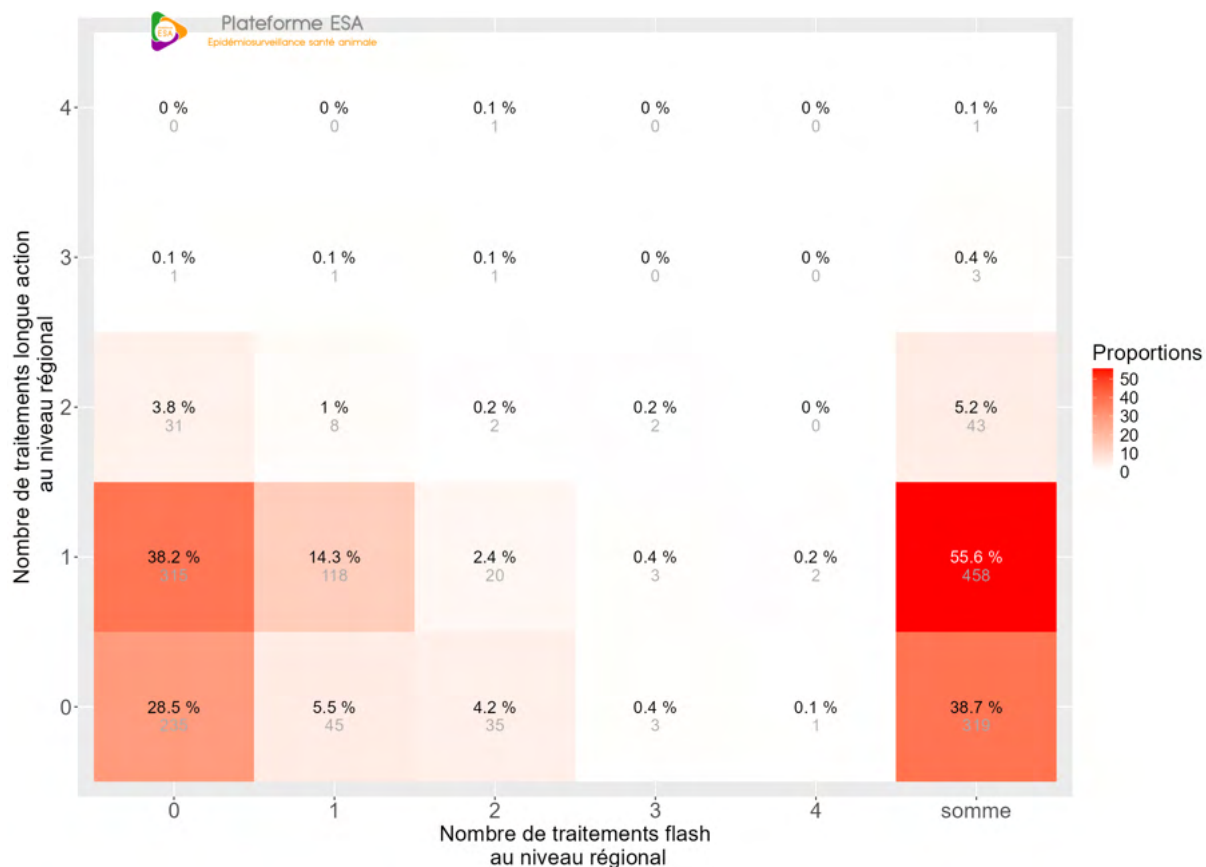


Figure 42: Pourcentages et nombre d'apiculteurs inclus en fonction du nombre de traitements 'longue action' et 'flash' utilisés contre Varroa au niveau régional.

La figure suivante permet de voir quels sont les traitements médicamenteux cités par les 7 134 apiculteurs inclus au niveau national et par les 413 apiculteurs au niveau régional qui n'ont cité qu'un seul traitement.

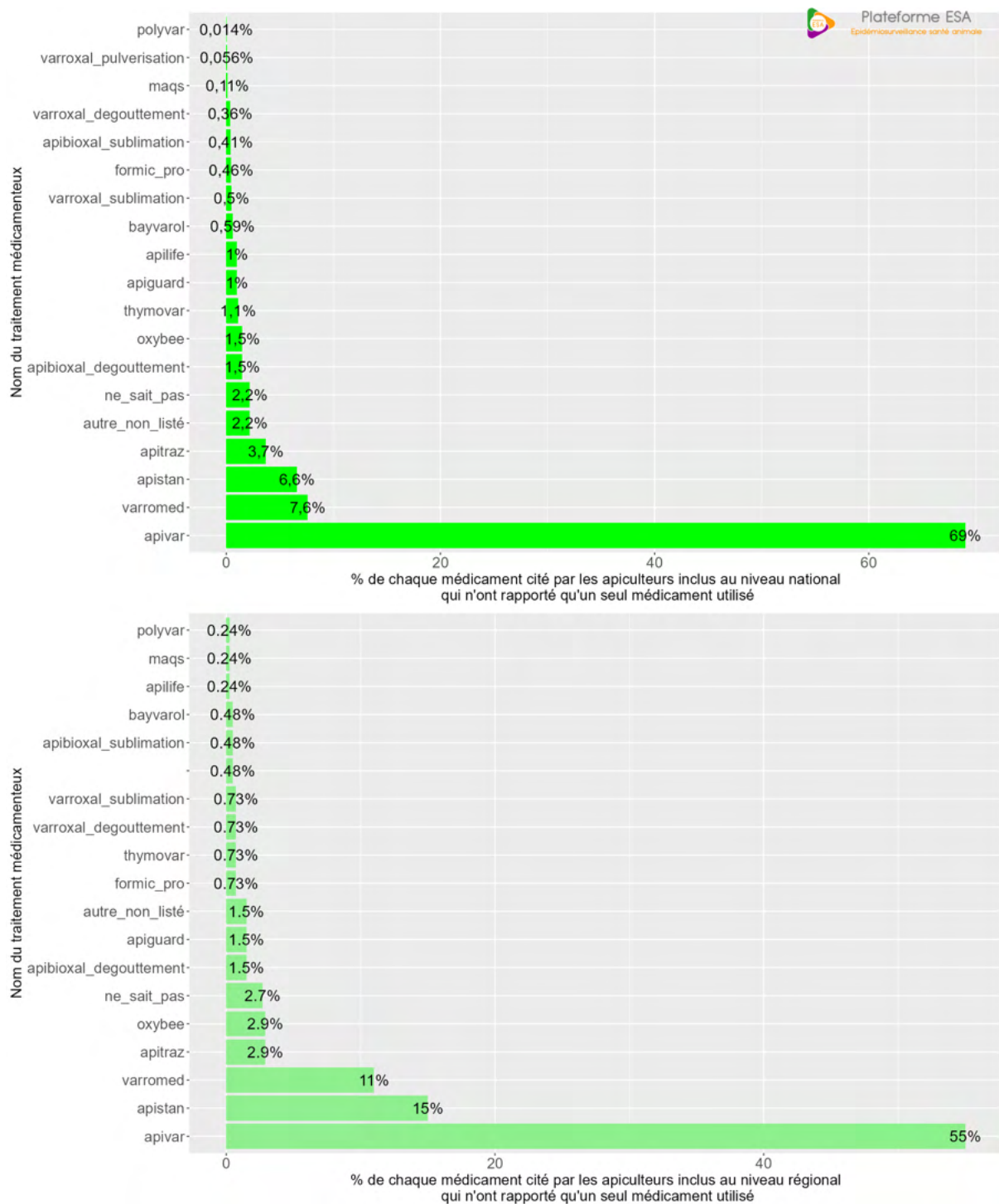


Figure 43: Pourcentage des traitements médicamenteux réalisées par les apiculteurs n'ayant cité qu'un seul traitement médicamenteux au niveau national (en haut) et régional (en bas). La figure suivante permet de voir quelles sont les associations de deux traitements médicamenteux cités par les 3 907 apiculteurs inclus au niveau national et par les 195 apiculteurs au niveau régional qui ont cité deux traitements.

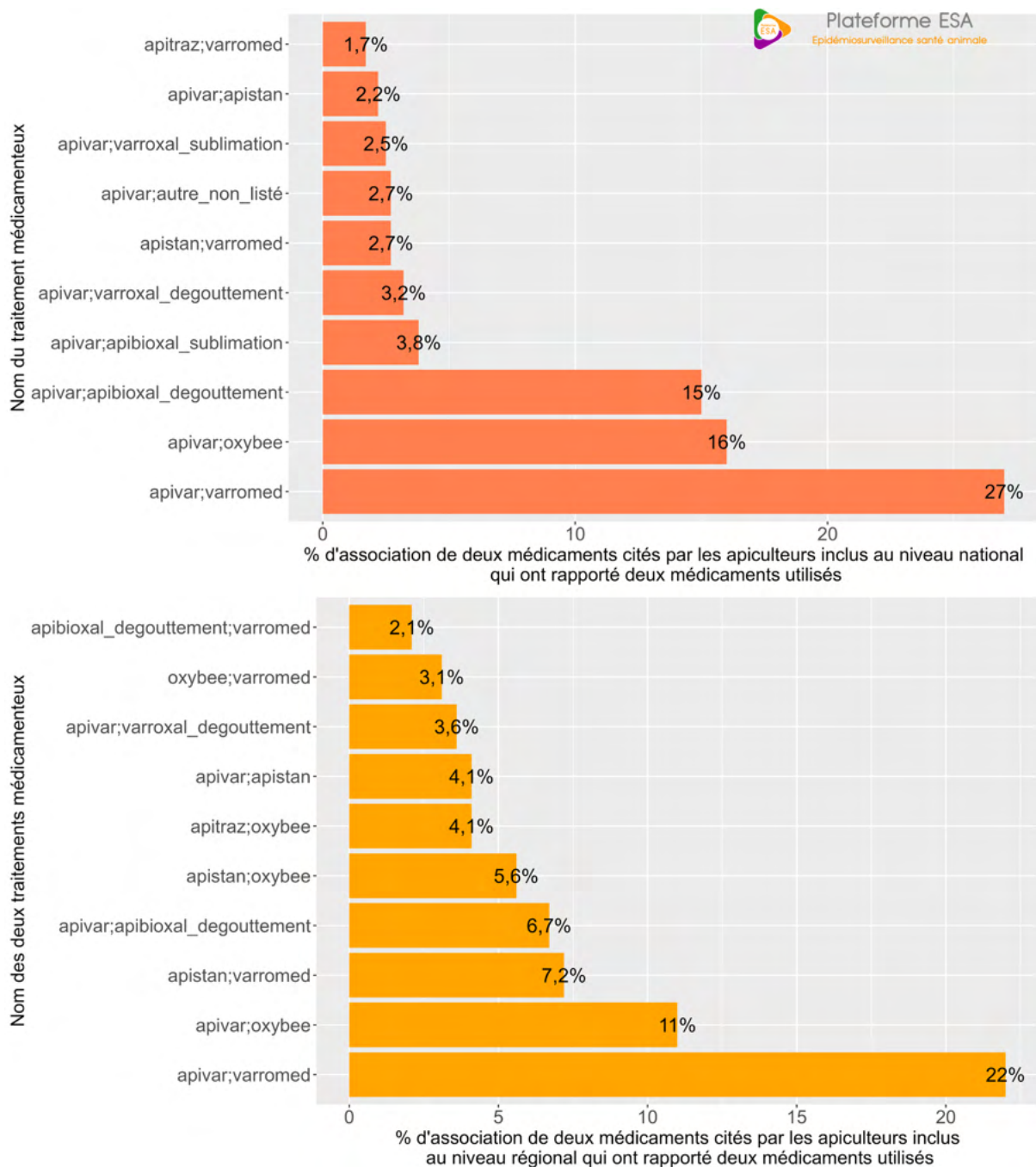


Figure 44: Pourcentage des différentes associations de deux traitements médicamenteux réalisées au niveau national (en haut) et régional (en bas) ayant été déclarées par les apiculteurs ayant cité deux traitements médicamenteux.

Si on regroupe les différents traitements médicamenteux par matière active alors on obtient les figures suivantes:

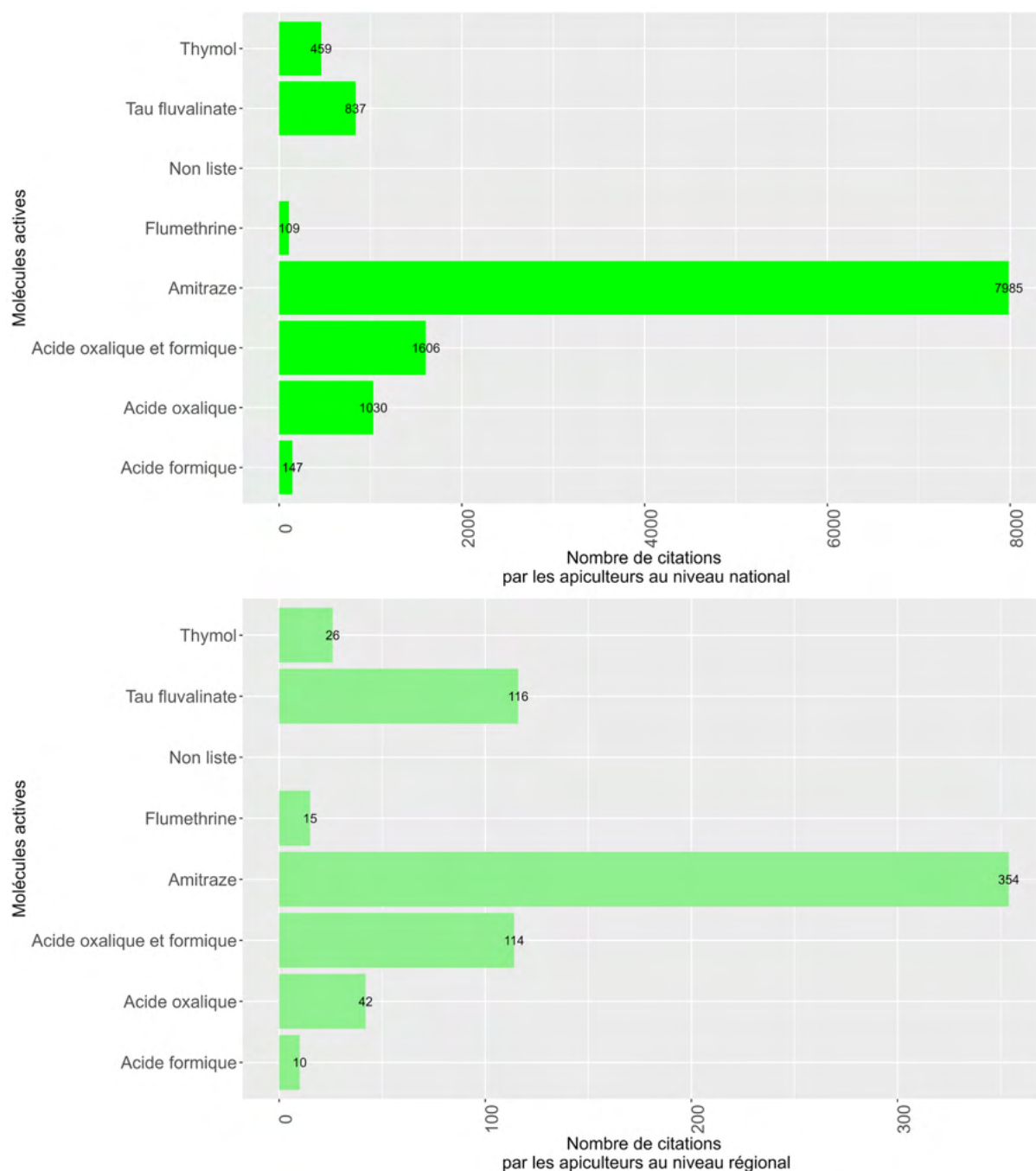


Figure 45: Nombre de citations réalisées par les apiculteurs au niveau national (en haut) et régional (en bas) par molécules actives.

A noter que les traitements basés sur les matières actives suivantes sont autorisés en apiculture biologique: thymol, acide oxalique et acide formique

(2) Nombre d'applications

Concernant les applications de traitements médicamenteux, 13 205 apiculteurs ont rapporté au moins une application de traitement médicamenteux soit 92,7 % des apiculteurs inclus.

La figure suivante présente les pourcentages des apiculteurs en fonction du nombre d'applications qu'ils ont déclaré avoir réalisées.

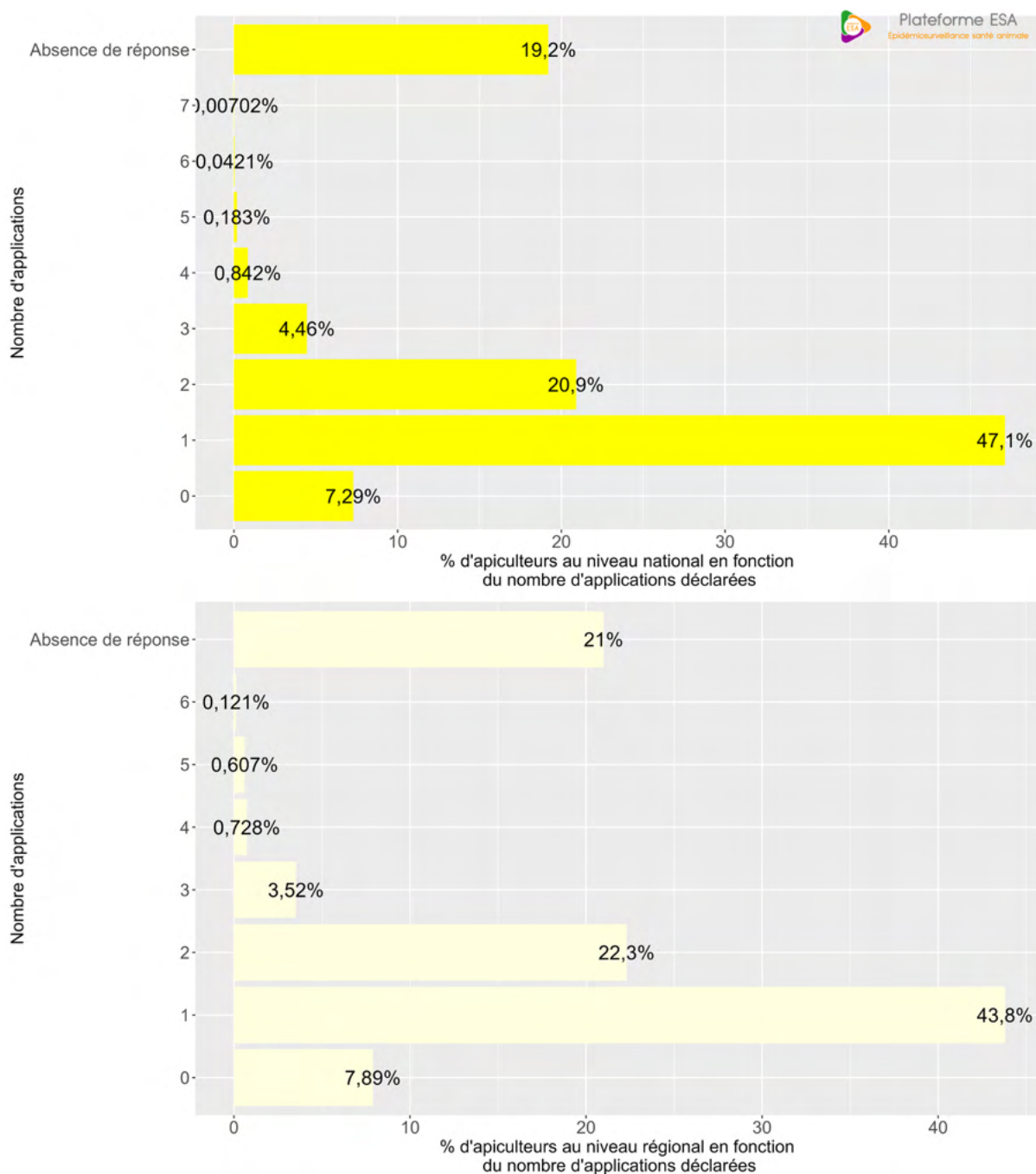


Figure 46: Pourcentage d'apiculteurs inclus en fonction du nombre d'applications de traitements médicamenteux réalisées au niveau national (en haut) et régional (en bas) ayant déclaré avoir utilisé au moins uniquement un/des traitement(s) médicamenteux.

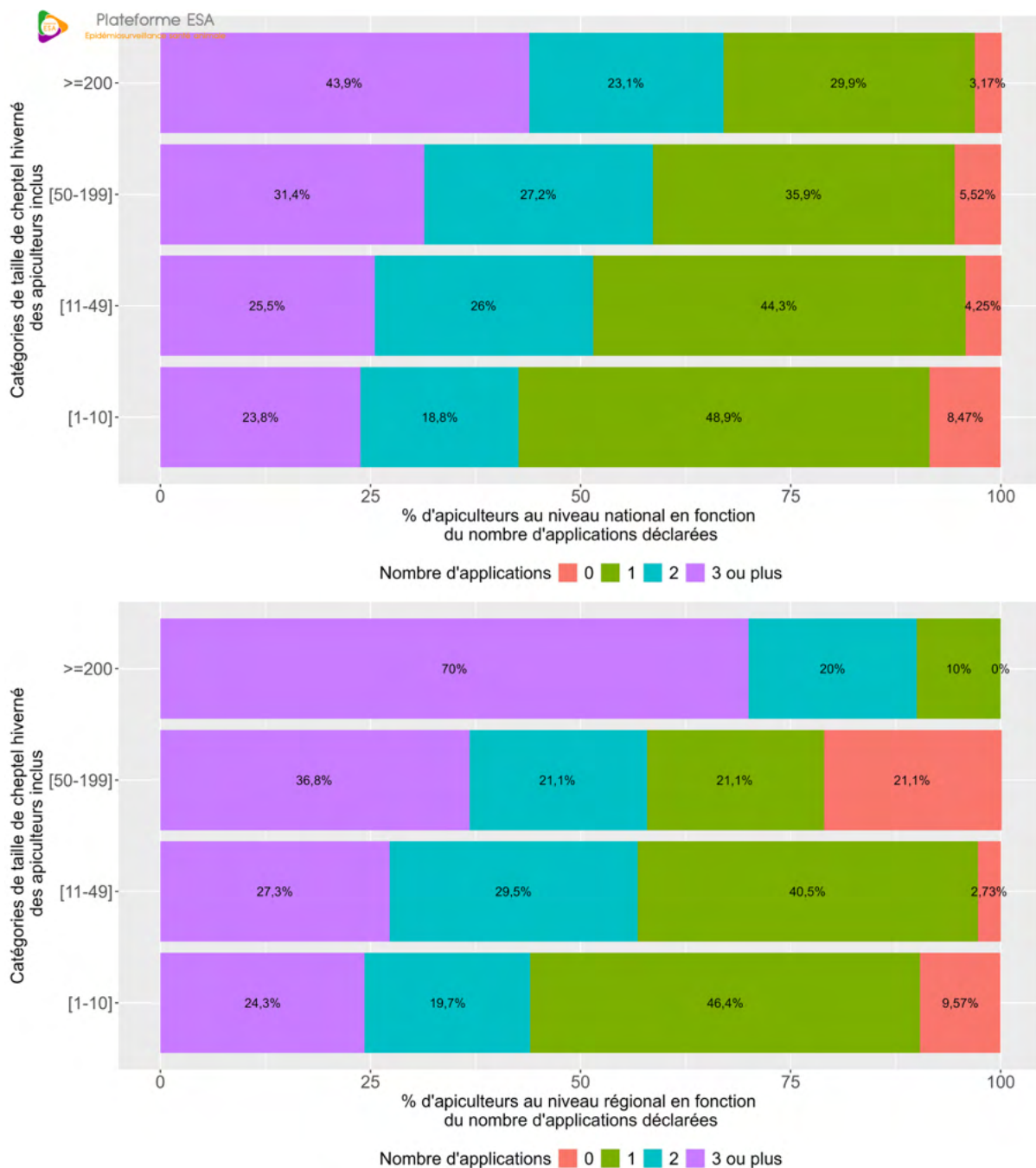


Figure 47: Pourcentage du nombre d'applications réalisées par les apiculteurs inclus en fonction de la catégorie de taille de cheptel hiverné au niveau national (en haut) et régional (en bas).

(3) Périodes de réalisation des traitements médicamenteux

Les figures suivantes permettent de visualiser les périodes des différentes applications des traitements “longue action” et “flash” au niveau national et régional.

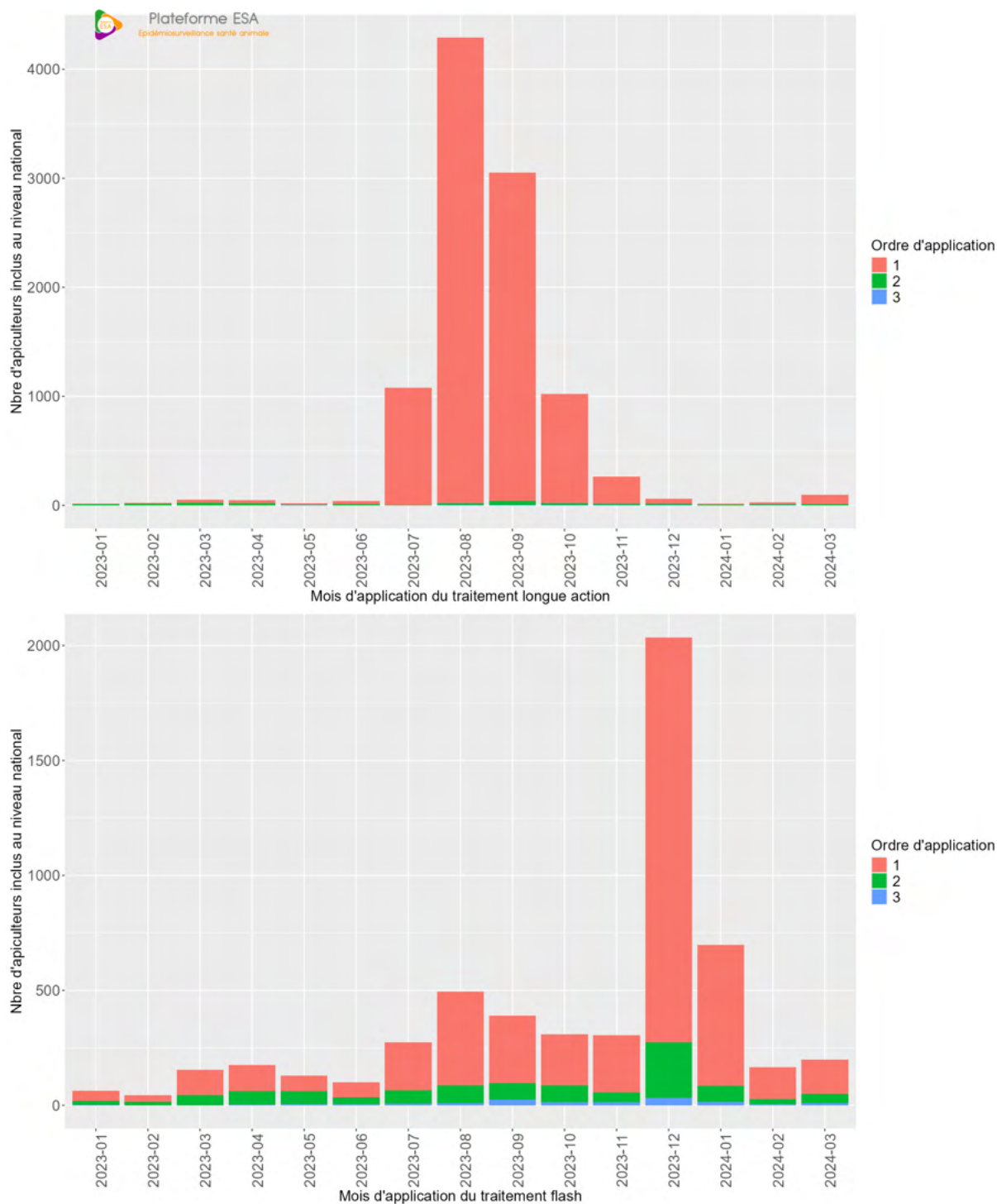


Figure 48: Périodes des différentes applications des traitements 'longue action' (en haut) et des traitements 'flash' déclarées comme réalisées par les apiculteurs inclus au niveau national qui ont déclaré avoir utilisé uniquement un/des traitement(s) médicamenteux.

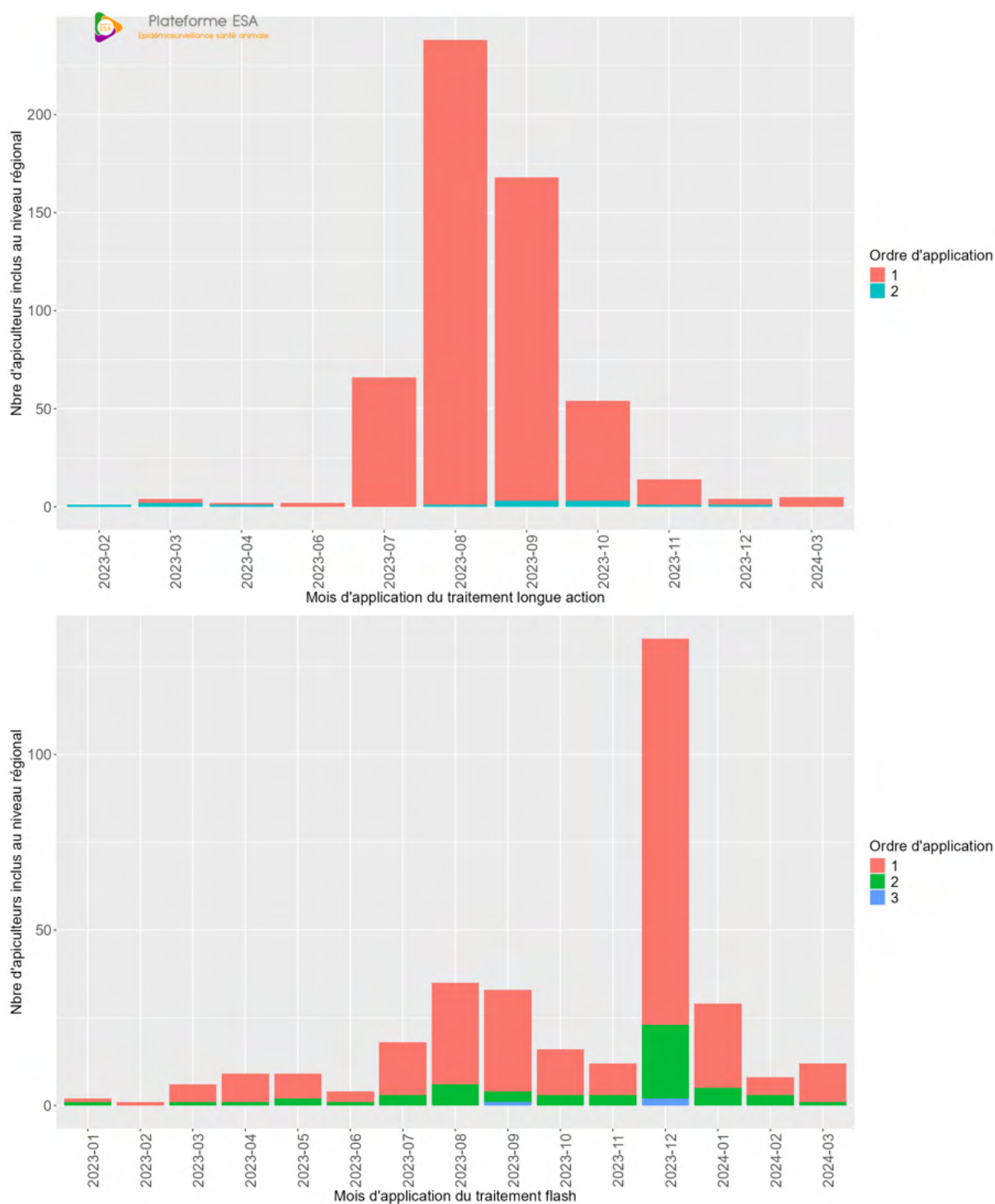


Figure 49: Périodes des différentes applications des traitements ‘longue action’ (en haut) et des traitements ‘flash’ déclarées comme réalisées par les apiculteurs inclus au niveau national qui ont déclaré avoir utilisé uniquement un/des traitement(s) médicamenteux.

Il est intéressant de regarder quand s’effectuent les surveillances par rapport au(x) traitement(s) médicamenteux pour les apiculteurs qui ont déclaré en faire. Dans les logigrammes ci-dessous sont représentés le nombre d’apiculteurs inclus qui ont déclaré utiliser uniquement un/des traitement(s) médicamenteux, le nombre d’apiculteurs qui ont également déclaré faire une surveillance de l’infestation de *Varroa*, avec le nombre de traitements “flash” et “longue action” pour lesquels des

dates de première application ont été rapportées et enfin quand les apiculteurs ont rapporté à la fois une date d'application des traitements et le mois de surveillance (une approximation a été faite en prenant comme date le 1er du mois), les deux dates (première application et première surveillance) ont été comparées pour distinguer les traitements qui ont été réalisés avant la surveillance (chiffre à minima compte-tenu de l'approximation) et les traitements qui ont été faits pendant ou après la surveillance (estimation haute).

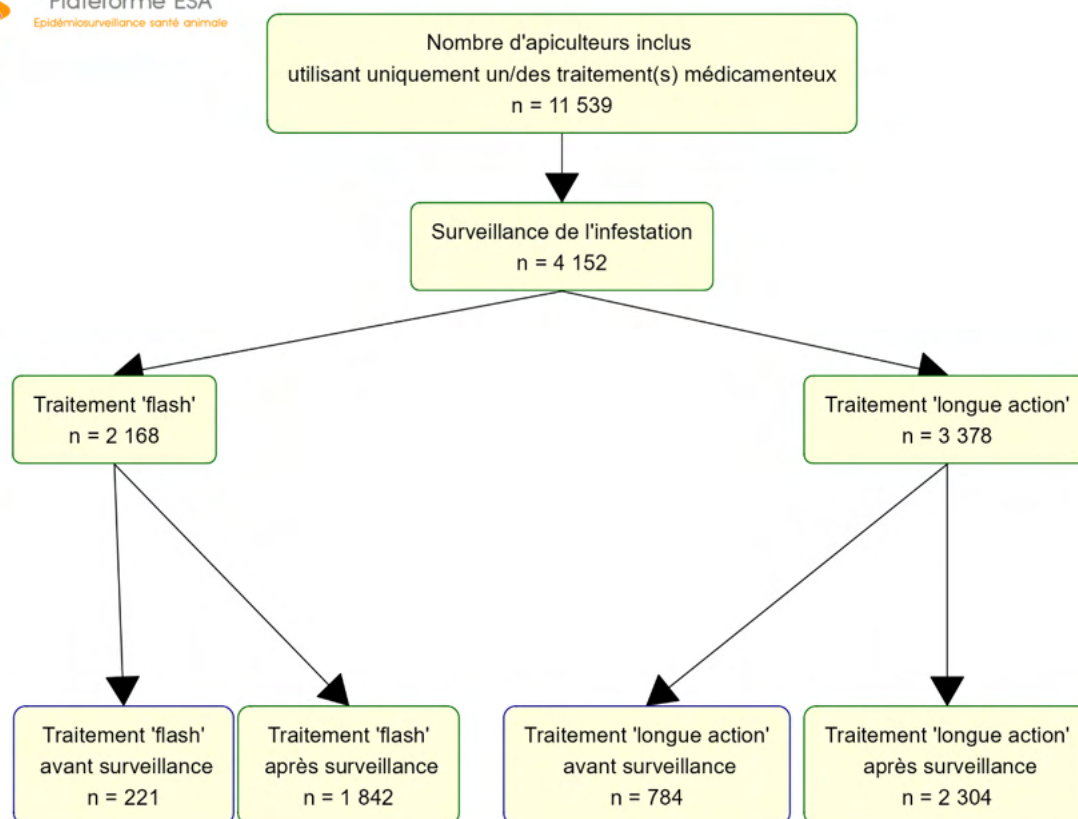


Figure 50: Logigramme permettant de visualiser le nombre d'apiculteurs inclus au niveau national qui ont déclaré utiliser uniquement un/des traitement(s) médicamenteux, parmi eux ceux qui font une surveillance de l'infestation de *Varroa*, et pour les deux types de traitements, quand les informations étaient disponibles, une comparaison a été faite pour distinguer les traitements qui ont été réalisés avant la surveillance (chiffre à minima compte-tenu de l'approximation de la date de surveillance) et les traitements qui ont été faits pendant ou après la surveillance (estimation haute).

Au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté:

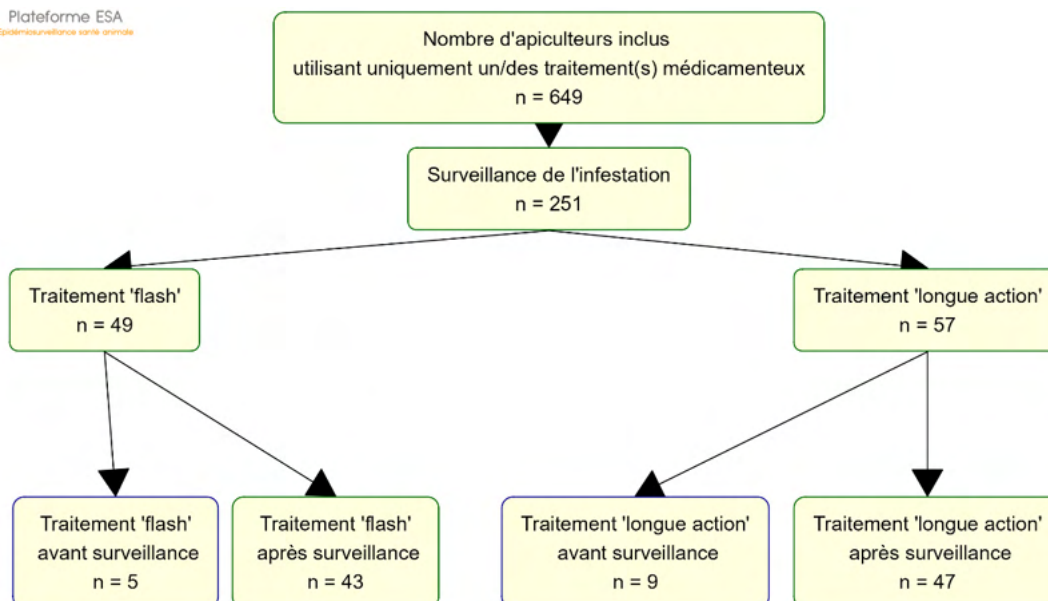


Figure 51: Logigramme permettant de visualiser le nombre d'apiculteurs inclus au niveau régional qui ont déclaré utiliser uniquement un/des traitement(s) médicamenteux, parmi eux ceux qui font une surveillance de l'infestation de *Varroa*, et pour les deux types de traitements, quand les informations étaient disponibles, une comparaison a été faite pour distinguer les traitements qui ont été réalisés avant la surveillance (chiffre à minima compte-tenu de l'approximation) et les traitements qui ont été faits pendant ou après la surveillance (estimation haute).

b) Méthodes biotechniques

Parmi les apiculteurs inclus au niveau national, 2 586 apiculteurs ont déclaré utiliser une ou plusieurs méthodes biotechniques, soit 18,2 % des apiculteurs inclus. Parmi les apiculteurs inclus au niveau régional, 148 apiculteurs ont déclaré utiliser une ou plusieurs méthodes biotechniques, soit 18 % des apiculteurs inclus.

Les figures suivantes représentent le nombre de méthodes biotechniques citées par les apiculteurs.

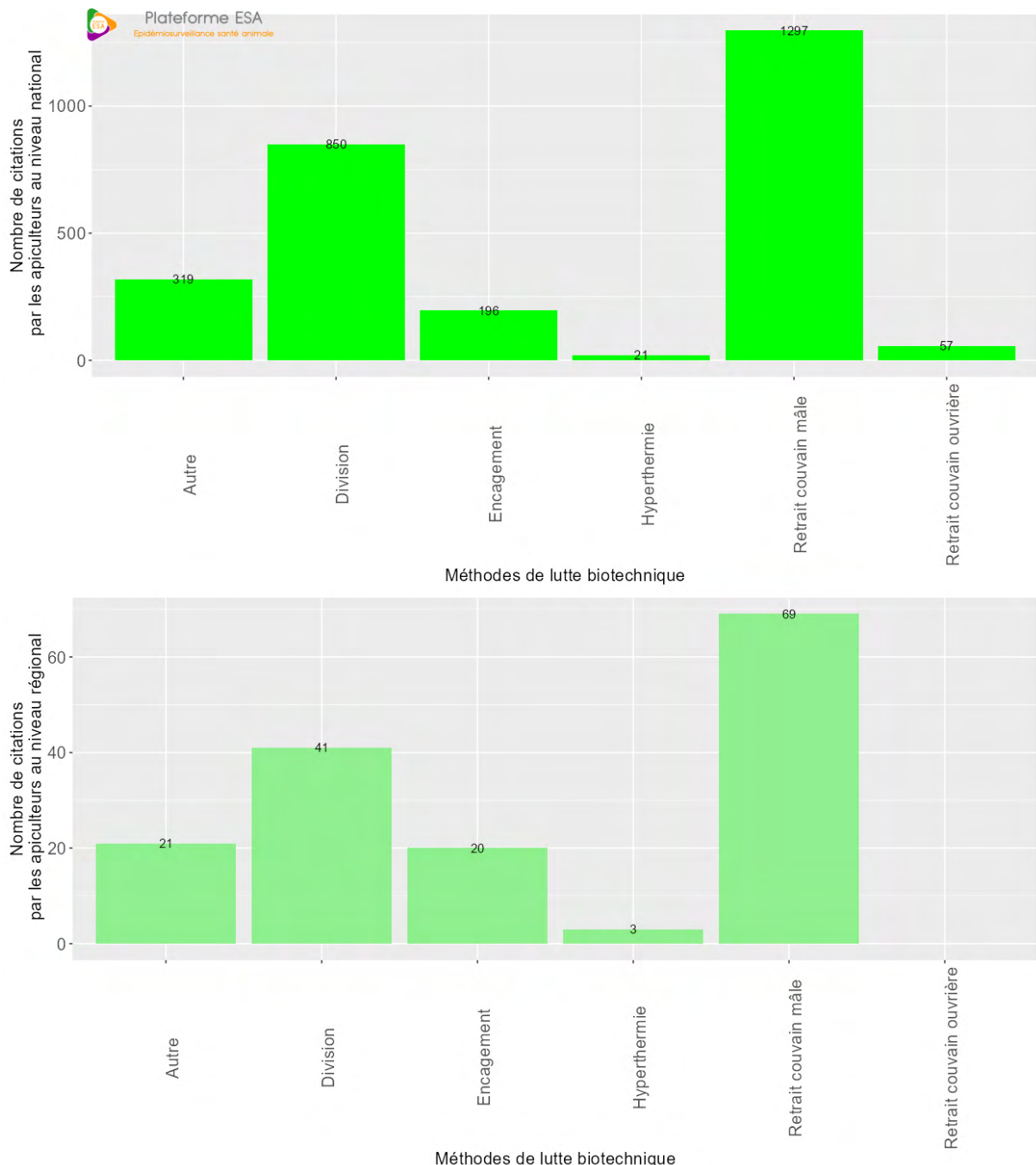


Figure 52: Nombre de méthodes biotechniques citées par les apiculteurs inclus utilisant des méthodes biotechniques au niveau national (en haut) et régional (en bas).

III. Bibliographie

Bietrix Jacques. Thérapeutique en apiculture : bien utiliser les médicaments contre *Varroa destructor*. Bulletin des G.T.V., 2022, 108, pp.41-46. anses-03965082.



Auteur contact
Forfait Carole
carole.forfait@inrae.fr

www.plateforme-esa.fr